

# Schéma Départemental D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE 2023-2027



# Sommaire

Préambule .....	P. 3 P
Signature du Schéma Départemental Animation de la vie sociale.....	5 P. 6
1- Les valeurs fondatrices et principes partagés de l'AVS .....	P. 8
2- Les orientations des acteurs du schéma en matière d'AVS.....	P. 13
3- Les principales réalisations du schéma départemental 2017-2021	P. 16
4- Le diagnostic partagé .....	P. 18
5- Les enjeux du schéma départemental 2023-2027 .....	P. 19
<b><u>Axe transversal</u> : Utilité sociale et accompagnement à l'évolution.</b>	
6- Les axes du schéma 2023-2027.....	
<b>des modèles socio-économiques .....</b>	<b>P. 19</b>
 <b><u>Axe 1</u> : Améliorer les conditions de développement et de mise en œuvre des projets sociaux portés par les acteurs AVS existants .....</b>	
	P. 20
<b><u>Objectif 1</u></b> : Stabiliser les projets existants.....	P. 20
<b><u>Objectif 2</u></b> : Partager les modalités de développement sur les territoires avec les partenaires signataires.....	P. 21
 <b><u>Axe 2</u> : Accompagner les acteurs AVS pour mieux appréhender les questions de développement durable (Société - Economie et Environnement) ....</b>	
	P. 22
<b><u>Objectif 1</u></b> : Renforcer la citoyenneté et le « Vivre et Faire Ensemble ».....	P. 22
<b><u>Objectif 2</u></b> : Encourager et accompagner les projets visant à reposer les questions sociales et à répondre aux besoins sociaux des habitants et des territoires .....	P. 23
<b><u>Objectif 3</u></b> : Développement durable et résilience.....	P. 24
 <b><u>Axe 3</u> : Faire évoluer la gouvernance départementale et locale de la politique AVS .....</b>	
	P. 26
<b><u>Objectif 1</u></b> : Recentrer l'instance départementale sur les axes stratégiques développés dans le SDAVS .....	P. 26
<b><u>Objectif 2</u></b> : Redonner la place aux collectivités locales et structures de l'AVS pour faire vivre les orientations du schéma sur les territoires.....	P. 27
<b><u>Objectif 3</u></b> : Animer le réseau AVS et développer des outils pour mieux communiquer .....	P. 27
7- Processus d'évaluation du schéma .....	P. 29
8- Gouvernance du schéma .....	P.30
9- Les modalités de soutien des partenaires .....	P. 32
10- .....	Les annexes
.....	P. 3 8
11- Glossaire.....	P. 85

# Préambule

## **Les structures d'Animation de la Vie Sociale sont acteurs du vivre et faire ensemble, de la solidarité et promoteurs des valeurs de la République.**

L'Animation de la Vie Sociale, axe constant de la politique de la Caisse d'Allocations familiales, s'appuie sur des équipements de proximité, centres sociaux et espaces de vie sociale. Leur activité est fondée sur une démarche globale et une dynamique de mobilisation des habitants. Elle vise à apporter des solutions aux besoins des familles et à leurs difficultés de vie quotidienne, mais aussi à répondre aux problématiques sociales collectives d'un territoire.

Lieux-ressources qui proposent des services et activités à finalités sociale et éducative, ils soutiennent le développement de la participation des usagers-habitants afin de leur permettre de contribuer eux-mêmes à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions.

En 2022, on comptait, en Gironde, 51 centres sociaux et 61 espaces de vie sociale agréés par la CAF et soutenus par les institutions signataires du schéma.

La coordination entre l'État, la CAF, le Département de la Gironde et la Mutualité Sociale Agricole a permis la mise en place d'une politique concertée, assurant une couverture étendue du territoire. Les acteurs de l'AVS sont plus concentrés dans la métropole bordelaise. Cependant, au cours des dernières années, il est à noter une augmentation significative des projets d'Espaces de Vie Sociale, principalement concentrés dans les territoires ruraux. Le nombre de Centres Sociaux est resté stable, mais diverses fragilités ont commencé à apparaître au début de l'année 2022 pour l'ensemble des structures.

Pour donner suite à l'évaluation du schéma départemental précédent (2017-2021), de nouvelles orientations guideront l'action collective identifiée :

- \* Accompagner les modèles socio-économiques des projets sociaux portés par les acteurs déjà présents, afin de renforcer leur impact et leur durabilité.
- " Accompagner les acteurs de l'Animation de la Vie Sociale (AVS) dans la compréhension et la gestion des enjeux liés aux transitions sociales, économiques et écologiques.
- Créer un environnement propice à une coopération renforcée avec les collectivités locales dans le domaine de l'Animation de la Vie Sociale.

Le **nouveau schéma pour la période 2023-2027 poursuit et renforce les actions entreprises dans le cadre** du précédent document cadre et porte ainsi sur :

- Une attention particulière à la stabilisation des projets existants, en veillant à leur pérennité et à leur consolidation.
- La redéfinition des modalités de collaboration entre les partenaires signataires, afin de favoriser une mise en œuvre harmonieuse des projets sur les différents territoires.
- “ La promotion de la participation et de l'expression citoyenne dans les projets, en impliquant activement les habitants et en valorisant leur contribution.

Afin de prendre en considération la vaste étendue et la diversité géographique de la Gironde, les institutions signataires s'engagent à soutenir l'émergence de projets durables, en prenant en compte les spécificités infra départementales.

Les institutions signataires et leurs partenaires s'engagent conjointement à soutenir et à promouvoir l'animation de la vie sociale, tout en créant un environnement propice à une meilleure concertation.

Ce schéma est proposé pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027.

Il a vocation à s'articuler avec les schémas cadres départementaux que sont ceux de la jeunesse et des services aux familles.

Les institutions signataires intègrent ce soutien dans le cadre de leurs politiques publiques respectives, affirmant ainsi leur engagement dans cette démarche.



# Signature du Sckéma Départemental Animation de la Vie Sociale

**A**  
**BORDEAUX,**  
**LE**

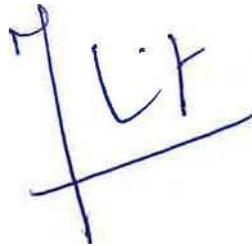
**Etienne GUYOT**  
Le Préfet de la Région  
Nouvelle-Aquitaine  
**PREFET  
DE LA GIRONDE**

*Liberté Egalité* *Fraternité*  
  
L. Guyot

**Jean-Luc GLEYZE,**  
Le Président du Département de la Gironde

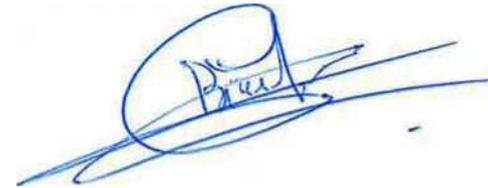
  
M. Jaudou

**Christine MANSIET,**  
La Directrice  
de la Caisse d'Allocations Familiales de  
la Gironde





**Nathalie GAILLARD-BIENFAIT,**  
La Présidente  
du Conseil d'Administration  
de la Caisse d'Allocations Familiales  
de la Gironde





**Daniel ABALÉ A,**  
Le Directeur  
de la Mutualité Sociale Agricole





## **17 LES VALEURS FONDATRICES ET PRINCIPES PARTAGES DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE**

### ***Les valeurs républicaines comme principes fondamentaux portés par les partenaires signataires***

Les structures de l'Animation de la Vie Sociale ont pour mission de poursuivre simultanément trois objectifs :

- Favoriser l'inclusion sociale et la socialisation des individus.
- Développer les liens sociaux et renforcer la cohésion sociale sur les territoires.
- Encourager la prise de responsabilité des usagers et promouvoir la citoyenneté de proximité.

Les acteurs de l'Animation de la Vie Sociale jouent un rôle essentiel dans la création et le maintien du lien social au quotidien. Leur présence reste indispensable pour les habitants de chaque territoire, car ils initient des projets solidaires et font preuve de créativité et d'agilité pour favoriser la cohésion sociale. Leur contribution se traduit, une cette dynamique de vie collective et promotion de la citoyenneté en projets et offres de services.

Les institutions partenaires ont la responsabilité de développer des politiques publiques qui favorisent la participation citoyenne de tous, en promouvant l'égalité sociale et en rejetant toute forme de discrimination. Leur objectif est de permettre à chaque girondin(es) de faire valoir son pouvoir d'agir.

Les politiques publiques promues par les signataires sont ancrées dans les valeurs républicaines françaises, que nous partageons et réaffirmons.

Ces valeurs et principes républicains sont naturellement applicables aux structures de l'Animation de la Vie Sociale et constituent une référence commune pour tous les partenaires impliqués.

La laïcité, en tant que fondement de la citoyenneté républicaine, favorise la cohésion sociale, la solidarité et respecte la diversité des convictions et des cultures.

Elle rejette toute forme de violence et de discrimination, qu'elle soit basée sur la race, la culture, la classe sociale ou la religion. La laïcité sert l'intérêt général et se manifeste concrètement sur le terrain par des attitudes d'accueil, d'écoute, de bienveillance, de dialogue, de respect mutuel, de coopération et de considération.

Au sein des structures de l'Animation de la Vie Sociale, la laïcité constitue un socle fondamental pour bâtir une société plus équitable, fraternelle et porteuse de sens pour les générations futures.

### ***Les principes partagés par tes partenaires signataires***

Les Centres Sociaux et les Espaces de Vie Sociale font preuve d'une grande agilité et d'une capacité d'adaptation remarquable face aux différentes crises rencontrées. Ils savent organiser des actions d'entraide, d'écoute et de solidarité, démontrant ainsi leur importance et leur engagement envers la communauté.

Cependant, il convient de souligner que ces structures rencontrent également des difficultés qu'il est nécessaire de prendre en compte.

Il est crucial aujourd'hui de poursuivre une réflexion quant à la manière dont nous pouvons apporter un soutien et conforter ces structures dans leur rôle sur le territoire Girondin.

Dans le contexte actuel, les institutions partenaires réaffirment le besoin de disposer d'outils fédérateurs pour faire vivre la politique d'animation de la vie sociale. Ce processus doit être basé sur une approche proactive et prospective. Le renouvellement du schéma départemental de l'animation de la vie sociale offre une occasion de réaffirmer les principes partagés d'une politique qui s'inscrit pleinement dans une démarche de gouvernance publique axée sur le développement social.

Ces principes s'ancrent dans une démarche de coopération :

- Le développement social local est constitutif de la démarche d'animation de la vie sociale,
- Les structures d'animation de la vie sociale participent au développement des solidarités humaines et territoriales sur l'ensemble du territoire girondin,
- \* La participation des habitants est la plus-value et la spécificité des structures de l'animation de la vie sociale. Celles-ci favorisent le développement personnel, la capacité de « pouvoir d'agir » et l'exercice de la citoyenneté,
- Les structures d'animation de la vie sociale sont motrices pour favoriser le vivre ensemble, renforcer qualité du lien social en permettant aux acteurs du territoire de « faire ensemble »,
- Les structures d'animation de la vie sociale portent au plus près des territoires et des habitants les valeurs de la République, de la laïcité et de la neutralité,
- Les collectivités locales sont associées à la définition et à la mise en œuvre de cette politique publique selon leurs champs de compétence et à ce titre ont une place dans sa gouvernance,
- Les Institutions favorisent les conditions de dialogue, de coopération dans l'intérêt général des habitants et des territoires. Le plan d'actions du Schéma pourra évoluer à partir d'une observation partagée de l'animation de vie sociale.

## **C2i LES ORIENTATIONS DES ACTEURS DU SCHEMA L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE**

Le schéma départemental s'inscrit dans les politiques publiques développées par les partenaires signataires.

### **LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA GIRONDE**

La Caisse d'Allocations Familiales, garante et cheffe de file de la politique d'animation de la vie sociale, porte fortement cette politique publique, notamment dans les zones de revitalisation rurale et les quartiers en politique de la ville. Parmi ces structures, un certain nombre de projets ont vu leurs missions s'accroître sur notre impulsion pour développer la dimension de projets innovants portés par des habitants.

Ainsi, l'animation de la vie sociale est une composante majeure de l'action territoriale des Caf. Positionnées à la convergence de la quasi-totalité des thématiques d'intervention, les structures de l'animation de la vie sociale, principalement représentées par les centres sociaux et les espaces de vie sociale, sont des leviers privilégiés pour faciliter l'intégration sociale des familles dans leur environnement, contribuer à la cohésion sociale sur les territoires, mais aussi déployer les politiques de la branche Famille. Leur méthodologie d'intervention, basée sur des diagnostics des besoins de la population, la participation des habitants et le développement de la citoyenneté de proximité, concourt à l'attractivité des territoires.

Les circulaires relatives à l'animation de la vie sociale de 2012 et 2016 (LC 2012-013 et LC 2016- 005) posent le cadre de l'agrément

- Développer une politique concertée et cohérente de l'animation de la vie sociale sur les Territoires,
- Confirmer les finalités, missions et valeurs des structures AVS,
- Clarifier la notion de participation des habitants,
- Restructurer le projet social et le projet familles par l'élaboration de critères d'agrément,
- Inciter au renforcement des partenariats autour de chaque structure,
- Clarifier les référentiels métiers de direction, référent familles et de la fonction accueil.

Selon les finalités ici rappelées :

- L'inclusion sociale et la socialisation des personnes,
- Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire,
- La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Dans le respect des valeurs et principes suivants :

- Le respect de la dignité humaine,
- La neutralité, la laïcité,
- La solidarité et la mixité,
- La participation et le partenariat.

Avec des missions générales, une structure de l'animation de la vie sociale s'affirme comme :

- Un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, accueillant toute la population en veillant à la mixité sociale,
- Un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Cependant les centres sociaux mettent en œuvre dans leurs projets cinq missions complémentaires :

- Accueillir et écouter les usagers, habitants, familles, groupes et associations,
- Développer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés,
- Développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire,
- Développer la participation et la prise de responsabilité des usagers et des bénévoles,
- Organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs.

La Caisse d'Allocations Familiales rappelle son cadre politique inscrit à la convention pluriannuelle d'Objectifs et de Gestion 2023-2027 :

- Consolider le maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale et anticiper leurs difficultés ;
- Démontrer la plus-value sociale et territoriale des projets d'animations de vie sociale ;
- Harmoniser, clarifier, simplifier nos politiques d'accompagnement et de soutien financier ;
- Soutenir les projets innovants qui concourent à l'Animation de la Vie Locale



**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE :**

En sa qualité de chef de file en matière d'action sociale et de développement social, le Département de la Gironde renforce son engagement dans la solidarité humaine et territoriale où l'innovation sociale reste au cœur du déploiement de ses politiques sociales pour répondre durablement aux défis sociaux.

Cette approche prend en compte l'articulation d'une solidarité de droits universels sur le plan national avec le renforcement d'une « solidarité d'engagement » ancrée sur les territoires pour encourager l'implication et la participation des citoyens.

Une solidarité affirmée qui s'appuie sur une valeur socle, la fraternité et **4 principes clefs pour déployer cette stratégie** :

1/ **Une approche** commune à l'ensemble des politiques publiques du Département pour animer et activer les solidarités humaines et territoriales.

2/ **Une démarche de territoire et partenariale**

3/ **Un objectif de transformation sociale** durable en faveur du vivre et du faire ensemble (du bien-être de chacun et du vivre ensemble)

4/ **Une dynamique de participation** de tous à la consolidation du lien social

Ancrés sur l'ensemble du territoire girondin, les structures de l'Animation de la Vie Sociale s'inscrivent pleinement dans une démarche de développement social, favorisant le vivre et faire ensemble. Mobilisés en faveur de la lutte contre les inégalités, le développement de l'autonomie et le bien-être des personnes, elles encouragent la participation des habitants et le développement du pouvoir d'agir, et participent ainsi d'une transformation sociale durable.

Grâce à leur ancrage territorial, la collaboration entre les structures d'Animation de la Vie Sociale (AVS) et les différentes directions et services d'action sociale du Département revêt une grande pertinence. Cette coopération offre une réelle valeur ajoutée et contribue à créer une dynamique positive au service de la population girondine.

Dans ce cadre et par délibération du 12 décembre 2022, le Département de la Gironde apporte un soutien aux acteurs de l'Animation de la Vie Sociale dans le cadre de sa politique de prévention et d'inclusion en faveur de la promotion du « vivre » et « faire » ensemble.

A travers le déploiement de cette politique, il continue à anticiper, s'adapter et transformer son action sociale en faveur de l'inclusion de tous et à agir sur les fragilités sociales identifiées.

Le soutien historique aux structures de l'Animation de la Vie Sociale qui inscrivent leurs actions dans des dynamiques innovantes, de transformation et promotion sociale, en constitue un axe central pour assurer un socle durable à la résilience territoriale et humaine.

Ces structures contribuent de ce fait à la mise en œuvre de la stratégie de développement social.

## **ETAT :**

### **Les centres sociaux et les espaces de vie sociale constituent un réseau local de mise en oeuvre des politiques d'action sociale de l'Etat.**

L'Etat sensibilise localement ses services sur l'intérêt de s'appuyer sur de telles structures pour soutenir les actions au bénéfice des populations notamment sur des territoires prioritaires.

Il s'agit par exemple de favoriser les initiatives citoyennes, le partage des valeurs républicaines, promouvoir la laïcité, l'engagement des jeunes, de conforter le rôle des parents, de développer les outils permettant l'accès aux droits, et de manière générale de faciliter l'implication des habitants, le lien social, la solidarité.

L'Etat veille à ce que les objectifs et priorités soient partagés avec les organismes tiers concernés. Le schéma de l'animation de la vie sociale réalisé en partenariat avec la CAF, le Département, la MSA et l'Etat, contribue en outre à renforcer la lisibilité du réseau des centres sociaux et des espaces de vie sociale.

L'Etat sensibilise localement ses services sur l'intérêt de s'appuyer sur de telles structures pour soutenir les actions au bénéfice des populations notamment sur des territoires prioritaires.

Il s'agit par exemple de favoriser les initiatives citoyennes, le partage des valeurs républicaines, promouvoir la laïcité, l'engagement des jeunes, de conforter le rôle des parents, de développer les outils permettant l'accès aux droits, et de manière générale de faciliter l'implication des habitants, le lien social, la solidarité.

L'Etat veille à ce que les objectifs et priorités soient partagés avec les organismes tiers concernés. Le schéma de l'animation de la vie sociale réalisé en partenariat avec la CAF, le Département, la MSA et l'Etat, contribue en outre à renforcer la lisibilité du réseau des centres sociaux et des espaces de vie sociale.

De manière générale, l'Etat, sensible aux dispositifs concourant à l'insertion et la cohésion sociale, permet à la branche Famille de consacrer des moyens financiers pour le fonctionnement des structures existantes et favorise le développement de nouvelles structures dans les zones moins équipées et sur les territoires sensibles.

Une attention particulière sera faite aux quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le cadre des contrats de ville dont le Département et la CAF sont signataires. Il s'agit en effet de développer des actions dans les domaines de la réussite éducative, de l'emploi, du lien social de l'accès aux droits et de la citoyenneté en direction des populations les plus en difficulté notamment des jeunes, des familles et des femmes. Les centres sociaux et les espaces de vie sociale sont garants de la lutte contre l'exclusion en favorisant l'accès aux droits et l'intégration des habitants des quartiers prioritaires, en travaillant en partenariat avec les acteurs de territoire.

Les centres sociaux et espaces de vie sociales sont des lieux d'accueil et de propositions d'animation pour l'enfance et la jeunesse. Nombre de ces structures proposent des lieux d'accueils de collectifs de mineurs pendant les temps péri et extra scolaires, se positionnant comme un acteur éducatif du territoire, complémentaire de l'école et des familles.

Ces acteurs proposent également des accueils de jeunes favorisant la découverte et la participation des jeunes à de nouvelles activités culturelles et sportives. Elles contribuent au pouvoir d'agir des jeunes en les accompagnant sur des projets, des mobilisations ou des débats démocratiques concernant leur cadre de vie et aussi par l'accueil de jeunes en missions de service civique. Ils participent ainsi à la construction d'une citoyenneté des jeunes.

### **MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE :**

La MSA contribue depuis de nombreuses années au développement social des territoires en œuvrant avec ses partenaires à la mise en place de démarches de mobilisation des populations et des acteurs de terrain, démarches destinées à répondre à des besoins du territoire.

Les Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale sont des lieux ouverts à toute la population de leur territoire.

Ce sont des espaces de rencontres, de dialogues, d'activités, de créativité et d'initiatives citoyennes. Du fait de leurs spécificités, ils participent à l'animation des territoires par leur capacité à repérer les besoins sociaux et à

mobiliser les ressources humaines. C'est en ce sens qu'ils représentent des partenaires privilégiés de la MSA pour le développement social des territoires.

La MSA et ces structures entretiennent des relations de partenariat tant au niveau local qu'au niveau national. Ces relations sont fondées sur une communauté d'idées, un travail sur des thématiques communes (familles, animation sociale, insertion, jeunesse,...) et un partage de valeurs (solidarité, promotion et autonomie des personnes, démocratie participative, laïcité).

La Mutualité sociale Agricole de Gironde rappelle qu'en lien avec le Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Gestion 2022/2027 avec l'Etat, le cadre politique local est le PASS (Plan d'Action Sanitaire et Sociale). Ce dernier conforte le réseau des structures AVS en milieu rural, par un soutien financier sur fonds locaux.



## **LES PRINCIPALES REALISATIONS DU SCHEMA DEPARTEMENTAL 2017/2021**

Après avoir élaboré conjointement deux chartes départementales en 2008 et 2012, la Caisse d'Allocations Familiales, le Département de la Gironde, la Mutualité Sociale et Agricole et l'État, ont poursuivi leurs engagements pour mettre en place une politique départementale concertée et partagée en faveur des acteurs de l'Animation de la Vie Sociale. Cela s'est concrétisé par la création d'un premier Schéma Départemental pour la période 2017-2021. Il a permis de clarifier le rôle des acteurs départementaux et locaux ainsi que les articulations entre leurs différentes interventions pour favoriser la coopération.

## **Rappel des orientations partagées :**

**Axe 1** - Développer la laïcité, la citoyenneté et le « vivre ensemble » : Développement du pouvoir d'Agir des habitants / Promotion du vivre ensemble et des valeurs de la République

**Axe 2** - Renforcer le développement social local : Développement des liens sociaux, solidarités humaines et territoriales / encourager les projets d'économie sociale et solidaire

**Axe 3** - Renforcer le réseau des structures de l'animation de la vie sociale : Animation du réseau en s'appuyant sur la fédération des Centres sociaux de Gironde / Développement concerté des structures de l'AVS en fonction des priorités des territoires / Consolidation de l'économie générale et les projets existants

**Axe 4** - Faire évoluer la gouvernance départementale et locale de d'animation de la vie sociale : Promouvoir la définition de schéma territoriaux AVS auprès des collectivités / adapter la gouvernance aux recompositions et nouvelles compétences territoriales

**Axe 5** - Valoriser la qualification des acteurs : Politique de formation et d'accompagnement des acteurs salariés et bénévoles

**Axe 6** - Développer l'observation sociale partagée de l'animation de la Vie Sociale : Outil d'observatoire sociale partagée de l'AVS au niveau régional et départemental / promotion la politique AVS sur le territoire

## **Les principales réalisations et enseignements :**

### **> Un engagement fort sur le développement du pouvoir d'agir et l'aller vers :**

- Près de 500 nouveaux bénévoles engagés, en augmentation de 10 %, dans les instances de pilotage et de gouvernance
- Proposition d'un plan de formation des acteurs de l'AVS (bénévoles et salariés) par les institutions et la fédération des centres sociaux (Formations internes aux institutions sur les valeurs de la République et de la Laïcité).

### **> Une mobilisation des acteurs sur des actions "égalité/lutte contre les discriminations" et "Cohésion sociale, citoyenneté, implication"**

> **Un renforcement du réseau de l'AVS :**

Depuis 2017, on observe une évolution du nombre de structures :

- Le nombre d'Espaces de vie sociale est passé de 50 en 2017 à 61 en 2022.
- Le nombre de Centres sociaux est resté relativement stable, passant de 50 en 2017 à 51 en 2022.
- Les quartiers politiques de la ville sont couverts par ces structures, à l'exception de Bassens.

Par ailleurs, une nouvelle fédération des centres sociaux a été créée. Voici les chiffres relatifs aux adhérents du réseau fédéral :

- En 2017, il y avait 29 Centres sociaux.
- En 2022, ce nombre est passé à 38, comprenant 32 Centres sociaux et 6 Espaces de vie sociale.
- De plus, la fédération compte 13 invités.

Un accompagnement de la fédération des centres sociaux de Gironde dans sa restructuration pour mieux accompagner les acteurs de l'AVS. La Fédération a notamment :

- o Amplifié les animations de réseau, formations pour les salariés et bénévoles
- o Initié de nouveaux chantiers (Jeunesse) et une dynamique d'aller-vers et de proximité avec structures, fédérés et non fédérés
- o Développé des capacités à agir avec les partenaires sur des situations de crise
- o Structuré la diffusion de ressources « socles » pour l'ensemble des acteurs de l'AVS (veille, informations, formations)

Ces capacités nouvelles ont été particulièrement utiles pendant la crise sanitaire (2020-2021) où elles ont permis aux porteurs de projets de ne pas être isolés, de s'entraider et de trouver des réponses et des ressources dans cette période de fragilité.

- > **Des acteurs sensibles à l'innovation et l'expérimentation** en raison de leur proximité avec les ressources locales, de leur objectif d'inclusion sociale, de leur capacité à s'adapter aux évolutions sociétales et de leur propension à encourager la créativité et l'apprentissage. Les projets soumis aux différents appels à projets et initiatives (AAP, AILDS, budgets participatifs...) proposés par les institutions tout au long de la durée du Schéma témoignent de la capacité de ces acteurs à répondre aux besoins en constante évolution des territoires et des habitants.
- > **Un soutien au développement de schémas locaux** : les partenaires signataires aux côtés des collectivités locales proposent des cadres d'intervention dans lesquels les structures de l'animation de la vie sociale ont toute leur place. Cela se traduit par le soutien au développement de schémas locaux (Talence, Bordeaux...), la consolidation des conventions multi-partenariales, l'articulation avec d'autres dispositifs et la mise en place de partenariats (CTG, Contrats de ville, Pactes de solidarité, contrat Ville d'équilibre etc...). Cette coordination vise à renforcer la coopération, la coordination et l'efficacité des actions menées sur le territoire et actions et permet une approche globale et cohérente des problématiques sociales

La mise en œuvre des orientations posées dans le cadre du Schéma Départemental de l'AVS pour la période 2017-2021 a été confrontée à des crises sanitaires et sociales qui ont eu un fort impact sur notre pays, notamment la pandémie de Covid-19, les périodes de confinement successives, les crises

socio-économiques et aujourd'hui les problématiques climatiques. Ces événements ont affecté les structures d'Animation de la Vie Sociale (AVS) qui ont dû faire face à ces bouleversements. Malgré ces défis, ces structures ont su rester présentes et s'adapter en trouvant de nouvelles façons d'agir et en explorant de nouveaux domaines d'intervention pour répondre aux besoins des populations et des territoires.

Par exemple, dans le domaine de la parentalité, les structures AVS ont développé des actions spécifiques pour soutenir les parents dans cette période difficile. Elles ont proposé des ateliers sur des sujets tels que l'éducation positive, la gestion du stress parental ou l'équilibre vie professionnelle-vie familiale et maintenu l'accompagnement à la scolarité. Ces initiatives ont permis aux parents d'obtenir des conseils et un soutien précieux malgré les contraintes liées au confinement et de développer des solidarités de voisinage.

En ce qui concerne l'utilisation du numérique, les structures AVS ont renforcé leur présence en ligne et ont proposé des activités virtuelles et/ou appels téléphoniques pour maintenir le lien social avec les personnes isolées et âgées. Elles ont organisé des rencontres en visioconférence, des groupes de discussion en ligne et des formations sur l'utilisation des outils numériques. Ces actions ont permis de pallier partiellement l'isolement social et d'offrir des possibilités d'échanges et de partage d'expériences même à distance.

Ces exemples illustrent comment les structures AVS ont su s'adapter aux circonstances exceptionnelles.

*Cf Bilan en annexe 2*



## **La Gironde via territoire clijn-anru<|ue, attractif et en développement**

La Gironde est le département le plus étendu de l'hexagone (9 975 km<sup>2</sup>), composé de 28 communautés de communes et 28 communes métropolitaines. Comptant 1 601 845 habitants, il présente selon les données de l'Insee une croissance démographique significative ces dernières années : de + 6.4 % entre 2013 et 2018 (Métropole+6.9 % - hors Métropole +5.9%). Celle-ci est largement portée par la Métropole Bordelaise (+ 10 300 habitants sur la période contre 8 900 sur le reste de la Gironde) ainsi que sur le littoral océanique, où vont s'installer des personnes plus âgées. Entre 2017 et 2018, on comptabilise 48512 nouveaux arrivants. Cela témoigne de l'attrait du territoire et de son dynamisme démographique.

La Gironde est également un moteur économique important de la région Nouvelle-Aquitaine. Le territoire a connu une création soutenue d'emplois ces dernières années. Par exemple, selon les statistiques de l'INSEE, entre 2010 et 2018, le nombre d'emplois salariés dans le secteur privé a augmenté de près de 10% dans le département. Le nombre d'entreprises créées dans le département témoigne de cette vitalité économique (en 2019, selon les données de l'INSEE, plus de 10 000 nouvelles entreprises ont vu le jour en Gironde).

La Gironde est une destination touristique prisée, attirant chaque année de nombreux visiteurs. Les atouts tels que le patrimoine viticole, les paysages variés (océan, vignobles, estuaire de la Gironde), les sites culturels et historiques (comme la ville de Bordeaux) contribuent à l'attrait de la région.

Enfin, La Gironde bénéficie également d'importants investissements publics visant à soutenir son développement. Des projets d'infrastructures, tels que la modernisation des réseaux de transports (tramway, lignes ferroviaires), la construction de nouveaux équipements culturels et sportifs, ainsi que le développement de zones d'activités économiques, sont autant d'indicateurs du dynamisme du territoire.

### **Des Territoires girondins aux ressources diversifiées et inégales**

La distinction Métropole et hors Métropole a toujours du sens. En effet, elle oblige à une grande vigilance afin de contourner le risque, bien réel, de rupture entre les territoires. Il existe toutefois, dans la Métropole, des poches de pauvreté et des inégalités entre les habitants notamment sur les quartiers politiques de la Ville.

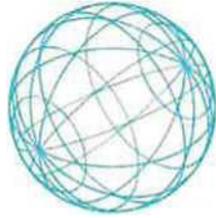
La Gironde est globalement un territoire jeune. L'évolution totale du nombre de moins de 20 ans entre 2013 et 2018 est pour la Gironde de +5.6% (Métropole + 8 % - Hors Métropole +3.4 %).

Les travaux de bilan des derniers contrats de ville et la définition de la nouvelle cartographie de la politique de la Ville montrent l'étalement des zones fragilisées.

### **Des parcours de vie émaillés de difficultés**

L'indice de fragilité sociale qui consiste à mesurer, pour chaque territoire, le poids que représentent les situations considérées comme menant à l'exclusion (fragilité sociale) confirme l'existence du croissant de pauvreté allant de la pointe du Médoc au sud Gironde en passant par la haute Gironde, la rive droite de la métropole et le Liboumais.

65.1 % de la population de 15 à 64 ans est active avec un emploi, 9.5 % chômeurs, 5.9 % retraités, 12.1 % étudiants... Des communautés de communes avec une part des actifs au chômage élevée comme celle de la Pointe du Médoc, la haute Gironde, le Liboumais, le pays foyen...  
A l'inverse les communautés de communes limitrophes de la métropole ont une part d'actifs au chômage la plus faible.



### **Etat des lieux de l'AVS**

Le bon maillage du département de la Gironde permet de constater un véritable ancrage territorial des structures d'animation de la vie sociale. Fin 2022, 51 centres sociaux (41 dans la métropole et 10 hors métropole) et 61 Espaces de Vie Sociale (22 dans la métropole et 39 hors métropole) sont répartis sur le territoire girondin. Les quartiers Politiques de la Ville sont globalement tous couverts.



## 57 LES ENDEUX DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Aujourd'hui les acteurs de l'Animation de la Vie Sociale apportent une plus-value en termes de vivre et faire ensemble mais ils connaissent aussi des fragilités. Plusieurs dimensions illustrent cette plus-value pour les habitants et les territoires. Les structures AVS favorisent l'engagement et le bénévolat Cette mobilisation contribue au développement d'un tissu social et développe l'intérêt des habitants pour la chose publique. De cet engagement naissent des solutions adaptées aux réalités des territoires en cohérence avec les politiques publiques. Inscrits dans une véritable démarche de développement social, ces projets sont vecteurs du mieux vivre ensemble.

Aujourd'hui encore plus qu'hier, le soutien aux acteurs de l'AVS dans leur fonctionnement et dans leurs actions structurantes doit permettre le développement du pouvoir d'agir des habitants, le "aller vers"... et la mise en œuvre de projets et d'actions initiés par les habitants afin de répondre aux besoins de plus en plus pressant des territoires... **Le premier enjeu du Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale est en conséquence de consolider et créer les conditions de la mise en œuvre des projets sociaux des structures existantes.** Ceci passe par une reconnaissance et un engagement fort des collectivités locales dans cette démarche. Il s'agit pour les acteurs locaux d'accompagner l'élaboration d'un cadre rassurant pour une visibilité plus grande de l'impact social des projets développés sur les territoires.

La société évolue rapidement ces dernières années et si l'objectif est de poursuivre l'implication des citoyens dans les solutions pour un avenir plus solidaire, **le second enjeu du schéma confirme la nécessité d'accompagner les habitants pour mieux appréhender les questions sociétales**

Le schéma départemental AVS précise comment les acteurs départementaux et les collectivités locales peuvent accompagner, consolider et développer les projets d'animation de la Vie Sociale en Gironde, de façon concertée et efficiente, et ce, en assurant une cohérence à l'échelle du département **Le troisième enjeu résidera dans le fait de faire évoluer la gouvernance départementale et locale de la politique d'animation de la vie sociale.**



## 6- LES AXES DU SCHEMA 2023-2027 > AXE TRANSVERSAL : UTILITE

### SOCIALE ET ACCOMPAGNEMENT A L'EVOLUTION DES MODELES SOCIO-ECONOMIQUES

Mesurer l'utilité sociale est un processus de mobilisation des acteurs et de co-construction dont l'objectif est d'améliorer la connaissance pour éclairer l'action (cf. annexe ..)

#### L'utilité sociale et loi mesure *de* l'impact social

Les partenaires s'accordent sur l'importance de mesurer l'impact social et rendre lisible l'utilité sociale de l'AVS.

L'enjeu est d'amener les acteurs locaux et les institutions, à prendre la mesure des plus-values que peuvent apporter les projets et actions menés par les structures AVS auprès des habitants sur les territoires.

En s'appuyant sur les expériences menées sur des territoire restreints (DLA : Ste Eulalie - Mérignac Beutre - Martignas, expérimentation au niveau du Collectif des 10 centres d'animation de Mérignac), les partenaires souhaitent un essaimage sur le territoire départemental pour :

- Faciliter la compréhension de l'animation de la vie sociale,
- Sensibiliser et former les acteurs au concept et à la méthodologie pour mesurer d'impact social et l'utilité sociale.

#### L'accompagnement vers l'évolution des modèles socio-économiques *{voit en annexe 1}*

Les crises sanitaires, sociales, économiques et environnementales à répétition, dans ses effets immédiats accentuent les inégalités autour d'enjeux qui relèvent de l'accès aux droits fondamentaux (alimentation, logement, santé, culture, numérique...) pour les personnes les plus vulnérables.

Cette situation interroge la capacité des pouvoirs publics à répondre à l'ensemble des besoins de la population et notamment des plus vulnérables dans ce contexte d'augmentation de ces besoins. Elle nécessite la recherche d'autres leviers et de repenser les modèles socio-économiques des acteurs associatifs de l'AVS.

L'économie sociale et solidaire est une des réponses aux nombreux défis auxquels les structures de l'Animation de la Vie Sociale doivent répondre. Aussi, accompagner l'évolution des modèles socio-économiques devient une nécessité aujourd'hui pour anticiper sur l'avenir. Cette démarche s'inscrit pleinement dans une stratégie de résilience portée par l'ensemble des partenaires.

En effet, accompagner l'évolution des modèles socio-économiques des acteurs de l'AVS, ce n'est pas donner des recettes miracles, ni imposer une vision ou une inflexion vers un modèle unique mais c'est proposer un cadre de réflexion et d'action, réactiver un certain nombre de fondamentaux pour permettre à chaque acteur de mettre en perspective la dimension de pilotage de son projet global.

L'analyse stratégique du projet doit permettre de resituer le modèle socio-économique dans :

L'essence ou l'identité de l'acteur et de son projet. Quelle utilité sociale ? Quel positionnement par rapport aux autres acteurs ? ...

- L'avenir c'est-à-dire l'ambition, les orientations...
- Le modèle socio-économique c'est-à-dire les moyens que se donne l'acteur pour mener à bien son projet (Ressources humaines, financières, les alliances et partenariats)
- Le pilotage au sens de gouvernance en charge du projet (organisation, décisions, écoute des parties prenantes, maîtrise des risques...)

Le modèle socio-économique est bien un outil au service du projet. Il convient de le mettre à la bonne place. A partir de cette approche et de ces différents leviers on peut alors imaginer et construire une multitude de solutions en fonction des besoins et des apports des projets. Ce diagnostic permettra de développer une stratégie adaptée à chacune des structures de l'AVS sur le territoire girondin.

Cette démarche s'inscrit dans le temps du schéma.

, -----//immsm7-

### **Critères cd'évcil nation. :**

Utilité sociale :

- Echanges avec les structures autour de l'utilité sociale ou d'impact social
- Nombre déstructurés AVS accompagnés dans cette démarche d'utilité sociale Mise en place d'outils d'identification, structuration et évaluation
- Présence d'indicateurs d'utilité sociale ou d'impact social dans les évaluations des projets sociaux ;

Modèles socio-économiques :

- Echanges avec les structures autour des modèles socio-économiques
- Nombre de structures AVS accompagnées dans cette démarche
- Mise en place d'outils



**AXE 1 : AMELIORER LES CONDITIONS DE DEVELOPPEMENT ET DE MISE  
EN ŒUVRE DES PROJETS SOCIAUX PORTES PAR LES ACTEURS  
AVS**

**Constats et Enjeux : simplifier et mieux articuler les dispositifs entre eux.**

On constate une multiplicité et complexité de cadres d'intervention : Cité éducative, contrat de ville, pactes territoriaux, CTG, PEDT, PRE... Les structures de l'Animation de la Vie Sociale disent être perdues dans ce millefeuille. En effet ce dernier fragilise l'implication des habitants dans le processus de participation et prend une place prépondérante dans l'action des structures. L'enjeu est donc de simplifier et mieux articuler les dispositifs entre eux.

**^ Objectif 1 : Stabiliser les projets existants**

**1.1. Elaborer un cadre d'intervention qui « sécurise » les acteurs de l'AVS dans la mise en œuvre du projet social agréé, au regard du contexte fragile.**

- Tendre à développer des Conventions inter-partenariales, pluriannuelles d'objectifs et de moyens entre les partenaires financeurs et les acteurs AVS ;
- Sécuriser, simplifier les processus pour renforcer le modèle socio-économique et créer des espaces d'échanges et de co-construction (croisement des financements, simplification, pluri annualité ...)
- Privilégier le soutien aux actions initiées par les habitants.

**1.2. Mobiliser les instances de coopérations entre les partenaires pour prévenir et accompagner les situations de crise.**

- Convenir des modalités de travail conjoint pour détecter précocement les structures qui se fragilisent.
  - Mieux articuler l'accompagnement des signataires du SD AVS en lien avec la Fédération des Centres Sociaux.
- 
- Formaliser ces accompagnements par l'élaboration de conventions inter-partenariales.

**Critères d'évaluation- :**

- Qualité et niveau d'accompagnement des structures (nombre de structures accompagnés/ évolution des situations).
- Effectivité de la mise en œuvre de la « simplification ».

**■=£> O bjectif 2 : Partager les modalités de développement de nouveaux projets sur les territoires entre les partenaires signataires et les collectivités locales.**

- Favoriser le développement raisonné des structures de l'AVS sur le département en s'appuyant sur une priorisation des territoires avec une attention particulière aux territoires ruraux peu couverts.
- Mettre en œuvre une démarche adaptée aux réalités et ressources territoriales afin d'amener des réponses permettant de susciter le pouvoir d'agir des habitants.
- Poser des échéances de déploiement des projets en engageant une évaluation annuelle de la pertinence des territoires classés comme prioritaires.

**Critères d'évaluation :**

- Nombre de structures créées sur les territoires prioritaires
  - Pertinence de la priorisation des territoires au regard de l'évolution des besoins (augmentation du nombre d'habitants, évolution des territoires, absence de structures AVS) en s'appuyant sur les diagnostics partagés.
- ±

## **AXE 2 - ACCOMPAGNER LES ACTEURS AVS POUR MIEUX APPREHENDER LES QUESTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (SOCIETE, ECONOMIE ET ENVIRONNEMENT)**

### ***Constats et Enjeux : Accompagner les populations face aux évolutions sociétales***

Les crises successives engendrent un **accroissement des situations de fragilité** et provoquent la **vulnérabilité** de nouvelles populations.

- Le vieillissement des populations est une réalité des territoires. Les actions menées par les acteurs de l'AVS ont montré leur impact sur le recul de l'âge de la dépendance par le maintien du lien social et l'engagement des personnes dans la vie citoyenne et associative
- Les structures AVS se sont saisies, lors de la crise sanitaire de 2020 des outils numériques pour maintenir le lien avec les habitants. Ces nouvelles modalités d'action ont répondu aux enjeux de soutien à l'autonomie des publics notamment fragilisé pour répondre à cette fracture numérique et aux problèmes du non-recours aux droits.
- Les structures de l'AVS sont des structures de proximité appliquant le principe de l'universalisme proportionné et permettant une mixité. Dans certains secteurs, elles sont la principale porte d'entrée sur le territoire.
- Les acteurs de l'AVS développent des actions et projets favorisant l'inclusion, l'autonomie et l'émancipation des jeunes par le biais du soutien à la parentalité, l'accès aux loisirs, à la culture et aux sports, le soutien à la scolarité, la formation et l'insertion socio-professionnelle, la citoyenneté et l'engagement. Cet engagement s'affine de plus en plus sur les questions sociétales.
- Définition principe universalisme proportionné

### **objectif 1 : Renforcer la citoyenneté et le « vivre et faire ensemble »**

Les partenaires du schéma départemental de l'animation de la vie sociale affirment le principe et la nécessité de la participation des habitants dans les instances des structures gestionnaires et plus globalement dans la gouvernance des projets. Ils veilleront à l'effectivité de cette participation citoyenne et s'engagent à accompagner les acteurs locaux sur l'atteinte de cet objectif.

**1.1. Conforter la place des habitants dans la conception et mise en œuvre des projets AVS et soutenir les acteurs AVS dans leurs missions de portage politique de projets d'habitants conformément aux orientations de la circulaire AVS 2016.**

**1.2. Promouvoir le « vivre et faire ensemble », renforcer la cohésion sociale et s'appuyer sur les valeurs de la république comme axes structurants des projets des acteurs de l'animation de la vie sociale.**



—/////À

#### ***Critères d'évaluation :***

Place des administrateurs au sein des instances de gouvernance des structures de l'AVS  
Nombre de projets portés par les usagers avec l'appui des salariés

⇒ **Objectif 2 : Encourager et accompagner les projets visant à reposer les « questions » sociales et à répondre aux besoins sociaux des habitants et des territoires. Une attention est portée sur :**

- Jeunesse - Enjeux Educatifs - Parentalité - Citoyens de demain,
- Vieillesse de la population,
- Les vulnérabilités des (nouveaux) publics (matérielles, physiques, psychiques...),
- Accès aux droits et à l'autonomie.

**Soutenir des initiatives d'habitants répondant à des problématiques nouvelles ou se posant avec davantage d'acuité :**

- En affirmant la place des acteurs de l'AVS dans la lutte des effets du vieillissement des populations sur la question de l'isolement social et du recul de l'âge de la dépendance en rendant les seniors plus actifs ;
- En renforçant la place des structures d'Animation vie sociale dans l'accompagnement à l'inclusion numérique et l'accès aux droits fondamentaux : alimentation, mobilité, santé, éducation...);
- En favorisant le « aller vers » les publics ;
- En valorisant les projets et susciter la participation ;
- En veillant à ce que les actions portées par les structures AVS soient en complémentarité avec celles des autres acteurs du territoire ;
- En réaffirmant l'importance de la fonction « accueil » (lisibilité et la visibilité) des acteurs de l'AVS (notamment le « Accueillir, Informer, Orienter ») qui permet aux habitants de pouvoir repérer les ressources de leur territoire pour améliorer leur situation de vie ;
- En accompagnant les jeunes à se construire une place dans la société.

////A

***Critères d'évaluation :***

- Inscription des bénévoles et salariés des structures de l'AVS dans des formations
- Niveau de prise en compte des éléments cités ci-dessus dans les projets d'agréments (accueil, jeunesse, inclusion numérique...)
- Qualité et niveau d'engagement des partenaires des territoires sur ces questions.

### ■ => objectif 3 : ctéveloppementervt durable et résilience

L'impact des crises successives depuis ces dernières années renforce les inégalités sociales et accentue les signes de vulnérabilité pour de (nouveaux) publics jusque-là préservés. Des différentes formes de précarité et d'exclusion ont fragilisé leurs capacités à vivre et faire ensemble.

Cette transformation sociétale à l'œuvre entraîne l'augmentation et la complexification de la demande sociale et des exigences croissantes à l'égard du service public et des acteurs intervenant dans le champ de l'action sociale.

La résilience territoriale ouvre de nouvelles perspectives pour transformer notre modèle territorial.

Bien plus qu'une réponse individuelle face à un choc ponctuel, il s'agit d'une nouvelle manière de penser les politiques publiques et de les co-construire avec les acteurs locaux et les citoyens afin de renforcer, ensemble, notre capacité collective à affronter et dépasser des situations de crises ou de ruptures.

En répondant aux enjeux de résilience territoriale, les structures de l'animation de la vie sociale contribuent à renforcer la capacité du territoire à faire face aux défis futurs et à s'adapter aux changements environnementaux, économiques et sociaux.

Elles participent à identifier les principales vulnérabilités du territoire et contribue à la résilience des personnes notamment :

- En leur permettant de mieux se préparer et de mieux faire face à ces risques.
- En valorisant les ressources locales et en favorisant la participation active des publics vulnérables à la vie économique et sociale de leur territoire.

En contribuant à renforcer la cohésion sociale et à prévenir les tensions sociales et les conflits.





### AXE 3 : FAIRE EVOLUER LA GOUVERNANCE DEPARTEMENTALE ET LOCALE DE LA POLITIQUE D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

#### ***Constats et Enjeux: Créer les conditions favorables à une gouvernance plus collaborative de la politique d'animation de la vie sociale***

Nous assistons depuis quelques années à un développement important du nombre de structures de l'animation de la Vie Sociale et constatons un bon maillage du territoire (couverture de l'ensemble des quartiers politiques de la Ville et fort développement des EVS en milieu rural...).

**L'animation du réseau** AVS se fait au niveau des territoires par l'existence de collectifs (collectif des 7 dans le liboumais, le collectif de haute-gironde, le G10 de Mérignac...). Une quarantaine d'acteurs adhèrent par ailleurs la Fédération des centres sociaux de la Gironde. Elle propose également aux centres non fédérés une lettre d'informations et des moments de formations comme « les essentiels de l'AVS ».

Toutes fois, force est de constater que cette animation doit être renforcée aussi bien au niveau départemental pour réaffirmer un socle commun, mais aussi au niveau des territoires pour prendre en compte leur singularité en termes de ressources et typologie de publics et développer des coopérations.

Ces constats rendent nécessaire la clarification des différents niveaux de coopération des acteurs de l'AVS avec les autres ressources de territoire pour plus de cohérence et d'efficacité dans les actions menées.

#### **^ Objectif 1 : Recentrer l'instance de pointe sur les axes stratégiques développés dans le SDAVS**

Mettre en place et faire vivre des instances (*cf. Gouvernance du Schéma -page 24*)

Comité de Pilotage du Schéma sera composé d'Elus et de représentants des partenaires signataires, chargé de la coordination des politiques en faveur des structures de l'AVS et la validation des travaux du Groupe Technique Départemental (GTD).

Comité de Direction sera composé des représentants des Directions des différentes institutions. Il sera chargé de la préparation du comité de pilotage, d'assurer le pilotage opérationnel en s'appuyant sur le GTD, de définir les objectifs communs aux institutions signataires et de suivre le déroulement de la feuille de route.

Groupe Technique Départemental sera composé de représentants techniques de chaque institution signataire du schéma départemental de l'Animation de la Vie Sociale. Journées départementales



thématiques

Régularité et modalité de mise en place des rencontres des instances (Comptes rendu, mise en place de méthodologie et création d'outils type rétroplanning Coopération interinstitutionnelle autour des différents schémas

## ➡ objectif 2: Redonner la place aux flux collectifs locaux et structures AVS pour faire vivre les orientations du schéma

### 2.1. Au niveau départemental :

- Définir la participation des collectivités locales (communes, intercommunalités) dans la mise en œuvre du schéma départemental
- Réinstaurer la déclinaison du schéma départemental en schémas locaux afin de renforcer les niveaux de coopération, voir coconstruire des projets communs notamment en milieu rural
- Formaliser le cadre de déclinaison du SDAVS en Schémas locaux
- Définir l'échelon pertinent et les modalités d'animation de ces schémas locaux
- Rendre lisible et valoriser l'articulation entre la dimension départementale et locale
- Amplifier l'implication partenariale dans l'établissement des diagnostics et projets partagés dans le cadre du renouvellement des agréments

### 2.2. Au niveau local :

- Encourager et accompagner l'animation des schémas locaux AVS avec une instance locale axée sur l'accompagnement des projets sociaux de territoire visant à mieux articuler et simplifier les différents dispositifs et contractualisations existantes. L'échelon intercommunal et communal est pertinent. Plusieurs dispositifs existent (CTG (CAF)- Pacte Territoriaux et Contrat Ville d'Equilibre (Département) - Mieux grandir en milieu rural (MSA)- Contrat de Ville / Zone Revitalisation Rurale (Etat).
- Associer les acteurs de l'AVS et les collectivités locales

### 2.3. Organiser au moins une fois tous les deux ans un temps fort réunissant les acteurs de l'AVS, les partenaires institutionnels et les collectivités locales pour créer une dynamique collective cohérente

----- //À

#### **Critères d'évaluation. :**

Nombre de schéma locaux sur le département Existence  
de conventions multi partenariales d'objectifs

## **Objectif 3 : Animer le réseau AVS et développer des outils pour mieux communiquer**

### 3.1. Inscrire l'Animation de la Vie Sociale dans une logique de réseau en complémentarité des politiques publiques portées par les différentes institutions partenaires sur les territoires.

- Favoriser les logiques de coopération avec les différents acteurs du territoire en cohérence avec les orientations définies dans le cadre des politiques publiques des partenaires signataires
- Formaliser des espaces de dialogue et de coopération).
  - Instance locale qui inviterait tous les acteurs d'un même territoire à œuvrer collectivement au service de l'AVS. Cette démarche pourrait venir renforcer ou compléter les travaux déjà en cours dans le cadre des conventions territoriales globales de la Caf avec les EPCI, des pactes de territoires, contrat ville d'équilibre

*avec le Département, et du Schéma départemental des services aux familles avec les partenaires « enfance - jeunesse - parentalité ».*

- Renforcer les coopérations entre les structures AVS et les services sociaux de proximité (MDS, CCAS...) et les acteurs « ressources » de proximité.
- Veiller à la mise en œuvre d'une complémentarité et articulation pertinentes entre les acteurs AVS implantés sur un même territoire.
- Faciliter les coopérations territoriales et un échange de pratiques.

### **3.2. S'appuyer sur la Fédération des Centres Sociaux de la Gironde : une ressource pour les projets d'animation de la vie sociale.**

- Renforcer l'animation du réseau des acteurs de l'Animation de la Vie Sociale en mobilisant la Fédération comme un partenaire ressource de l'AVS départementale
- Initier des temps d'échanges et de réflexions sur différentes thématiques
- Soutenir les partenaires dans l'accompagnement des projets et la gestion des crises
- Contribuer à l'organisation de temps forts initiés par les signataires
- Participer à la médiation dans les crises de gouvernance.

### **3.3. S'appuyer sur l'observatoire des Centres Sociaux (SENACS) pour développer une fonction de veille sociale en associant les partenaires, MSA, Département de la Gironde, CAF de la Gironde et l'Etat.**

Cela se traduit par des demandes spécifiques soumises aux structures en utilisant l'outil SENACS en dehors des campagnes de collectes des données annuelles.

### **3.4 Mettre en œuvre une politique de communication autour de l'AVS afin de valoriser les pratiques et la plus-value de ces équipements apportés aux populations et aux territoires**

La compréhension et la reconnaissance de l'activité des structures de l'animation de la vie sociale sont directement liées à sa communication et sa visibilité dans l'espace public et en particulier auprès des collectivités locales.

Le secteur a besoin de renforcer la communication sur son activité auprès du grand public et aussi des décideurs locaux. Afin de développer cet axe communication, les partenaires du schéma s'engagent dans une stratégie de communication pour permettre de valoriser les projets développés par les acteurs du réseau. Cette stratégie s'appuie sur la promotion des orientations proposées dans le cadre du schéma départemental AVS.

— //r

#### **Critères d'évaluation :**

S

*Nombre d'adhérents auprès de la FD des centres sociaux.*

*Implication des structures AVS dans l'outil Senacs (Nombre et qualité des réponses intégrées dans la base de données Senacs).*

- *Nombre de sollicitation des collectivités et partenaires pour utiliser Senacs.*
- *Nombre et qualité des actions de communication en faveur de structures AVS.*

## C7> PROCESSUS D'EVALUATION DU SCHEMA

L'évaluation du schéma se fait au niveau des territoires, un Comité de Pilotage par an pour faire état du bilan annuel et établir le plan de l'année suivante. Ce plan d'action se travaille dans le cadre du GTD et est proposé au comité des directions et peut faire l'objet d'un avenant.

Les acteurs locaux et les collectivités locales sont associés à la démarche d'évaluation.

## 8 - GOUVERNANCE DU SCHEMA

### Comité de Pilotage du Schéma

Il est composé des élus et des directions des partenaires signataires

Il est chargé de la coordination des politiques en faveur des structures de l'AVS à l'échelon départemental et de la validation des travaux du GTD de l'AVS

La Présidence comme le secrétariat sont assurées par la Caisse d'Allocations Familiales

Il se réunit une fois par an

### Comité des Directions

Il est composé des représentants des directions des institutions

Il est chargé de

- la préparation du Comité de pilotage ;
- assurer le pilotage opérationnel du schéma en s'appuyant sur le GTD ;
- de définir les objectifs communs aux institutions signataires ;
- suivre le déroulement de la feuille de route.

Il se réunit deux fois par an

## Comité Technique Départemental

Il est composé des représentants techniques de chaque institution ► signataire du schéma départemental de l'Animation de la Vie Sociale

Il est chargé :

- de la mise en œuvre du plan d'actions et de l'évaluation du schéma ;
- il est force de proposition d'actions ;
- de faire remonter les difficultés de mise en œuvre ;
- d'accompagner et d'apporter un appui technique aux structures de PAVS ;
- d'évaluer le plan d'actions et de fonctionnement du schéma annuellement et à la fin de la période de contractualisation.

Pourront être invités à collaborer des acteurs ressources, les représentants de la Fédération des Centres Sociaux et/ou les représentants des communes ou intercommunalités.

Il se réunit une fois par mois et transmet les comptes-rendus de ses réunions au Comité des Directions

## 1) LA CAF DE LA GIRONDE

## 1. FINANCEMENT DANS LA PHASE DE PREFIGURATION

■ **Centres Sociaux** : versement d'une prestation de service Animation Globale et Coordination pour 2023

Somme plafonnée	Taux de la Prestation de Service	Prestation de Service
190 482 €	42.40 %	80 764.37 €

■ **Espace de vie sociale** : versement d'une prestation Animation Locale pour 2023

Somme plafonnée	Taux de la Prestation de Service	Prestation de Service
42 485 €	63.60 %	27 020.46 €

## 2. FINANCEMENT DES STRUCTURES EN COURS D'AGREMENT

■ **Centres Sociaux** : versement d'une prestation de service Animation Globale et Coordination et une prestation Animation Collective Familles pour 2023

	Somme plafonnée	Taux de la Prestation de Service	Prestation de Service
Animation Globale et Coordination	190 482 €	42.40 %	80 764.37 €
Animation Collective Famille	42 485 €	63.60 %	27 020.46 €

■ **Espaces de vie sociale** : versement d'une prestation Animation Locale de 60 % d'une somme plafonnée à 39 470 € soit un montant de 23 682 € en 2023.

Somme plafonnée	Taux de la Prestation de Service	Prestation de Service
42 485 €	42.40 %	27 020.46 €

## **ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES AGREES PAR DE L'INGENIERIE SOCIALE ET SOUTIEN AUX**

PRODETS METTANT EN ŒUVRE NOS POLITIQUES D'INTERVENTION SUR LES TERRITOIRES.

La CAF accompagne les structures par l'intervention des conseillers thématiques et des unités territoriales du secteur afin de garantir le respect des principes de base de l'animation de la vie sociale, de faciliter l'émergence et la mise en œuvre des projets en soutenant les différents acteurs présents.

Cet accompagnement est conduit en lien avec les représentants signataires du schéma.

La CAF finance par d'autres dispositifs des projets portés par les structures de l'Animation de la Vie Sociale (centres sociaux et/ou espaces de vie sociale) par le versement de subventions d'un ou des domaines de la parentalité, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, l'accès aux droits.

En fonction de leur implantation géographique et de leur degré de priorisation territoriale, la CAF peut accompagner les fonctions de pilotage des projets des Espaces de Vie Sociale et des Centres Sociaux en complément de la prestation de service.

### **3. SOUTIEN A LA FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DE LA GIRONDE**

La CAF est engagée dans un partenariat avec la Fédération des Centres Sociaux de la Gironde. Ce dernier a vocation à s'inscrire dans la durée et fera l'objet d'une convention pluriannuelle à partir de 2024 afin de définir les engagements respectifs et les modalités de coopération entre les parties pour l'accompagnement des structures de l'Animation de la Vie Sociale sur le territoire girondin.

+

La CAF et la Fédération s'engagent notamment à travailler ou approfondir les axes suivants :

- L'appui et l'accompagnement des acteurs de terrain pour garantir le projet Centre Social participatif : les parties - la Caf conformément au cadre de l'agrément, et la Fédération à son projet fédéral - conjugueront leurs efforts pour accompagner les structures de l'animation de la vie sociale et leurs partenaires locaux particulièrement en cas de difficulté liée entre autres, au fonctionnement associatif, à la coopération entre salariés et bénévoles ou aux relations avec le partenariat local ;
- La laïcité comme référence commune : La laïcité est une référence commune à la branche Famille et à ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.  
La fédération joue un rôle important de pôle ressource et d'accompagnement des structures de l'animation de la vie sociale dans la mise en œuvre des valeurs de la république et le laïcité ;
- L'appui des Centres Sociaux dans le recrutement de leur direction : la Fédération, à la demande des Centres et des porteurs de projet, propose appui et conseil méthodologiques aux dirigeants associatifs dans toute la démarche de recrutement ; elle peut également conseiller les établissements publics. La CAF rappelle les exigences de la mission et sera vigilante au respect du cadre des exigences des circulaires relatives à l'animation de la vie sociale ;
- L'échange d'information et une étroite concertation sur tous les dispositifs d'appui à des initiatives locales pilotés et animés par la CAF et mobilisés par les Centres Sociaux (CLAS, REAAP, Numérique, Accès aux droits...) ;

- La formation et l'accompagnement des professionnels et des bénévoles des structures de l'animation de la vie sociale : A travers des formations annuelles (les essentiels de l'AVS) et des temps d'échanges dédiés aux bénévoles, la fédération accompagne les dynamiques d'engagement et favorise l'implication des habitants dans les projets d'animation de la vie sociale. Elle développe aussi des animations métiers, directeurs, référent famille...
- La Co-construction avec les partenaires d'un temps fort départemental: valorisant l'animation de la vie sociale, les complémentarités et coopérations avec les territoires.

#### **4. SOUTIEN A LA MISE EN ŒUVRE DE L'OBSERVATOIRE DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE - SENACS**

Dans l'objectif de poursuivre les actions de valorisation du rôle et de l'impact des structures de l'AVS sur les territoires, la CAF poursuit son implication dans la mise en œuvre de de l'Observatoire des Centres Sociaux et des Espaces de Vie Sociale, SENACS.

Cette implication s'inscrit dans la démarche nationale et partenariale de la Caisse Nationale des Allocations Familiales et de la Fédération des Centres Sociaux de France. Elle se traduit localement par un partenariat avec la Fédération de Gironde avec qui sont définies conjointement les modalités de mise en œuvre de cet observatoire (pilotage, animation, ressources spécifiques). Ce projet fait l'objet d'un soutien spécifique à la Fédération.

## 2) LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Le Département accompagne financièrement et techniquement les structures de l'AVS tout au long de leur projet social. Leurs actions s'inscrivent dans la complémentarité avec les autres ressources des territoires en particulier les services d'action sociale du Département présents dans les neuf pôles territoriaux de solidarité et les cinq Pôles Jeunesse Territoriaux.

Historiquement, ce soutien se traduit par :

1. Un appui en ingénierie en lien avec les partenaires auprès des structures. Pour ce faire, un conseil technique à l'échelle départemental est assuré par la mission Territoires et Développement Social (D2I) auprès des acteurs AVS et des services du département
2. Un appui financier tout au long des différentes étapes du projet : comme pour le précédent schéma AVS (2017-2021), il est proposé :
  - Un soutien :
    - o Durant la phase de préfiguration de 10 000 € pour les structures AVS hors territoire métropole sauf QPV,
    - o Durant la période d'agrément, un financement socle de fonctionnement. Une majoration pourra être envisagée pour les structures répondant à des critères identifiés par le département dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de développement social : (nature du territoire (QPV, ZRR) évolution du nombre d'habitants à l'année, mobilisation d'autres leviers financiers...) :

	Territoire Métropole	Territoire Hors Métropole
Centre Social Associatif	18 750 €	31 500 €
Centre Social EPA ou service municipal	10 000 €	15 000 €
EVS Associatif	(QPV : 5 000)	2 000 (QPV : 5 000)
EVS EPA ou service municipal	(QPV : 5 000)	2 000 (QPV : 5 000)

Le niveau de soutien est examiné chaque année par voie délibérative.

- Un financement d'actions structurantes relevant des compétences en matière d'action sociale du département et répondant à un besoin peu ou pas satisfait sur les territoires (accès aux droits, lutte contre les discriminations, actions de prévention primaire et inclusion sociale en faveur des publics notamment vulnérables ...).
- Un financement de l'innovation et l'expérimentation dans le cadre de l'AILDS, du budget participatif et/ou autres AAP.
- Un soutien à la Fédération des Centres Sociaux de la Gironde, conditionnée par une convention d'objectifs annuelle avec le département et une convention pluriannuelle d'objectifs inter partenariale avec l'ensemble des partenaires financeurs.

Actuellement, le Département attend de la fédération :

- o Une information, de la formation et un accompagnement ouvert à l'ensemble des acteurs girondins de l'Animation de la Vie Sociale,
- o Une fonction de veille et d'animation de chantiers prospectifs (modèle économique, fonction accueil, inclusion numérique, engagement de la jeunesse, impact social, la participation des populations fragilisées, ...),
- o Une fonction d'observatoire de l'AVS (par l'outil SENACS) avec la fourniture de données girondines et une possibilité de participer à la gestion de l'outil,
- o Un accompagnement spécifique des structures fédérées avec une attention particulière aux situations de crise,
- o Une contribution à l'élaboration du schéma départemental d'Animation de la Vie Sociale.

### **3) LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE**

La MSA subventionne annuellement les Centres sociaux et EVS, ayant un agrément délivré par la CAF, en zone rurale, sont exclues les communes de Bordeaux Métropole et d'Arcachon. Pour les nouvelles structures agréées à venir en 2024, le financement sera accordé en fonction de leur implantation géographique et des priorisations territoriales faites par la MSA.

Les règles de financements sont les suivantes :

- Les Centres Sociaux à gestion associative à hauteur de 6 % de la fonction de pilotage, et ceux à gestion par régie ou Etablissement Public Administratif à hauteur de 3 % de la fonction de pilotage, versée par la CAF.
- Les Espaces de Vie Sociale (EVS) à gestion associative, à hauteur de 8 % de la Prestation de Service « Animation Locale », versée par la CAF.
- Exceptionnellement, selon les Appels à projets lancés par la Caisse Centrale de MSA ou projets spécifiques des structures et sur décision du Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale, des subventions supplémentaires sur fonds locaux peuvent être accordées annuellement.

La MSA accompagnera les structures par l'intervention des travailleurs sociaux issus des 4 agences rurales (Blaye, Langon, Lesparre, Libourne) pour soutenir les porteurs de projets de l'animation de la vie sociale et s'assurer de la réponse aux besoins des populations agricoles rurales. Cet accompagnement se fera en lien avec les représentants signataires du schéma.

De plus, la MSA soutient par une subvention annuelle votée par son conseil d'administration, la Fédération des centres sociaux, afin de les soutenir dans la mise en œuvre de leur projet en contribuant au développement d'agir des habitants.

#### **4) L'ÉTAT**

Le service politique de la ville lance chaque année un appel à projet commun avec les intercommunalités en direction des communes et de tous les acteurs œuvrant sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville dont les centres sociaux, les espaces de la vie sociale et la fédération des centres sociaux. Les projets, destinés aux habitants des QPV, doivent répondre aux orientations stratégiques des contrats de ville et peuvent porter notamment sur l'emploi, le développement économique, la jeunesse, l'éducation, la parentalité, la citoyenneté, l'accès aux droits, la lutte contre les discriminations. Ainsi afin d'accompagner les structures de l'animation de la vie sociale sur les quartiers prioritaires, l'État finance des actions en direction des populations des quartiers prioritaires, alloue des médiateurs adultes relais, des postes FONJEP.

Il finance également les vacances des jeunes par le biais des ville-vie-vacances et des Quartiers d'été.

Par ailleurs l'état met en place des formations de deux journées de formation valeurs de la république et laïcité gratuites sur l'ensemble du département à destination de tous les acteurs des territoires dont les structures de l'animation de la vie sociale. Cette formation est dispensée par des formateurs formés et labellisés par l'agence nationale de la cohésion des territoires.

Le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports apporte son soutien aux structures d'animation de la vie sociale par divers moyens.

Il peut ainsi soutenir le financement de postes par le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP). Un appel à projet est aussi organisé chaque année au profit des associations développant des projets en faveur de la jeunesse en particulier sur les territoires relevant de la géographie prioritaire des quartiers politique de la ville ou des zones de revitalisation rurales.

Le SDJES de Gironde instruit et octroie l'agrément service civique des associations et attribue en fonction des missions proposées des services civiques permettant d'accueillir des jeunes volontaires percevant une indemnité financée en grande partie par l'Etat.

Enfin, l'appui se fait également auprès des structures d'animation de la vie sociale sur le plan réglementaire et pédagogique en particulier sur les modes d'accueils péri et extra scolaires en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

- 1. impact social - Utilité sociale**
- 2. Bilan, du schéma 2017-2022**
- 3. La carte de la laïcité**
- 4. Chiffre SENACS**
- 5. Carte de l'AVS au 1<sup>er</sup> janvier 2023**
- 6. Le diagnostic**

# ANNEXE 1 : IMPACT SOCIAL - UTILITE SOCIALE

**« Ce qui compte ne peut pas toujours être compté, et ce qui peut être compté ne compte pas forcément ».** Albert Einstein.

«Est d'utilité sociale l'activité d'une organisation de l'économie sociale qui a pour résultat constatable et, en général, pour objectif explicite, au-delà d'autres objectifs éventuels de productions de biens et services destinés à des usages individuels, de contribuer à la cohésion sociale (notamment la réduction des inégalités), à la solidarité (nationale, internationale ou locale : le lien social de proximité) et à la sociabilité, et à l'amélioration des conditions collective de développement humain (dont fait partie l'éducation, la santé, l'environnement et la démocratie) ». Jean Gadrey, 2003.

«L'impact social consiste en l'ensemble des conséquences (évolutions, inflexions, changements, ruptures) des activités d'une organisation tant sur ses parties prenantes externes (bénéficiaires, usagers, clients) directes ou indirectes de son territoire et internes (salariés, bénévoles, volontaires), que sur la société en général. Dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, il est issu de la capacité de l'organisation à anticiper des besoins pas ou mal satisfaits et à y répondre, via ses missions de prévention, réparation ou compensation. Il se traduit en termes de bien-être individuel, de comportements, de capacités, de pratiques sectorielles, d'innovations sociales ou de décisions publiques. » rapport du groupe de travail du Conseil Supérieur de l'ESS, 2011.



Même si elles présentent un certain nombre de différences, utilité sociale et impact social ne sont pas des notions opposées, mais complémentaires. Il est important de comprendre ce que chacune recouvre et implique en termes de démarches. Le choix entre utilité sociale et impact social dépend des enjeux et du sens que l'on souhaite donner à son évaluation, ainsi que son appétence pour l'une ou l'autre approche.

L'identification de l'utilité sociale d'une structure se fait à partir des deux questions suivantes : Selon vous que vous apporte, le centre social ?  
Qu'apporte le centre social au territoire, pour les habitants, pour la société ?

Elle passe par la définition de 3 à 6 registres et de critères vont permettre de structurer l'utilité sociale de la structure autour de 2 questions : Ce que l'on fait ? Ce que l'on apporte ?

Des indicateurs permettront de mesurer l'utilité sociale et les données produites (chiffrées, parole d'habitants, photographie, réponse à un questionnaire... apporteront des preuves des apports

#### Quelques principes de réussite nécessaire à cette démarche :

- Partir du principe qu'il n'y a pas de définition à priori de l'utilité sociale, besoin d'une identification collective de l'utilité sociale
- Nécessité d'une démarche volontaire et engagées des structures, clarification des enjeux de la démarche dès le départ
- Association et implication de toutes les parties prenantes de la démarche

Cette évaluation de l'utilité sociale va permettre d'aller au-delà d'une évaluation quantitative en apportant des données qualitatives et enrichir l'analyse et la réflexion autour des projets et actions développés. Elle va rendre visible les effets de ces derniers. L'appropriation de cette démarche qui s'appuie sur des principes démocratiques d'inclusion, de participation et de co-construction va venir renforcer la cohérence du projet.

Sans un modèle socio-économique stable, penser l'utilité sociale semble difficile.

## **L'accompagnement vers l'évolution. <des modèles socio-économiques**

Accompagner l'évolution des modèles socio-économiques des acteurs de l'AVS, ce n'est pas donner des recettes miracles, ni imposer une vision ou une inflexion vers tel ou tel modèle mais c'est proposer un cadre de réflexion et d'action, réactiver un certain nombre de fondamentaux pour permettre à chaque acteur de mettre en perspective la dimension de pilotage de son projet global. L'analyse stratégique du projet doit permettre de resituer le modèle socio-économique dans :

- L'essence ou l'identité de l'acteur et de son projet Quelle utilité sociale ? Quel positionnement par rapport aux autres acteurs ?...
- L'avenir c'est-à-dire l'ambition, les orientations...  
Le modèle socio-économique c'est-à-dire les moyens que se donne l'acteur pour mener à bien son projet (Ressources humaines, financières, et les alliances et partenariats
- Le pilotage au sens de gouvernance en charge du projet (organisation, décisions, écoute des parties prenantes, maîtrise des risques...)

Le modèle socio-économique est bien un outil au service du projet. Il convient de le mettre à la bonne place. A partir de cette approche et de ces différents leviers on peut alors imaginer et construire une multitude de solutions en fonction des besoins et des apports des projets. Ce diagnostic permettra de développer une stratégie adaptée à chacune des structures.

# ANNEXE 2 : BILAN DU SCHEMA 2017-2022

## Axe 1 : Développer loi laïcité, la citoyenneté et le « vivre ensemble »

477 nouveaux bénévoles (30%) engagés dans les instances de pilotage et de gouvernance des structures de l'Animation de la Vie Sociale (Source SENACS 2021),

En 2021 = 62% des CSx ont accompagné leurs bénévoles sur de la formation (gouvernance et activités),

En 2021: 68% des structures de l'Animation de la Vie Sociale ont mené des actions "Egalité/lutte contre les discriminations" en direction des 11-14 ans (60% en 2018),

55%des CSx ont mené des actions "Egalité/lutte contre les discriminations" en direction des 15-17 ans (52% en 2018),

68% des CSx ont menée des actions "Cohésion sociale, citoyenneté, implication" en direction des 18-25 ans (46% en 2018),

81% des CSx ont mené des actions "Cohésion sociale, citoyenneté, implication" en direction des 26-59 ans (77% en 2018).

De nombreux projets dans l'Appel à Initiative Locale de Développement Social soutenus par le département (46 structures (30 CS et 16 EVS) ont déposés 113 projets en 2022 - 54 % sur le thème du vivre ensemble / 16 % sur la santé bien être / 12 % sur inclusion Numérique et 9 % sur égalité H/F discrimination et 9 % solidarité alimentaire gros travail des acteurs sur la stratégie de résilience (Anticiper - s'adapter et se transformer) à la suite du Covid et des crises sociales récentes.

Les Formations internes mises en place dans les institutions sur les valeurs de la République et la Laïcité, déclinées sur les territoires politique de la ville formation en direction des acteurs.

Les perspectives de mise en place de plans de prévention de la radicalisation et de lutte contre les discriminations à l'échelle des contrats de ville.

L'orientation des acteurs vers la formation valeurs de la république.

## Axe 2 : Rervforcer le développement social local

Projets d'économie sociale et solidaire Cs l'auberge à troc DIDEE Lormont Boutique sans Etiquette Carignan, Recyclerie Rizibizi Salleboeuf, le petit grain Bordeaux.

Nombreuses sollicitations d'acteurs des territoires hors métropole... avec volonté d'évoluer vers un agrément d'Espace de Vie Sociale.

La MSA et le CCMSA lors d'un appel à projet national ont attribué des financements depuis 2011 à 2 porteurs de projets d'ESS (mais pas dans le cadre des EVS et CS). Il s'agit de la ferme 2bouts à Vayres et Arescoop à Hourtin.

La MSA depuis la sortie de convention au 01/01/2022 déploie 22 travailleurs sociaux sur l'ensemble du territoire rural girondin pour l'accompagnement et le financement des projets de DSL.

L'Implication des structures de l'animation de la Vie Sociale dans la réflexion et l'émergence de structures de l'ESS sur leur territoire.

### **Axe 3 : Renforcer le ré sec» «. des structures de l'animation de la vie sociale**

Création de la nouvelle fédération des centres sociaux.

#### **Adhérents réseau fédéral CS :**

**En 2017** = 29 CS

**En 2022** = 38 (32 CS / 6 EVS) + 13 invités (CS Arcachon/ 10 Csx Association  
CAB / Préfiguration Val de l'Eyre/ EVS Castelnaud)

#### **Evolution du nombre de structures depuis 2017**

**Couverture de tous les quartiers politique de la ville sauf Bassens.**

EVS en 2017 : 50

Csx en 2017 : 50

EVS en 2022 : 60

Csx en 2022: 51

### **Axe 4 : Faire évoluer la gouvernance départementale et locale d'animation de la vie sociale**

Soutien au développement de schémas locaux Haute Gironde / Bordeaux/Le Bouscat/Talenceen lien avec les projets sociaux de territoire (PTS) et les pactes territoriaux

Consolidation des conventions multi partenariales d'objectifs : Floirac / Le Bouscat/ Pessac Potentiellement sur Sud Gironde / Mérignac/Cali / St Médard en Jalles / Médoc

Articulation des schémas locaux avec les CTG, les conventions d'action sociale MSA, les contrats ville, les pactes de territoire...

Favoriser le partenariat Département / MSA en lien avec d'autres contrats (schémas et contrats du département, chartes MSA - Familles, aînés...)

Phasage des renouvellements avec les CTG

### **Axe 5 : Valoriser la ^ualification, des acteurs**

Formation de la fédération girondine des centres sociaux, les essentiels de l'AVS 2021-2022. Participation de 47 personnes / 14 structures non adhérentes (Blasimon, Bourg sur Gironde Clé des champs, MJC CLAL Mérignac, CLEEA Beychac et Cailleau, Adichats Villandraut, Pochi Espiet, Familles rurales Haute Gironde Cavignac, Remue-Ménages Bègles, Cygnes de Vie Castillon la Bataille, Passerelle Blanquefort, Atelier Mascaret Plassac, Esprit de Solidarité Coutras, Café Famille Bordeaux) + 9 structures adhérentes.

Travail conjoint sur la formation d'acteurs autour des actions d'inclusion numérique notamment en milieu rural (appels à projets des institutions)

Formations Valeurs de la République déployées par l'État depuis 2016.

### **Axe 6 : Développer l'observation sociale partagée de l'animation de la Vie Sociale**

Animations départementales SENACS CAF/fédération des Centres sociaux

Plaquette régionale SENACS.

# Charte

## ANNEXE 3 : CHARTE DE LA LAÏCITÉ

# de la laïcité

## de la branche Famille



avec ses partenaires

### PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, cens défont que l'igyorance de l'autre, lu l'it eu sociales et économiques et le r'n' respect de la dgnité de la penonne sont le terreau de tensions et replis identitaires, s'engagent par la présents ctarto a respecter lu principes de la laïcité loïs qu'Ts résUten\* de l'histoire et <mus loïs de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite du Lwnlâru et \* la Révolution fratpalse, avec lu loïs scoUles de la lhi du XDP sShde, avec la loi Ou 9 décembre 1905 de « Séparation du EgSsu et «fa Élat »y la Midté garantit tout d'abord la liberté de cDnsdeitoe, dont lu pratiques et monttostaUons sociales sont enocchées par rorde public. Ble vtse à oondDer liberté, égalité et Mendé en vue de la concorde entre les citoyens. 9> participe du pdncipo tfluidinei Ulrt qui fonde ssd la Sécurité MHdata et a acquis, avec le préamtMde de IMS, voteur constttaUarawllID. L'i de 1\* de la Constitution du 4 octobre 1960 dispose tTa»ours que « La France ut une République Indivisible, leTquo, démocratique et sociale Eue assure regains devant la loi de tous

lu citoyens sans distinction tforig'ie, de race ou de rotigton. Ella respecto toutes lu croyances m. Lidéaf de paix dulle oi/ooo poursuit ne sera réetoèqu'é la condition de s'en donner tes rsuourcat, humâmes, Jifittqnas et finandOree, tart pour lu Ramliei, q)/entre les générations, ou filns lu '.nstcutons. A cet egarq la branche Famille et su partenoiree sEngagent a te doter du moyens néreawéros h «e mise entuuuva bien coqnprte et UhaibBonhéode h WML Cala » in owcet pour lu KamllkB et tas penonNE vhnrt w le ud de la Rcpublike quelu que soient iecr ceigne, leur nobonUKe, leur croyance Depuis scnrte-cti are, b Sécurité Sociale Incarna autf «Bcvahiure d'un allité, de colldHttéet riegaré, La branche Ftmlto et su partnalru donoent par le préenta charte a réaffirmer le principe de laScte en demeurant snertrrs eux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laScte bien comprise et bien attentionnée. Elaborée avec eux, cette ctarto thex parte naira.in Toute rtioux qu'aux salariés de la brandie FanllIB.

#### ARTICLE 1

##### LA LAÏCITÉ EST UN RÉFÉRENT COMMUNE

La Hiate est una référence cccnmura » la bmrcha Fa-nlle nt soi partnarci. Il s'agit de phsnouor det ucra tsmlaux et soco.)\* spanos c: oc acidoocpr bas retaters de srltrialité entre: ot au son des généra b ors

#### ARTICLE 2

##### LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La taiaicé est lo Mds de la atcyomotC repubicarfa, qu promet la cahtein sociale et la soudante dans le reqaem du pluralisme dns conkicUons et du ta rt-jermé des nul turcs. Ella a pccr vacation rinr.érûl géral

#### ARTICLE 3

##### LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La lato té a pour pfrtdpa la liberté de ccroOarce S en encrooc et sa ma rt estât lon sont ibrcs dm le respoet da l'ordre public établi par la la

#### ARTICLE 4

##### LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La tataié corrtiuc a la dqnité des personne;. S l'é gpl Ité entre les faune et les hommes, a Tances aux droits et au tnaicmrit ég' dn tentas al' de 'nus Ella reconnait la tfcrtû do crara ci de no pas crore. La laTatû Impliqua la rçct de toute viaaron ét de baLa rdsominatar. me aie aJurefio, socUect religieuse

#### ARTICLE 5

##### LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

13 tacite otte a chacune ci 3 chacun te cordniDrs riExaracc do sen ifare arbitre et oc ta otoyarné ETC p'otoge «c .odc la me dapreoclytarac qu crrpéch«ra.1 chacune et chacun da liare sas propres choix

#### ARTICLE 6

##### LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité mp ligua pou- les caiboralBurs nt aistTtrrsbrata 1x3 da la branche famille, bTi tare que participant a la gestion du service public, ura stricte obligation da neutralité ainsi qja d.npy:ai le tes saianat ne 3»vrr pas mai \*ester ojs corytdicre philosophiques, paniques nt rotqinLEMs \*lil satané no peu; renom mont se prévaloir da ses cmvitors pou rofcoer d'accomplir unw tâche. Par alleu-s, rû LBagnr p>a p-a.it être exclu da T acres au service public on rason de sas cocvtdinre et da 'cur cpxp<csor, zes o-s qui: -cperturbe pas le bon loicidocrront d j s'ovrice

et reipocnt Tondra public établi par la la ARTICLE 7

##### LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Las regte de vie at rergansahor des cspaz-zs nt ".CTTpin d activées das paTorkares soTI resp>>rtuajK dj prlnOp» da laïcité on tant qull çcarbt la liberté da Dansosnca

Ces régies peuvera être pr&^sés dans le règlement nLéncu. Pour les salarte et borévaOE. Inul pnaséylismccst prescrit et les r= stretiens aj pon de signes, au tanoas, ma a tes tant une appartenance ledigerco sant possibles si cite sort justifiées par la natu-e dé ta Tânic à accomplir, et pccrptiamÉes au bu: rocherché.

#### ARTICLE 6

##### AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La la>oté s apprend at sa vit ojr les tcmatalies sc'an les réritte da terrainl, par zfcas attitudes «t nnaxs dôte les ire -aioc les ajtres. Ces attucte putjC/E et à encourager sort : l'accouc4, rézouba, la tiervofiaica la dtaeoul: la respect mutud, la cocpofarlcn et le ccradirabon Ainsi, ax'az et pour les tamlics, la la>oté est le terrocu d'jnc soaète pLe juste et pUs, fratordic, pctraise da sens peu te gSnradors uturçc

### ARTICLE 5

##### AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La axTipebansion et rapprupnation ^ la tdché zeri pamese py 13 msaen acu/rc oa temps <3 l-terrrctar. oc fermal ors. a chacton O'oui li et da lteix acCples. Ele est prta en compta dans les rstatare antre la bmchc Famlla at oz partorares La ldcité, bTi tari qu'dle gsrartil lrrparbailÉ ve-o-As des Lcagers et raccuel da ta le syis ajire dscrmirahon, cdt pyisa an catspcriym cors < cnsncnc ses rdatens oc la branche Famlla ses part araires Elo tan Tcbjet d'un.servi et d ur,odzCTTtpogrcmem créants

iAKfr.\* •  
HsnmKkH  
Unarrummu\*  
F<ousqon  
C< la turcs  
TO» rrvXBI



# ANNEXE 4 : OBSERVATOIRE DES CENTRES SOCIAUX

## SENACS

### OBSERVATOIRE DES CENTRES SOCIAUX ET DES ESPACES DE VIE SOCIALE

Centres sociaux et EVS ont Le même objectif visant à nourrir et animer Le Lien social chacun avec des ressources spécifiques et adaptées à ses missions.

#### DES MAILLONS DE LA COHESION SOCIALE



149 000 PERSONNES touchées par les activités des centres sociaux

69 000 PERSONNES touchées par les activités dans les EVS

13 % de la population départementale touchée

#### AMPLITUDE HORAIRE

CENTRES SOCIAUX  
50 heures d'ouverture hebdomadaire en moyenne

EVS  
37 heures d'ouverture hebdomadaire en moyenne

#### DES ACTEURS DE LA PARTICIPATION ET DE LA DÉMOCRATIE LOCALE

##### DES ET NEVOLES ENGAGÉS



CENTRES SOCIAUX  
690 BÉNÉVOLES de gouvernance



EVS  
460 BÉNÉVOLES de gouvernance



289 BÉNÉVOLES COLLECTIFS D'HABITANTS OU DE SOCIÉTÉS CIVILES soutenus par les centres sociaux ponctuels



1980 BÉNÉVOLES d'activités régulières ou ponctuels

##### LES CENTRES SOCIAUX INCUBATEURS ET SOUTIENS OWNATIVES

CENTRES SOCIAUX  
1 458 SALARIÉS dont 55 en contrats spécifiques (apprentissage, avenir, adultes relais J)

EVS  
328 SALARIÉS dont 19 en contrats spécifiques (apprentissage, avenir, adultes relais J)

Une action pour L'insertion des Jeunes ou d'adultes en reconversion ou éloignés de L'emploi

CENTRES SOCIAUX  
408 STAGIAIRES ET SERVICES CIVIQUES

EVS  
p 190 STAGIAIRES ET SERVICES CIVIQUES

#### HORS LES MURS ET ALLER VERS

90% des structures proposent des actions et des activités hors les murs, dans l'espace public ou chez des partenaires  
**DES ACTEURS DES TRANSITIONS ET DE SOLUTIONS SOLIDAIRES**

CENTRES SOCIAUX  
11 heures en moyenne par semaine

EVS  
12 heures en moyenne par semaine



91 % des centres sociaux  
79% des EVS



98% des centres sociaux  
94% des EVS



32 ASSOCIATIONS nées d'un accompagnement d'un centre social



924 ASSOCIATIONS accompagnées soit 632 en moyenne 94% des Centres Sociaux ont intégré l'accès aux droits à un axe ou une orientation de leur projet social.

#### DES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET EMPLOYEURS DES TERRITOIRES

50 Contrats d'apprentissage

ETP par centre social en moyenne

ETP par EVS en moyenne

##### LES BUDGETS OC L'AVS CENTRES SOCIAUX

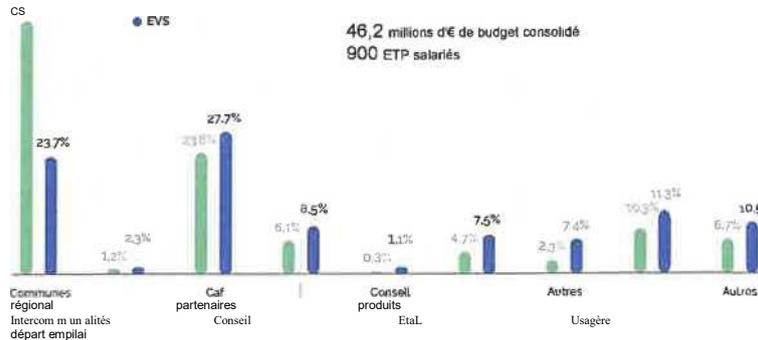
BUDGET MOYEN  
759 000 €

Min 249 000 €  
Max 1 773 000 €

##### ESPACES DE VIE SOCIALE

S. BUDGET MOYEN  
153 000 €  
Min - 5 000 €  
Max 637 000 € des budgets c 150 000 €

##### LES FINANCEURS DE L'AVS

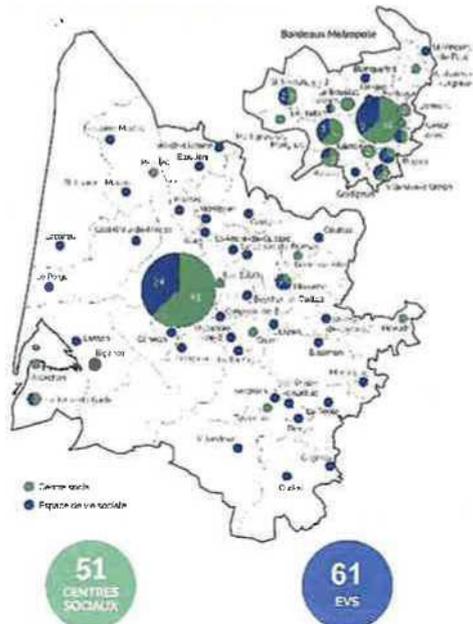


# ANNEXE 4 :

## CARTES DES STRUCTURES ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

FICHE NATIONALE.rautmoij

UN MAILLAGE DURABLE D'ACTEURS DE PROXIMITE ET DE LIEUX D'INITIATIVES AU COEUR DES TERRITOIRES



Un observatoire national Liat • IenlifeCNAFetFCSFijLeuipol.éen local par le\*2réseaux  
Un panorama annuel de l'actw ile clei centres sociaux et des espaces de vie sociale



4,8 millions D'HABITANTS touchés par

• de 27 000 BENEVOLES dans les Instances de pilotage

Près de 92 000 BENEVOLES d'activités

1,4 million D'HABITANTS touchés par faction

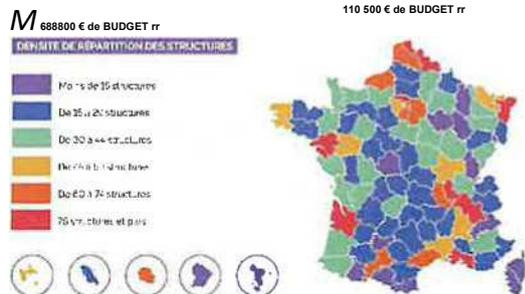
• de 14 000 BENEVOLES dans les instances de pilotage

• de 47 0 00 BENEVOLES d'activités

M 61 800 SALARIÉS environ 1216 ETP en moyenne par structure

8150 SALARIÉS environ 1 2,9 ETP en moyenne par structure

110 500 € de BUDGET rr

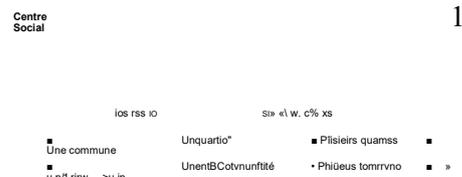


ta EJ

«ENA f IH.\*V  
\*\*X  
...  
...  
...»

**GIRONDE**

DES STRUCTURES DIVERSES DES TERRITOIRES VARIES



### IMPLANTATION DES STRUCTURES



### PROFIL ET MODE DE GESTION

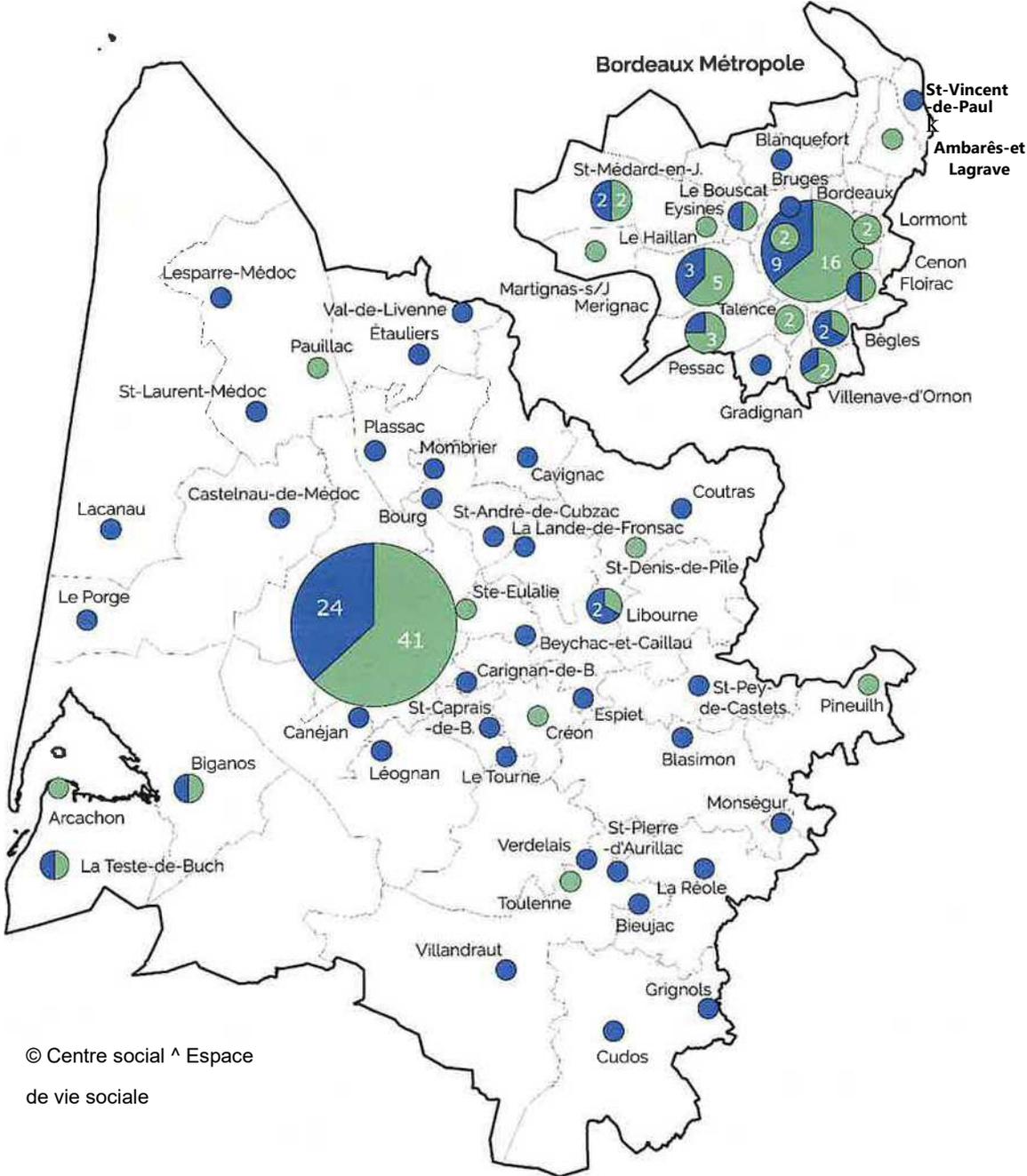


### OBSERVATOIRE des centres sociaux et des espaces de vie sociale



«EUÄ€  
f

# ANNEXE 5 : Carte de l'AVS au 1<sup>er</sup> janvier 2023



© Centre social ^ Espace de vie sociale

## **ANNEXE 6 : Le Miagnostic**



**Diagnostic dans le cadre du  
renouvellement dn schéma  
d'animation de la vie sociale**

**Octobre 2022**

**Stéphanie Gosset  
Charlotte Di Maggio  
Chargées d'Etudes Sociales, DPEEQ**

**Ce document a été construit à partir d'un ensemble d'indicateurs quantitatifs sélectionnés pour décrire la situation sociodémographique et économique de la Gironde. Il a pour vocation de mettre en lumière les grandes tendances sociales en lien avec la politique d'animation de la vie sociale.**

**Les données sont issues des sources suivantes\* :**

- **Caf de la Gironde, déc. 2019 et déc. 2020**
- **Insee, 2018**
- **Pôle emploi, 2018**

**Pour chacune d'entre-elles, les données d'évolution sont sur les 4 années précédentes : *Insee et Pôle emploi 2018 (évolution 2015-2018), Caf 2020 (évolution déc. 2016- déc. 2020)***

***Vigilance d'interprétation des données : un taux d'évolution doit être reporté à son effectif.***

***\* Traitement par le Département Etudes et Statistiques de la Caf 33, Juillet 2021 et par le Service Appui aux Unités de la Caf 33, décembre 2020***

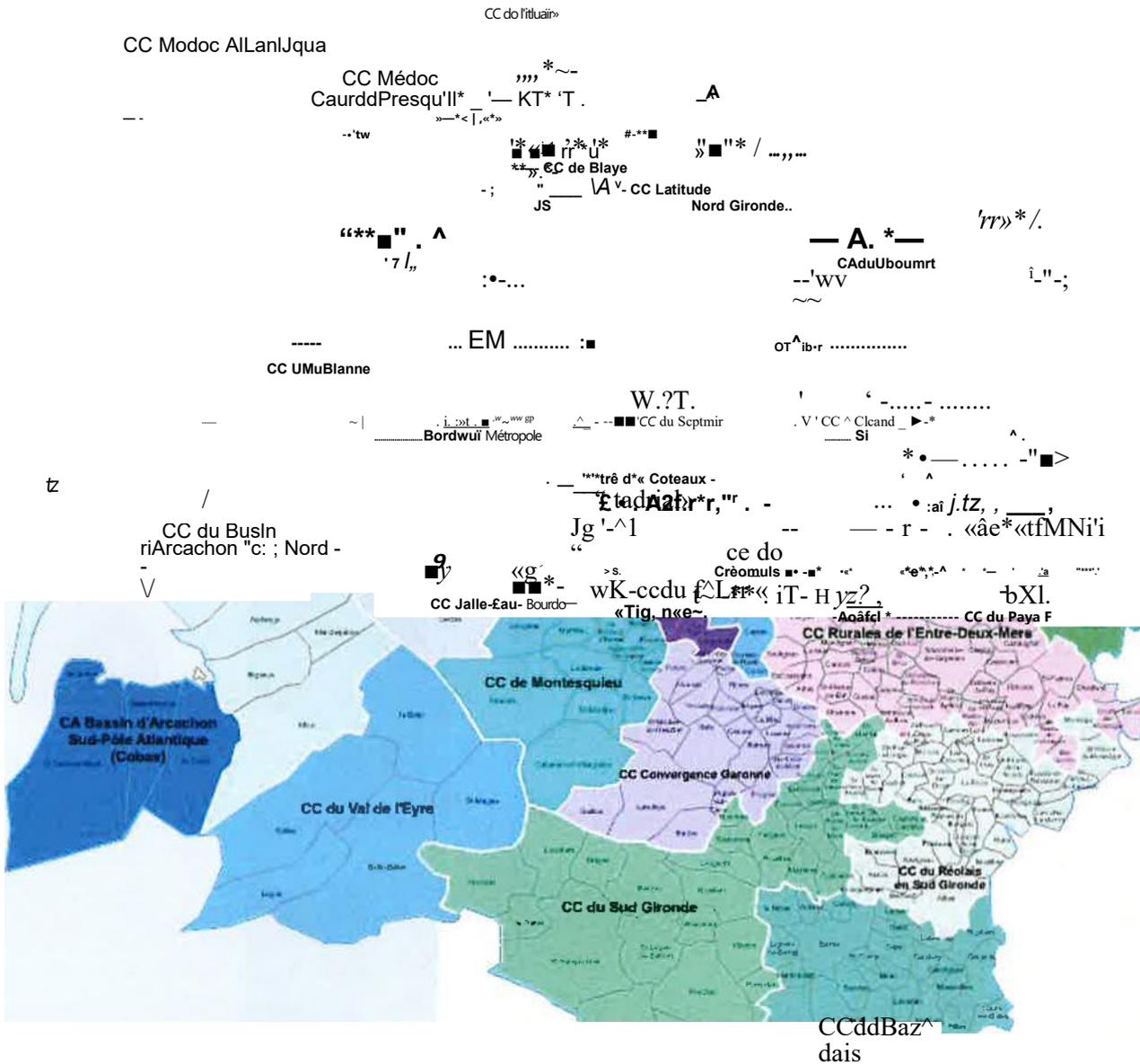
# PORTRAIT PE LA GIRON PE : GEOGRAPHIE

f-r

/aa/V

**Superficie: 9 975,6 km<sup>2</sup>**

**Densité 2019:162,8 hab/km<sup>2</sup>**

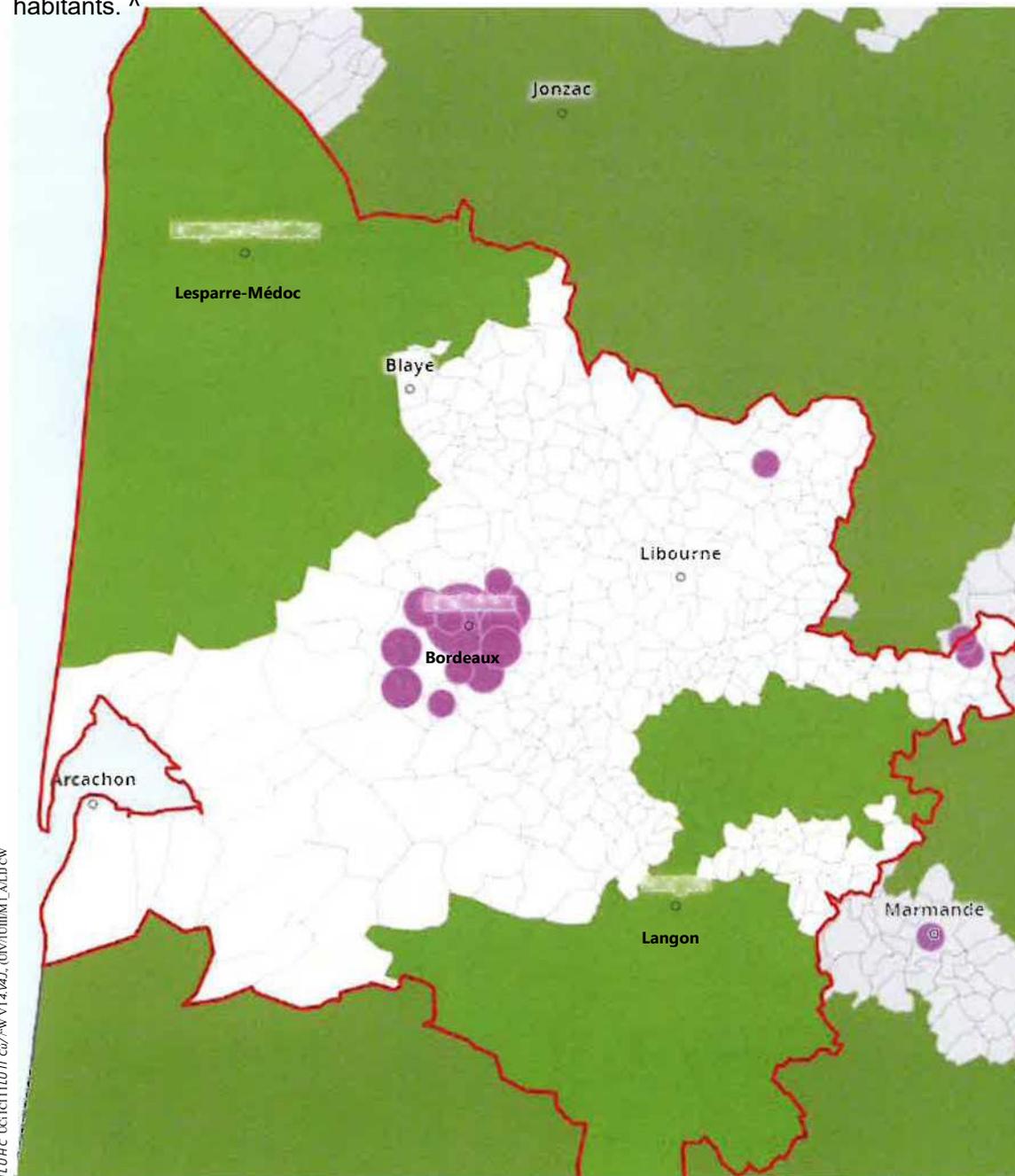


# GtPV, Z RR, PETITES VILLES DE DEMAIN

**/ Quartier Politique de la Ville (QPV):** Les QPV sont des territoires d'intervention du ministère de la Ville, définis par la loi de \ f programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. En métropole, en Martinique et à La Réunion, ils ont été identifiés selon un critère unique, celui du revenu par habitants. Bordeaux Métropole compte 25 QPV en 2018.

**Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) :** Les ZRR visent à aider le développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales et sociales. Il s'agit de concentrer les mesures d'aide de l'État au bénéfice des entreprises créatrices d'emplois dans les zones rurales les moins peuplées et les plus touchées par le déclin démographique et économique.

**Petite Ville de Demain (PVD) :** Le programme "Petites villes de demain" (PVD) a pour objectif de donner aux élus des ^ petites communes et des intercommunalités de moins de 20 000, les moyens d'améliorer les conditions de vie des habitants. ^

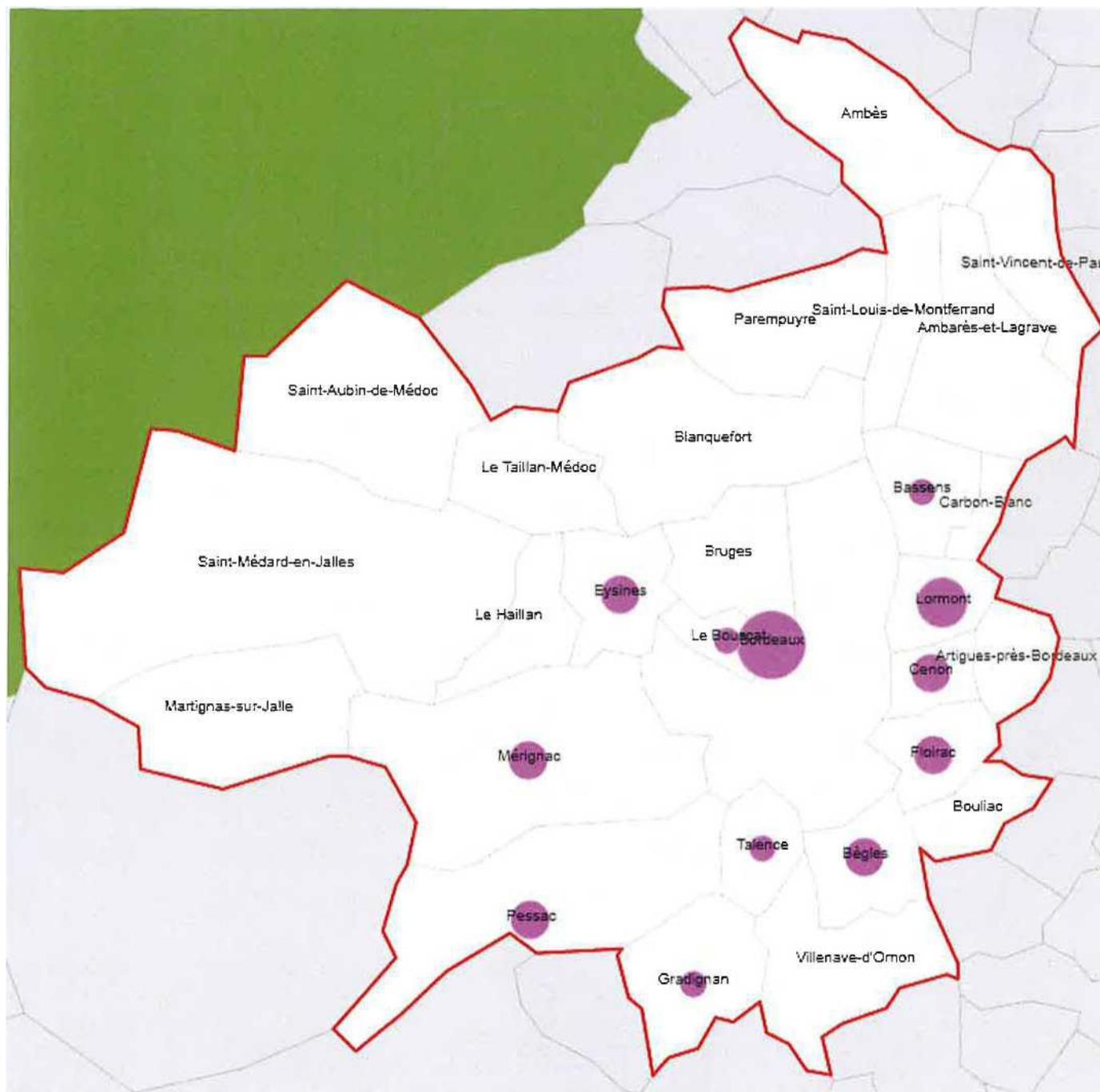


ZRR





# GPV, ZRR - BORDEAUX MÉTROPOLE



Observatoire des territoires, ANCT2021, IGNAdmin Express

## Nombre de QPV par commune

<b>Bassens : 1</b>	<b>Gradignan : 1</b>
<b>Bègles : 2</b>	<b>Le Bouscat : 1</b>
<b>Bordeaux : 6</b>	<b>Lormont : 3</b>
<b>Cenon : 2</b>	<b>Mérignac : 2</b>
<b>Eysines : 2</b>	<b>Pessac : 2</b>
<b>Floirac : 2</b>	<b>Talence : 1</b>



# PETITES VILLES DE DEMAIN



16  
Saint-Ciers sur-Gironde

Coutras

Saint-André-de-Cubzac

Sainte-Foy-la-Grande

(•) Créon

Podensac

(•> LaRéoie

Sourcui : A NC T 202

320- Résiliation : ANCI pi

v C3rtogiaphie •

# LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES DE LA GIRONDE

en 2018, en Gironde

## EVOLUTION TOTALE DE LA POPULATION 2013-2018



taux d'évolution  
annuelle moyen dû  
au solde naturel,  
en 2018

(0,1% en Gironde  
hors BM / 0,5% sur  
Bdx Métropole)



taux évolution  
annuelle moyen  
dû au solde  
migratoire, en  
2018

(+1,1 % en  
Gironde hors BM  
et + 0,9 % sur  
Bdx Métropole)

### LA GIRONDE, UN TERRITOIRE ATTRACTIF

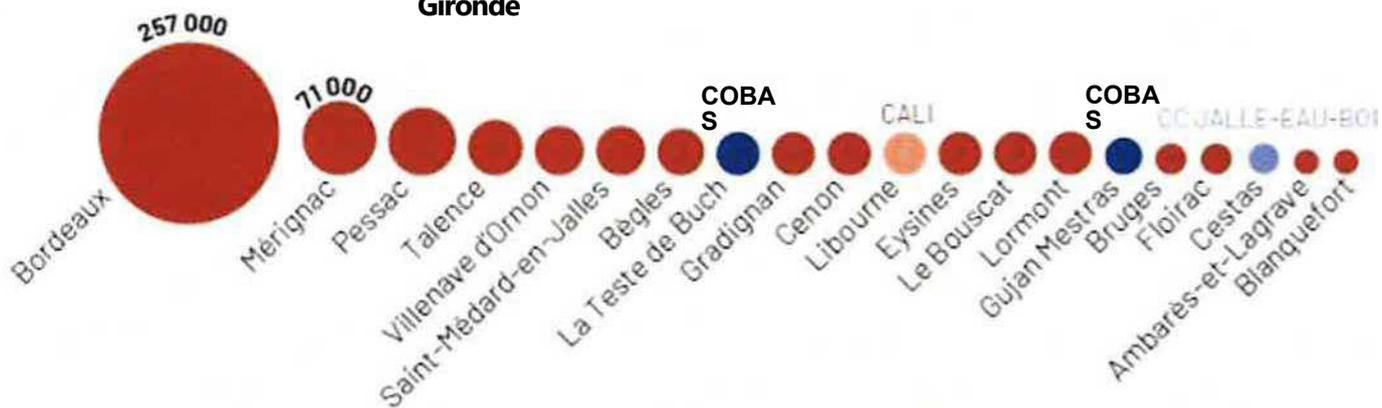
La Gironde est le département le plus étendu de l'Hexagone avec une superficie de 9 975 km<sup>2</sup>, composé de 28 communautés de communes et 28 communes métropolitaines.

Avec une évolution de sa population de + 6,4 % entre 2013 et 2018, le département de la Gironde continue d'être l'un des plus attractifs à l'échelle de la France métropolitaine.

Cette attractivité est largement portée par la Métropole Bordelaise (+10 300 habitants sur la période contre 8 900 sur la reste de la Gironde) ainsi que par le littoral océanique, où viennent s'installer des personnes plus âgées.

Entre 2017 et 2018, on comptabilise 48 512 nouveaux arrivants.

### Les 20 communes les plus peuplées de Gironde



# Bordeaux Métropole # COBAS .7\* Communauté de Communes Jafles Eau-Bourde CALI

# LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES DE LA GIRONDE

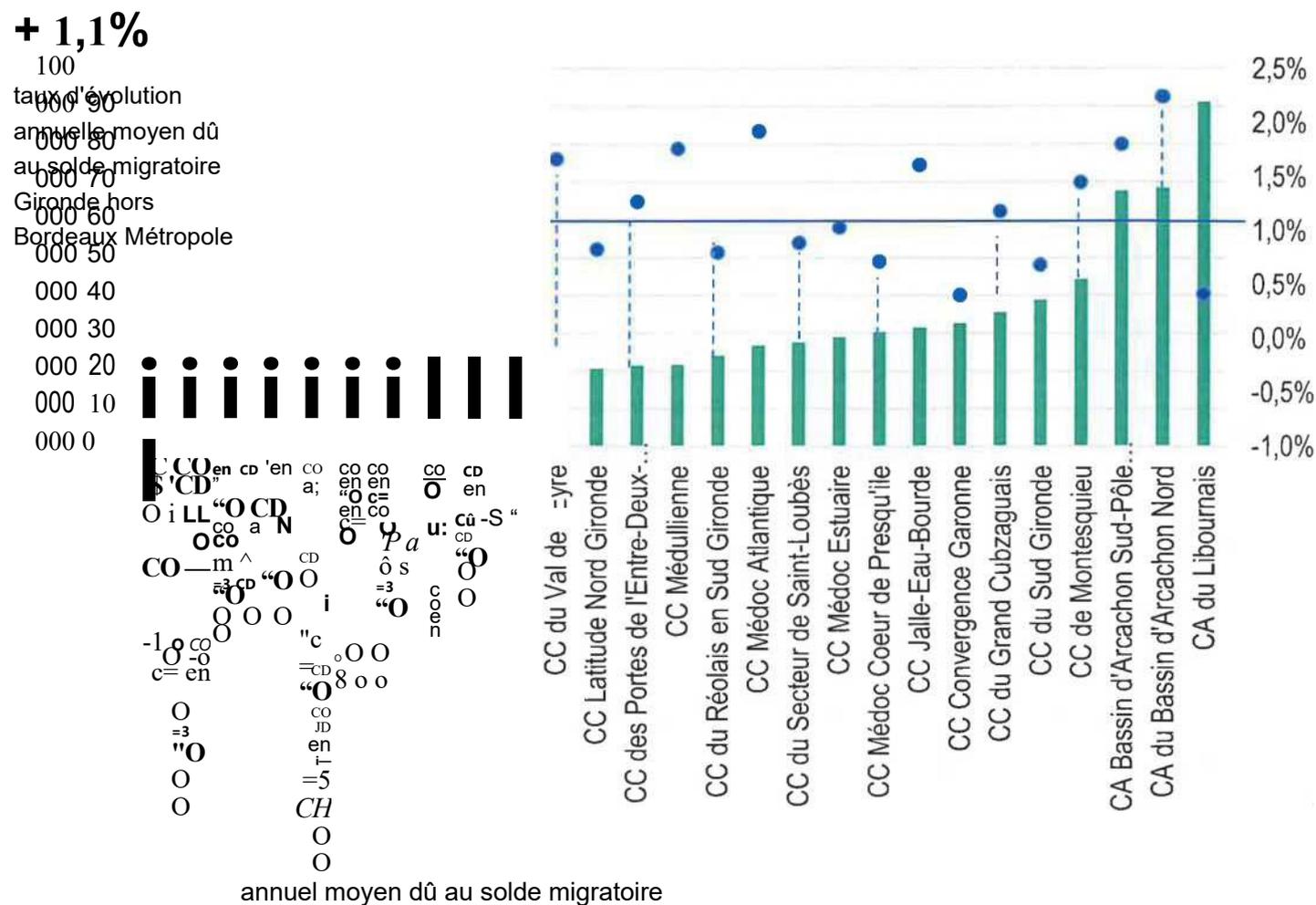


# LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES ( HORS METROPOLE )

**NOMBRE ET TAUX D'EVOLUTION DE LA POPULATION EN GIRONDE HORS METROPOLE, EN 2018 ( INSEE )**

Pop Municipale 2018

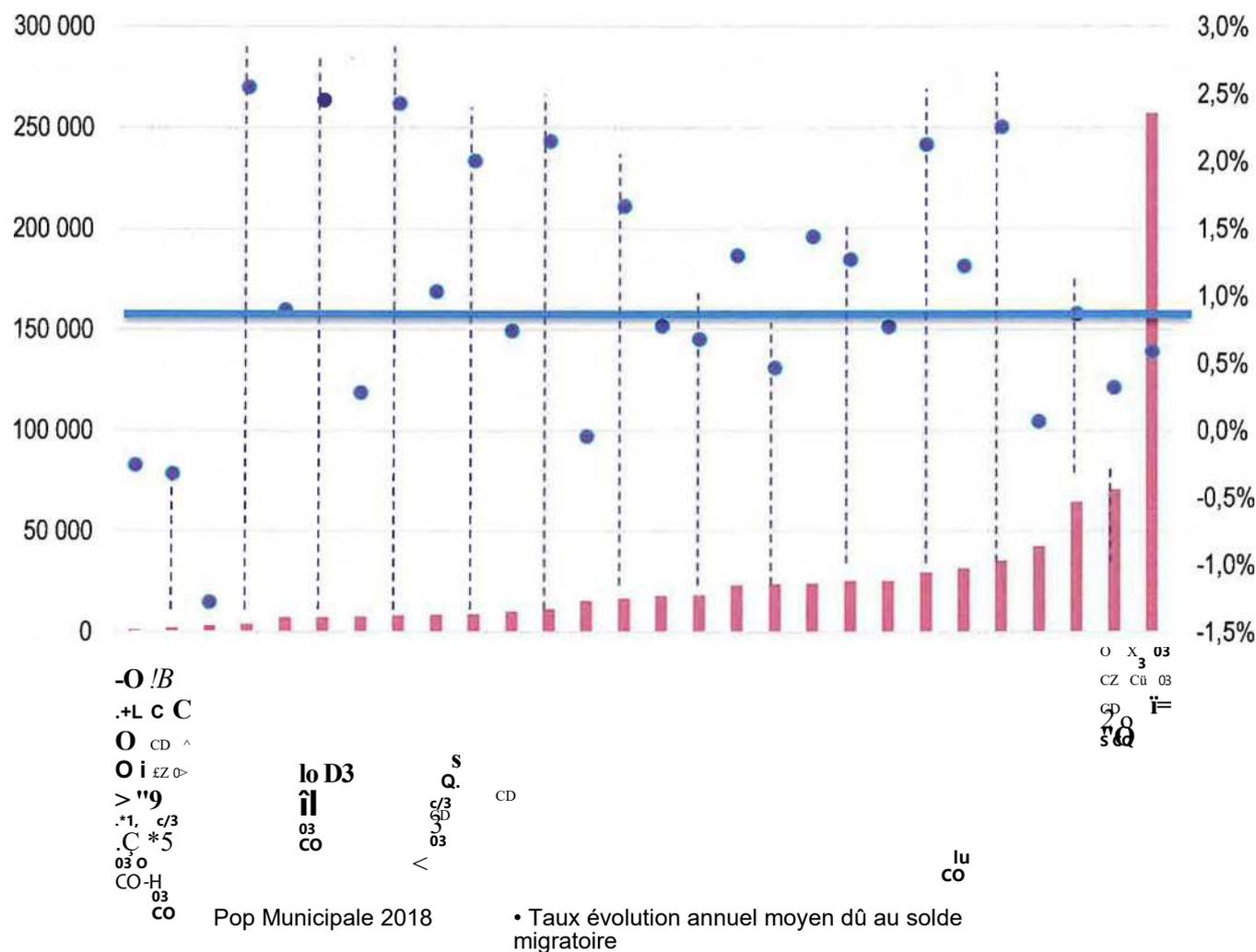
• Taux évolution



- La Gironde hors Bordeaux Métropole compte 3 communautés d'agglomération de plus de 60 000 habitants : Cobas, Coban, I Cali.
- La CdC du Grand St Emilionais présente un solde migratoire négatif
- 5 CdC ont une croissance due au solde migratoire près de deux fois plus rapide que la moyenne : CdC des Coteaux bordelais, La Méduillienne, Médoc Atlantique, Cobas, Coban.

# LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES METROPOLITAINES

NOMBRE ET TAUX D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION SUR LES COMMUNES METROPOLITAINES, EN 2016 (INSEE)



**+0,9%**

taux d'évolution  
annuelle moyen dû  
au solde migratoire  
Bordeaux Métropole

¥ ■ 3 villes ont plus de 50 000 habitants : Bordeaux,

■ Mérignac et Pessac.

| ■ 4 villes ont un solde migratoire négatif ou nul :

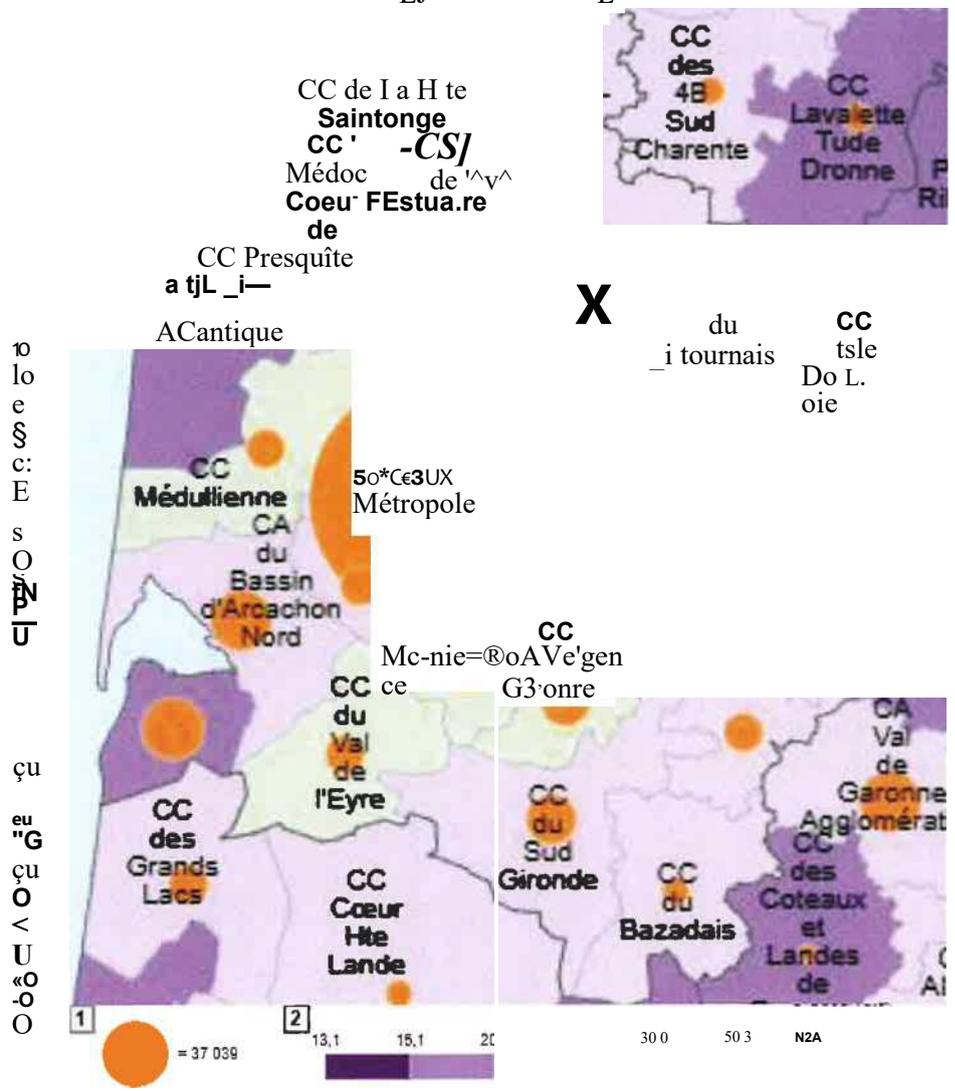
Ambès, Blanquefort, Saint Louis de Montferrand et Saint Vincent de Paul.

: ■ 7 villes ont une croissance au moins deux fois plus

rapide que la moyenne : Bègles, Bouliac, Carbon- Blanc, Le Haillan, Parempuyre, Saint Aubin du Médoc et Villenave d'Ornon

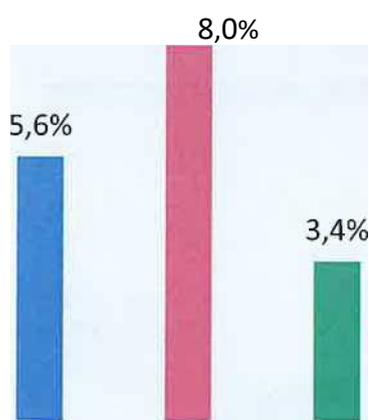
# REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES MOINS DE 20 ANS

| Nombre de moins de 20 ans, 2018 (habitants) - source : insee. RP 1068-2013 | Part des moins de 20 ans, 2018 (<%) - Source : Insee. RP 1068-2013



# REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES MOINS DE 20 ANS

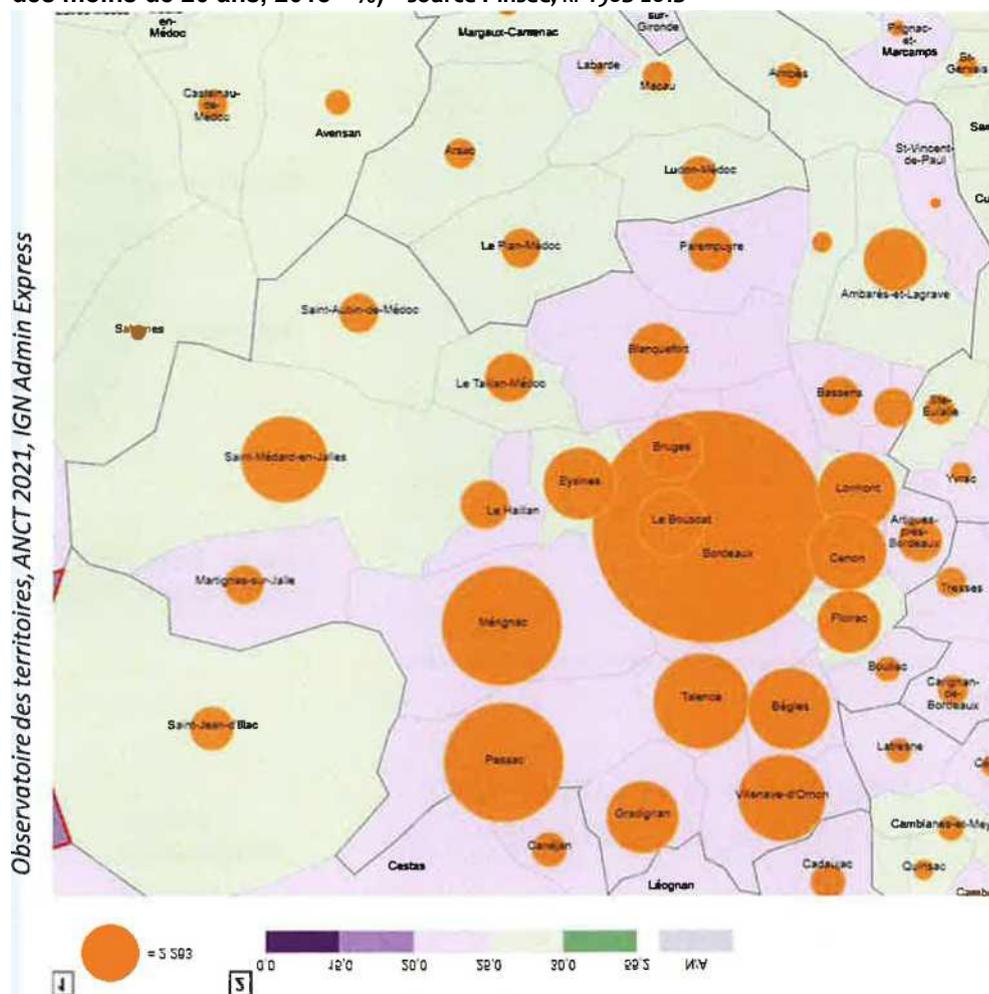
Evolution totale du nombre de moins de 20 ans entre 2013 et 2018



Gironde Bordeaux Gironde Métropole hors

La Gironde est globalement un territoire jeune. On observe une augmentation de 5,6% de la population des moins de 20 ans depuis 2013, tendance observable à l'échelle des territoires Hors-Métropole (+3,4%) mais fortement propulsée par Bordeaux Métropole (+8%).

ij] Nombre de moins de 20 ans, 2018 (habitants) - source : insee, RP 19&S-2015 ]] Part des moins de 20 ans, 2018 (<%) - source : insee, RP 190S-2015



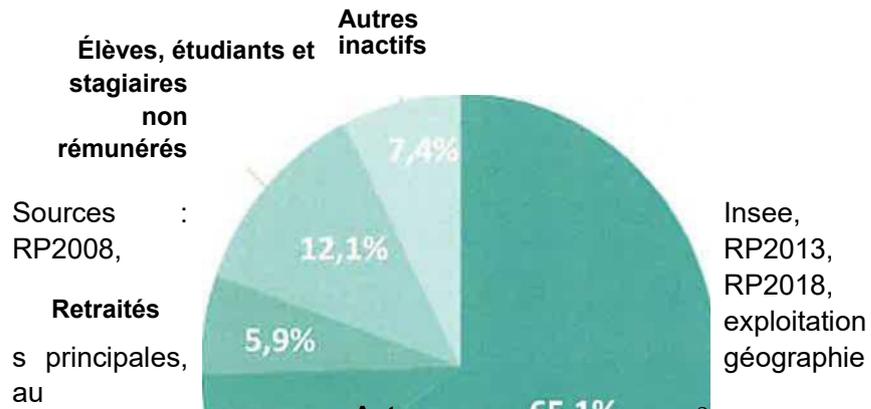
Bordeaux Métropole

**w Des communes marquées par la présence d'enfants et de jeunes:** Saint Médard en Jalles, Gradignan, Bassens et Saint Vincent de Paul.

**| Des territoires marqués par un vieillissement de la population :**  
 i Mérignac, Martignas sur Jalles, ST Aubien de Médoc, Le Taillan  
 | Médoc, Bouliac, Artigues près Bordeaux.

# L'EMPLOI EN GIRONDE

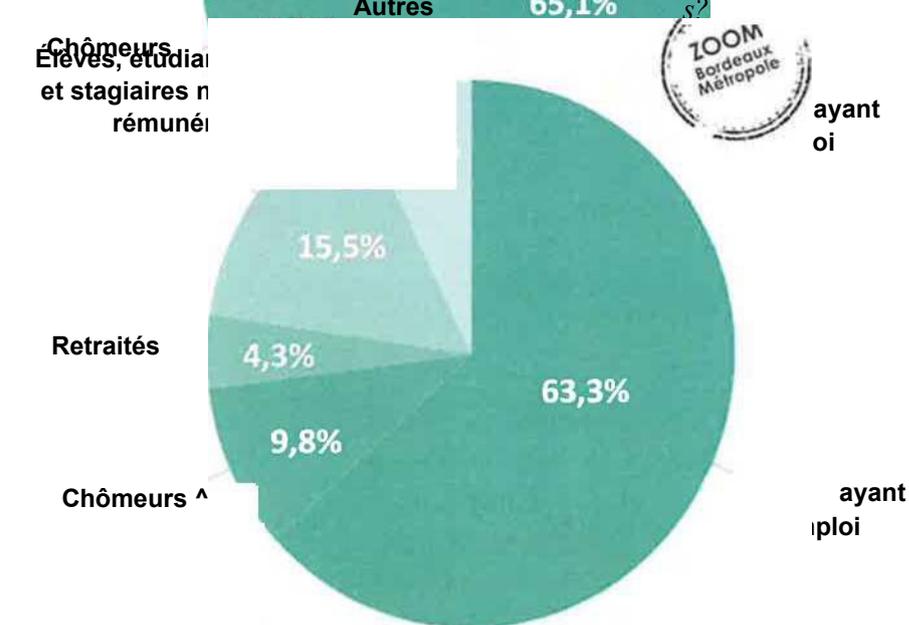
POPULATION DE 15 A 64 ANS PAR TYPE D'ACTIVITÉ EN 2018 - GIRONDE



Sources : RP2008, RP2013, RP2018, exploitations principales, au 01/01/2021

Insee, RP2013, RP2018, exploitation géographique

POPULATION DE 15 À 64 ANS PAR TYPE D'ACTIVITÉ EN 2018 - BORDEAUX MÉTROPOLE



01/01/2021

Sources : Insee, RP2008, RP2013, RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021



ayant  
oi

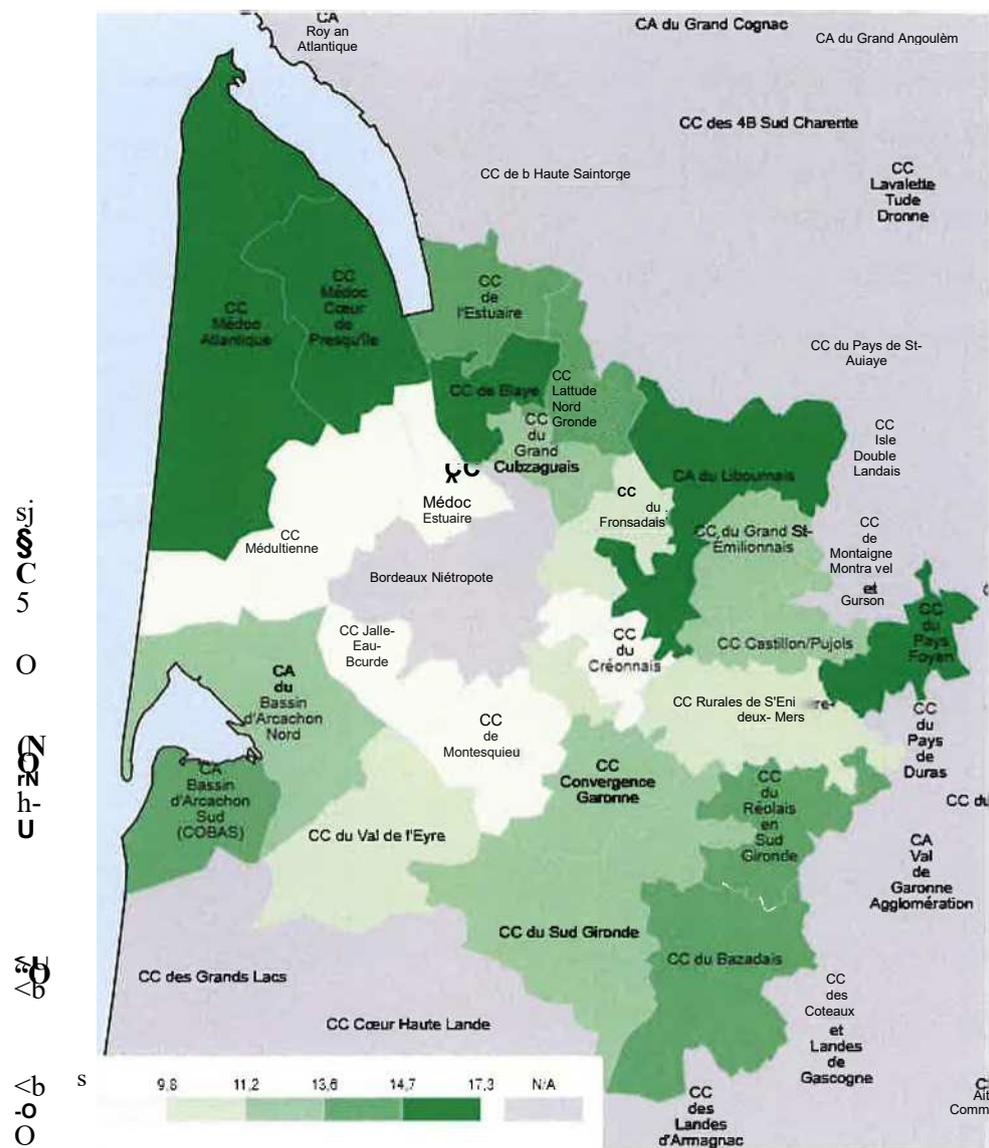
ayant  
ploi

# LES ACTIFS AU CHÔMAGE

Y Des CdC avec une part des actifs au chômage élevée

: (comprise entre 14,7% et 17,3%) : CdC Médoc Atlantique,

RÉPARTITION DE LA PART DES  
ACTIFS AU CHÔMAGE EN GIRONDE  
HORS MÉTROPOLE EN 2018  
(INSEE)



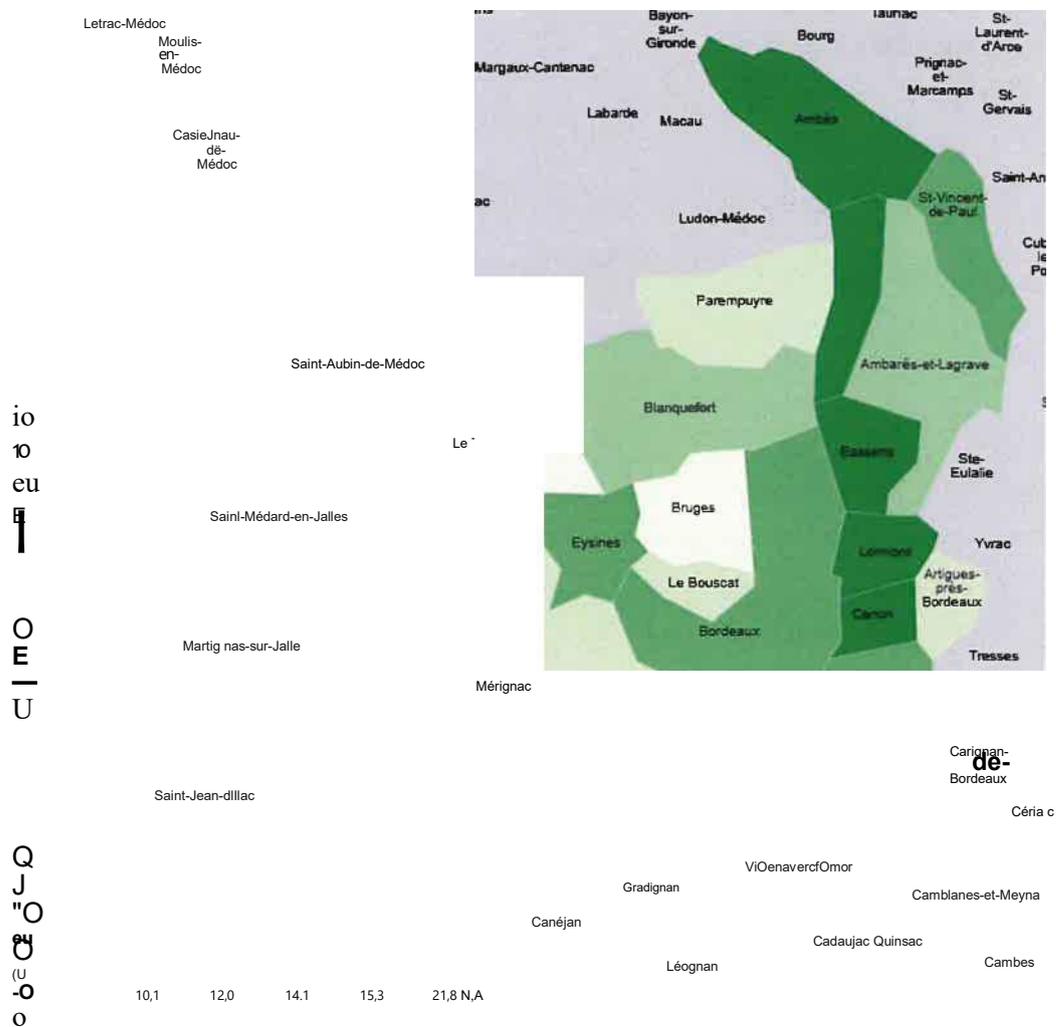
; Médoc Cœur de presqu'île, Blayais, Libournais, Pays Foyen.

**! A l'inverse, les CdC limitrophes à Bordeaux Métropole ont ! une part des actifs au chômage des plus faibles : CdC**

] Médoc Estuaire, Médulienne, Jalle-Eau-Bourde, Montesquieu i et Créonnais.

# LES ACTIFS AU CHÔMAGE MÉTROPOLITAINS

REPARTITION DE LA PART DES ACTIFS AU CHÔMAGE SUR BORDEAUX MÉTROPOLE, EN 2018 (INSEE)

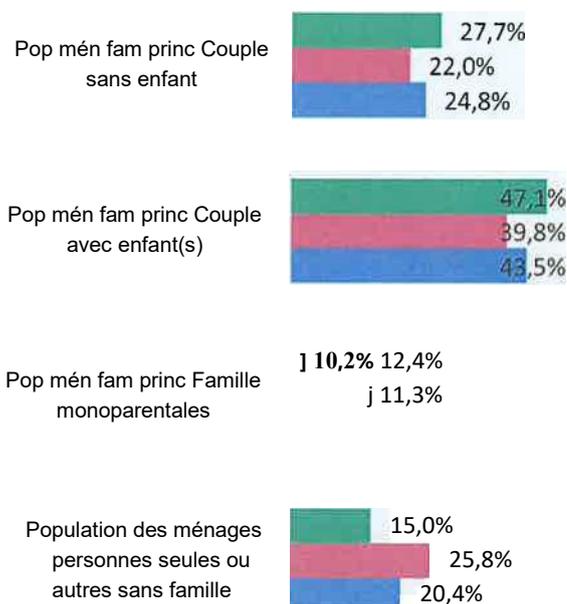


Les 5 communes de la rive droite sont des plus marquées par la part des actifs au chômage (comprise entre 14,7% et 17,3%) : Saint-Louis de Montferrand, Ambès, Bassens, Lormont et Canon.

A l'inverse, les communes de l'Ouest de la métropole ainsi que Bruges, Bouliac, affichent des taux des actifs au chômage bien inférieurs (entre 7,7% et 10,1%).

# LES MEWAGES GIRONDINS ET LES EAMILLES ALLOCATAIRES

REPARTITION DES EAMILLES SELON LA STRUCTURE FAMILIALE, INSEE 2018



- Gironde hors Bordeaux Métropole
- Bordeaux Métropole
- Gironde

REPARTITION DE LA POPULATION DES MÉNAGES EN GIRONDE, EN 2018

	Populatio	Populatio des ménages avec enfants	Part de la pop ménage avec enfants
<b>Gironde</b>	1 572 817	861 793	54,8%
<b>Bordeaux Métropole</b>	784 635	409 646	52,2%
<b>Gironde hors Bordeaux Métropole</b>	788 182	452 148	57,4%

Source: Données INSEE, 2018

REPARTITION DES FAMILLES ALLOCATAIRES EN GIRONDE, EN DÉC. 2020

ESTIMATION DU TAUX DE COUVERTURE  
PAR LA CAF 33 DE LA POPULATION DE  
MOINS DE 65 ANS, EN JAN. 2018

60,6%



Nombre de familles allocataires

Part de familles parmi les allocataires

Evolution du nombre de familles allocataires entre déc.2016-déc.2020

Gironde Bordeaux Gironde hors Métropole Bordeaux Métropole

81 Qffi

Source : Caf Allstat Fr6  
déc.2020

45,6%

3,4%

37,3%

3,5%

58,7%

3,1%

S

Source : Caf

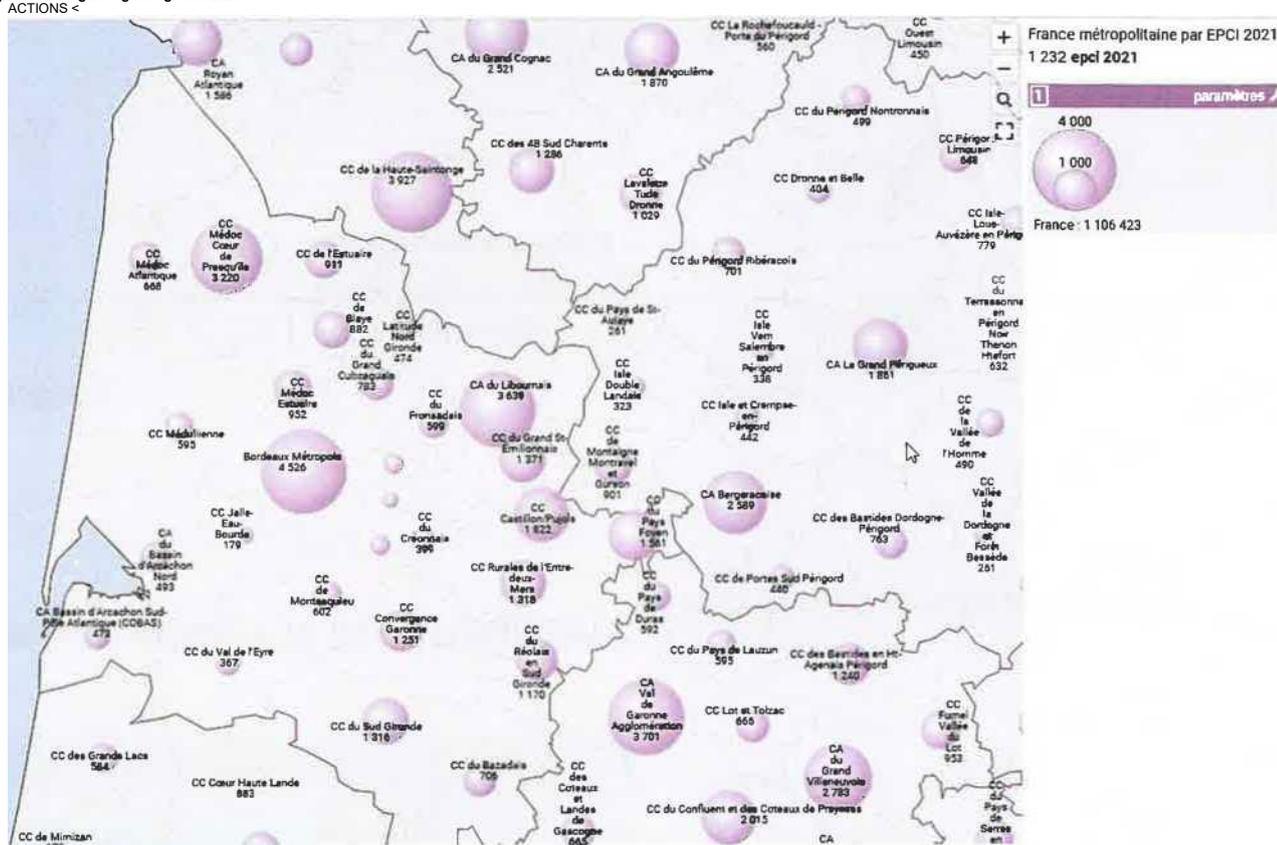
Allstat Fr6

déc.2020

Le taux de couverture est la part des habitants couverts par au moins un prestation légale versée par la Caf 33

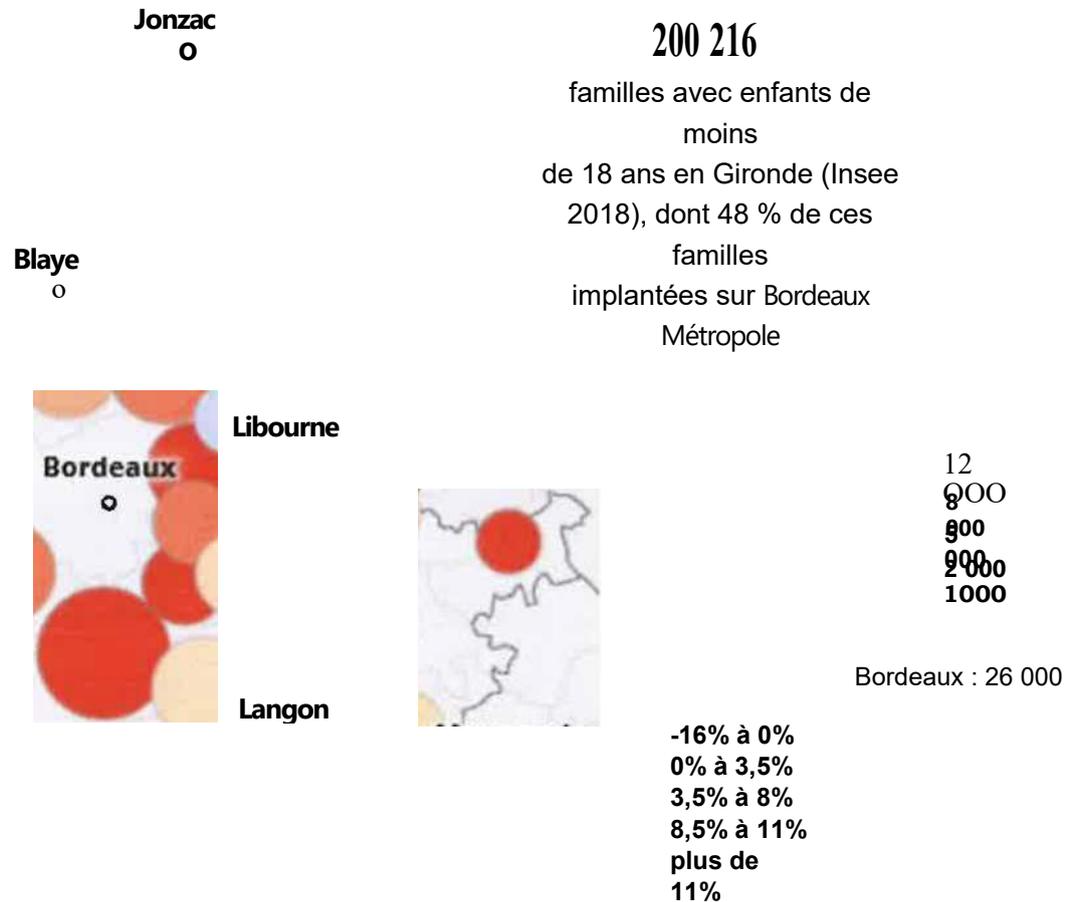
# POPULATION COUVERTE PAR UME PRESTATION LEGALE PU RÉGIME AGRICOLE

Population couverte par une prestation légale régime agricole 2020  
 ACTIONS <





# FAMILLES AVEC ENFANTS 0—17 ANS

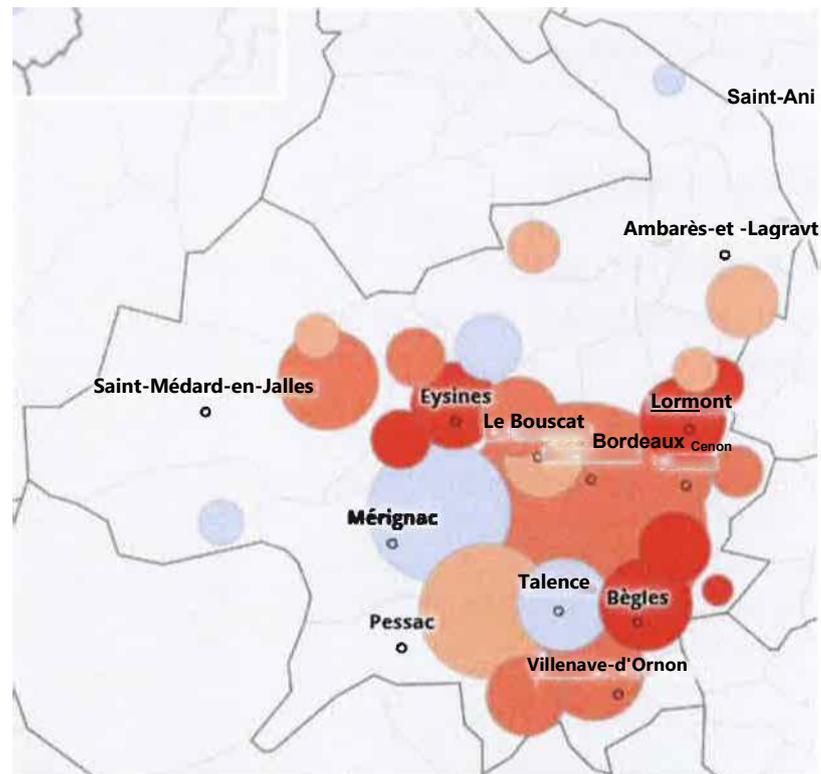


[Cartographie Geoclip, ©IGN Insee 2022 Réalisation DES, Caf de la Gironde

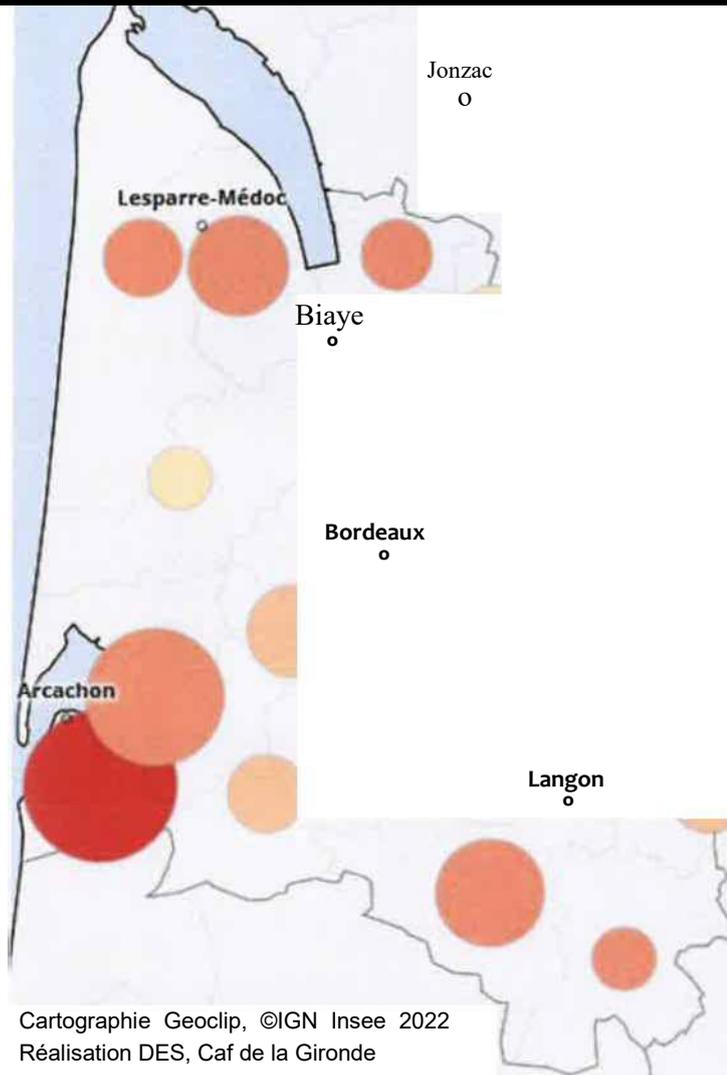
NOMBRE PE FAMILLES AVEC ENFANTS PE 0-17 ANS EN 2018 ( **INSEE**, 2018) ET ÉVOLUTION PE 2013 À 2018

Evolution du nombre de familles importante sur les communautés de communes de la 1ère couronne métropolitaine, EPCI où la précarité y est la moins marquée. L'EPCI Pays Foyen présente également une évolution positive du nombre de familles associée dans son cas, à une forte précarité.

Sur le périmètre métropolitain, plus forte progression de ces familles en majorité sur les communes où le niveau de précarité y est plus élevé



# LES FAMILLES MONOPARENTALES



Familles monoparentales avec enfants de moins de 18 ans, en Gironde, insee, 2013

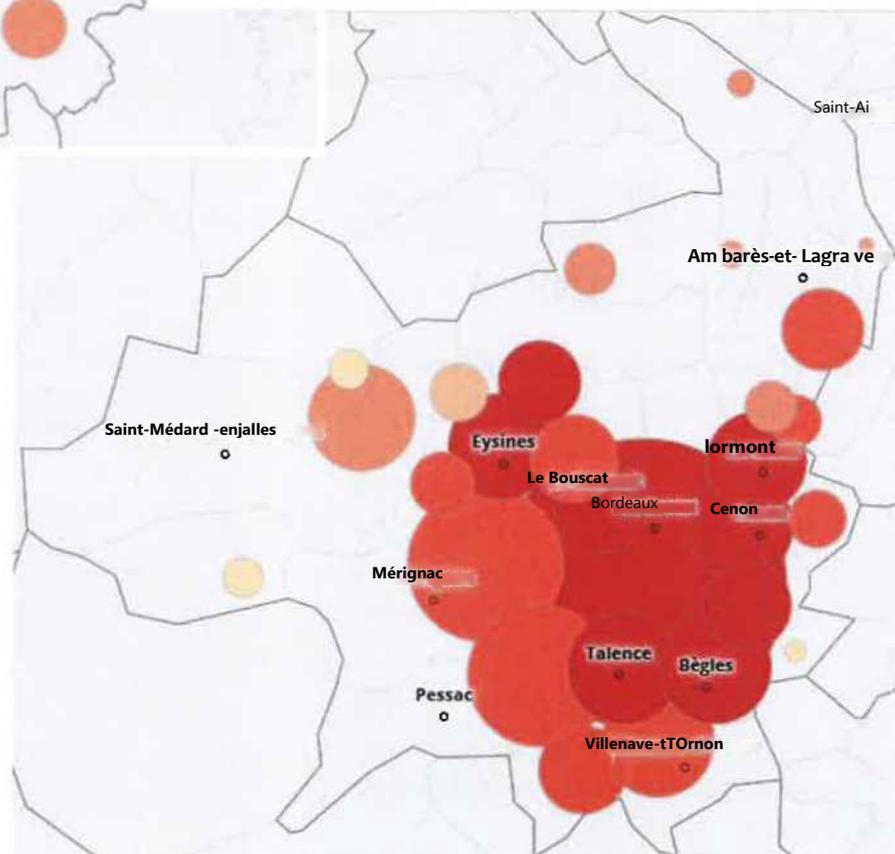
Soit **24%** des familles avec enfants de moins de 18 ans.

9% à 18%  
18% à 20%  
20% à 24,5%  
24,5% à 28%  
plus de 28%

3000  
1800  
800  
400  
(Bordeaux : 7 600)

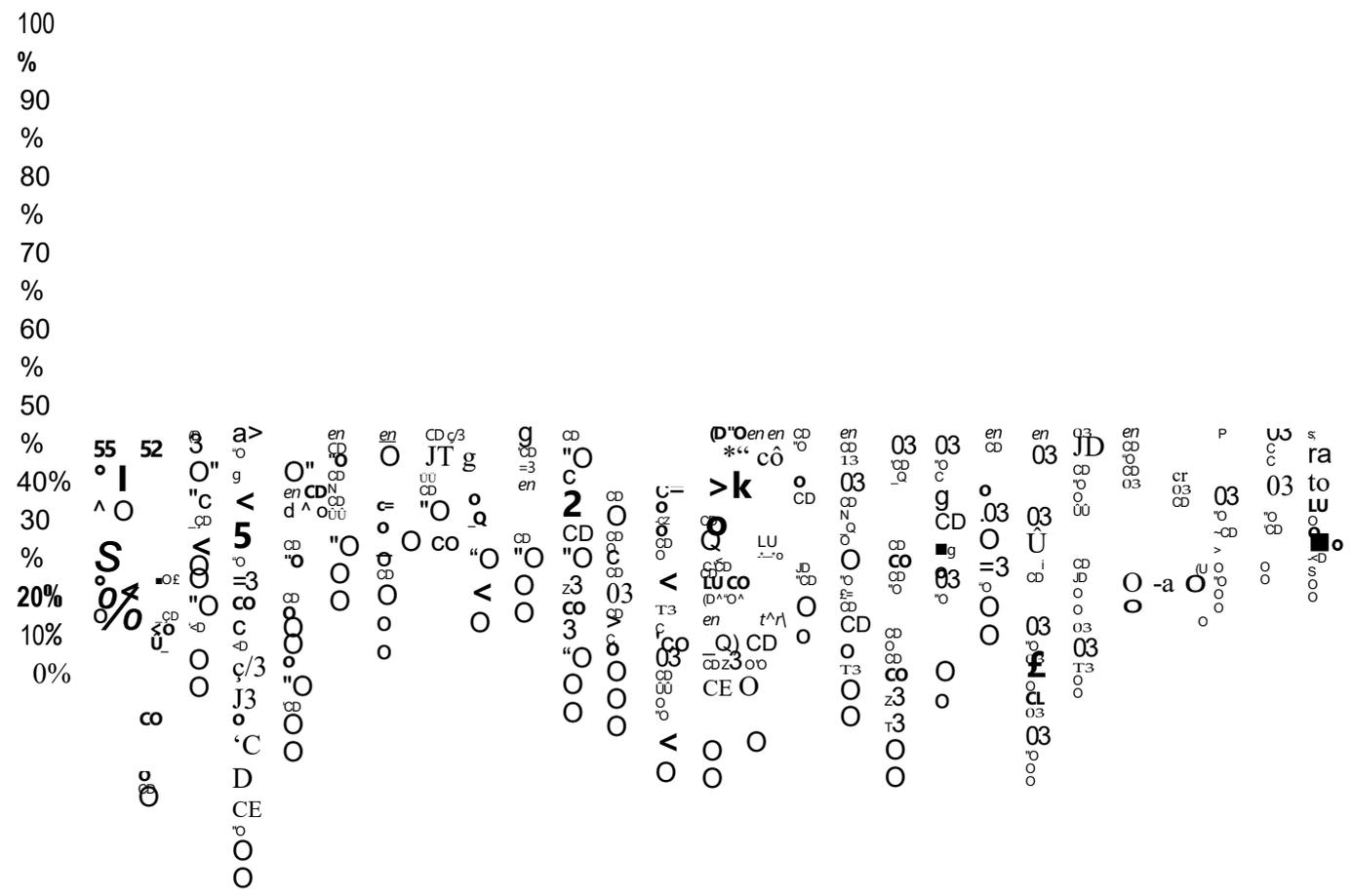
## NOMBRE DE FAMILLES MONOPARENTALES (INSEE, 2016) ET PROPORTION DE FAMILLES MONOPARENTALES DANS NOMBRE DE FAMILLES

Le nombre et la proportion des familles monoparentales sont particulièrement élevés et denses sur le cœur métropolitain et aux deux extrémités du Département : Nord Est (CA Libournais) et Sud Ouest (COBAN / COBAS).



# STRUCTURE FAMILIALE DES ALLOCATAIRES

## REPARTITION DES ALLOCATAIRES SELON LA STRUCTURE FAMILIALE EN DÉC. 2020 PAR COMMUNAUTE DE COMMUNES, HORS MÉTROPOLE



Source : Caf Allstat Fr6 déc.2020

# STRUCTURE FAMILIALE DES ALLOCATAIRES

d5  
en  
co  
m  
<  
0

- % d'allocataires en couple avec enfant(s)
- % d'allocataires en situation de monoparentalité
- % d'allocataires en couple sans enfant
- % d'allocataires personnes seules

**y Les CdC de la 1<sup>ère</sup> couronne métropolitaine sont particulièrement i marquées par la présence d'allocataires au profil familial:**

i Par exemple, 73% des allocataires de la CC médoc Estuaire ont un ; profil familial (59,4% d'allocataires en couple avec enfant(s) et 13,6% ! d'allocataires en situation de monoparentalité),

**| Les territoires les plus ruraux recensent quant à eux une majorité id'allocataires vivant seuls ou sans enfant :**

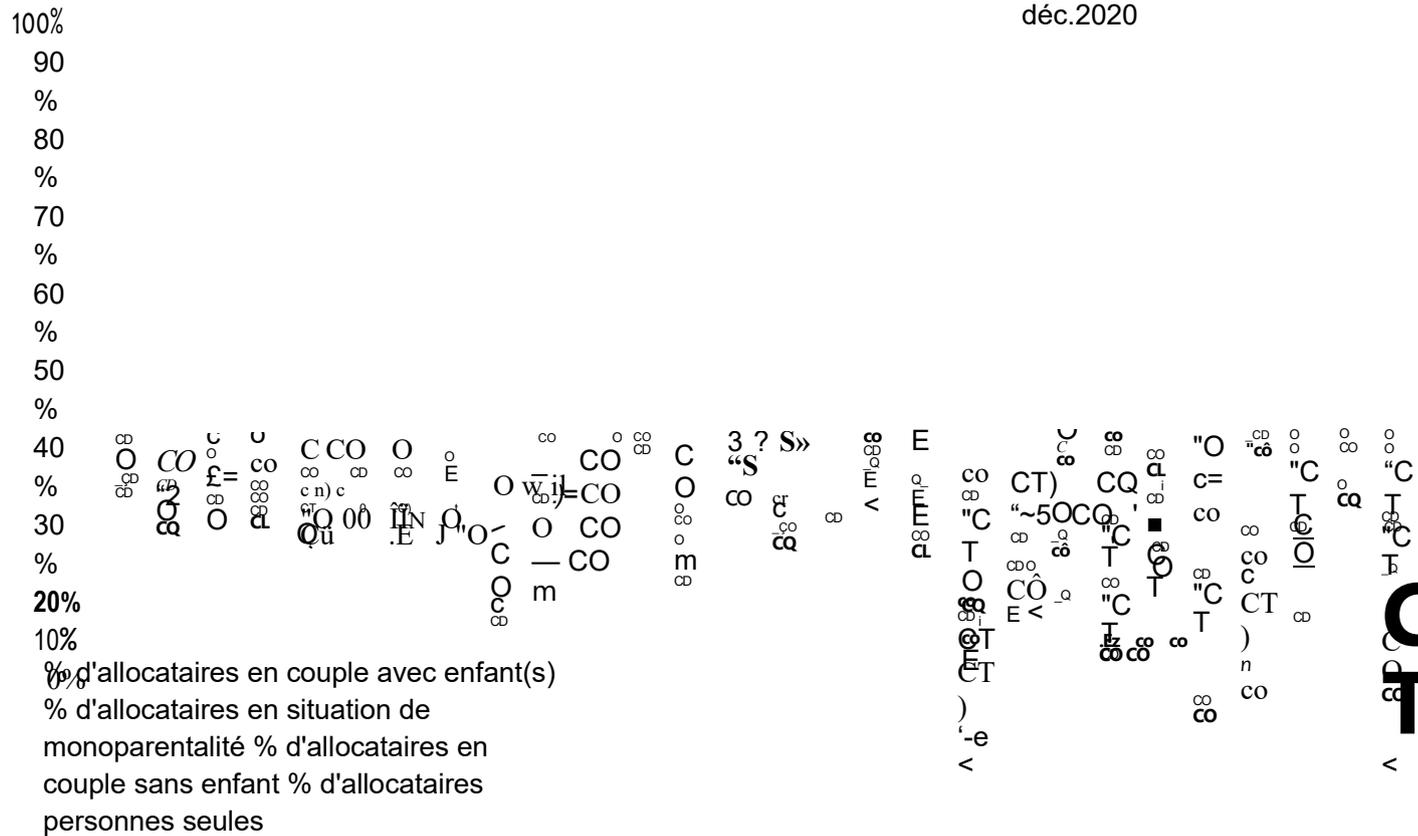
Par exemple, 55,9% des allocataires de la CC du Pays Foyen sont des personnes seules ou sans enfant (49,3% d'allocataires seuls et 6,6% d'allocataires en couple sans enfant.



# STRUCTURE FAMILIALE DES ALLOCATAIRES

## REPARTITION DES ALLOCATAIRES SELON LA STRUCTURE FAMILIALE

Source : Caf Allstat Fr6  
déc.2020



%

Le (aux) élevé d'allocataires seuls pourrait se justifier par un taux élevé d'allocataires étudiants (Talence 36%/Ressac 27%/Bordeaux 22% / Gradignan 17%)



### V Des communes marquées par la présence de familles allocataires:

Par exemple, 70,7% des allocataires de Bouliac ont un profil familial (57,7% d'allocataires en couple avec enfant(s) et 13% d'allocataires en situation de monoparentalité).

### Des communes marquées par la présence de personnes seules ou sans enfant :

- 73,6% des allocataires de Bordeaux sont des personnes seules ou sans enfant (68% d'allocataires seuls et 5,6% d'allocataires en couple sans enfant).

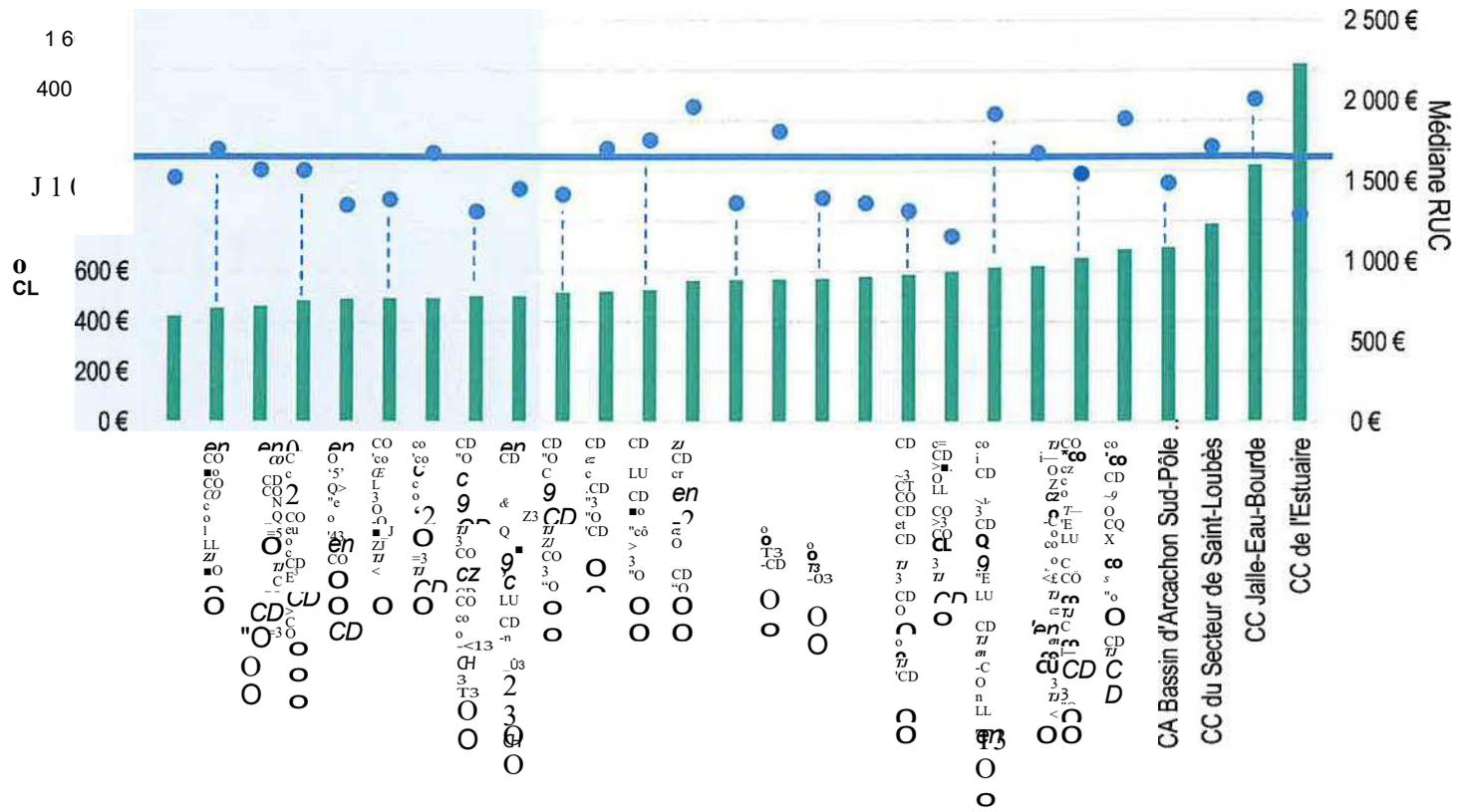
61,7% des allocataires de Gradignan sont des personnes seules ou sans enfant (57,1% d'allocataires seuls et 4,6% d'allocataires en couple sans enfant).

# STRUCTURE FAMILIALE DES ALLOCATAIRES

**EN DÉC. 2020 PAR  
COMMUNE  
MÉTROPOLITAINE**



# NIVEAU DE VIE DES ALLOCATAIRES AU REGARD DE LA RICHESSE DES EPCI



## RICHESSSE DES EPCI ET NIVEAU DE VIE DES HABITANTS

i Potentiel financier moyen par habitant (source DGCL, 2019)

\* Médiane RUC (source CAF 2020)

----- 1538€

Médiane RUC Gironde

%

àUcaffuH



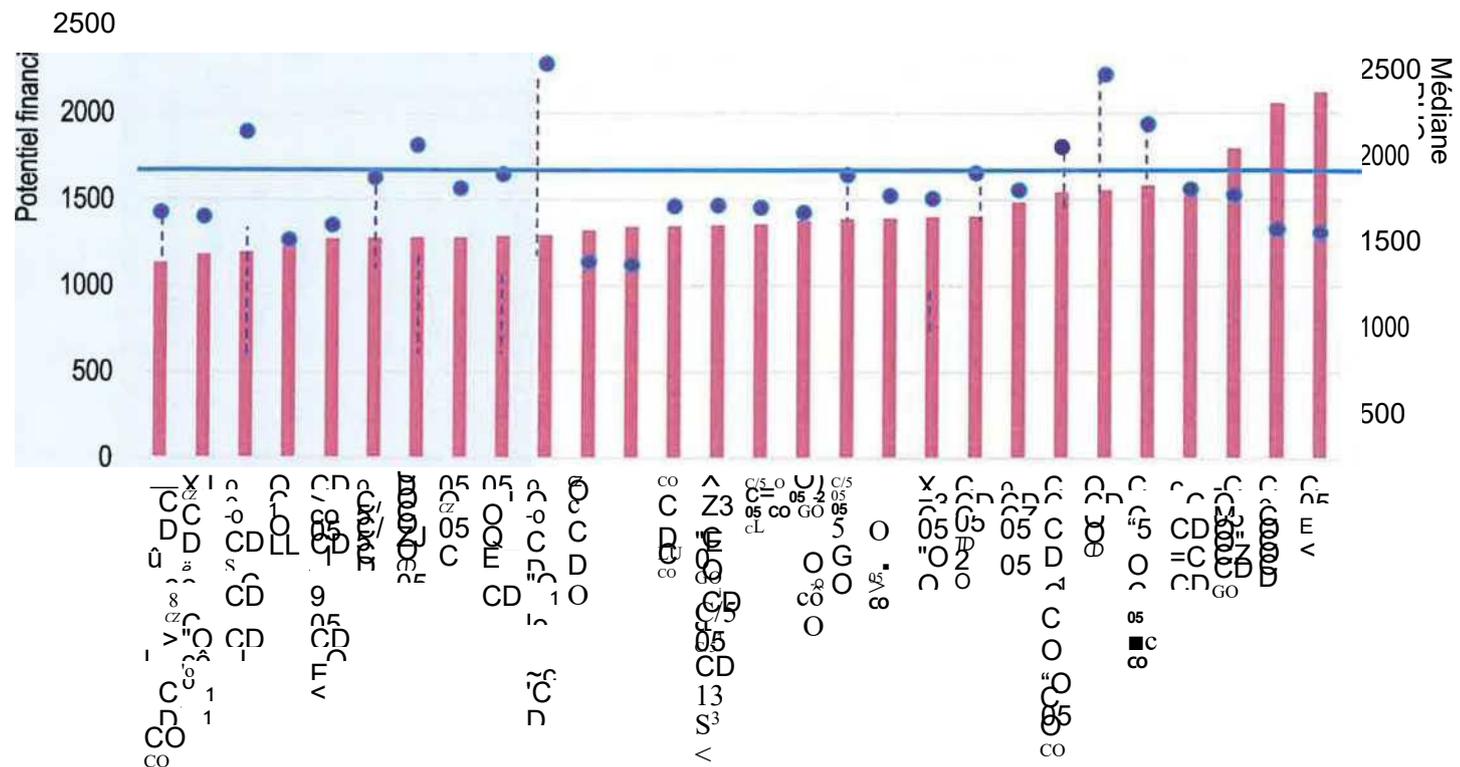
h RIC est construit à partir des revenus de l'année N (ou du dernier trimestre de l'année N pour les RSA et AAH trimestriels), et des prestations de décembre N. RUC (Revenu par Unité de Consommation) : pour tenir compte des différences de taille et de composition des ménages, les ressources sont divisées par le nombre d'unités de consommation que compte chacun d'eux. L'Unité de Consommation est une mesure de la taille des ménages, relativement à leurs besoins de consommation (1 pour l'allocataire + 0,5 pour le conjoint et par enfant de plus de 14 ans + 0,3 par enfant de moins de 14 ans + 0,2 pour une famille monoparentale). On parlera ainsi de niveau de vie de chaque ménage.

Le, pcteMtiet jUutncwü\* des communes est à l'échelle communale ou agrégé à l'échelle des EPCI. C'est un élément de mesure de la richesse théorique d'une commune. Ce potentiel financier est égal au potentiel fiscal, auquel est ajoutée la dotation forfaitaire de la DGF provenant de l'Etat, perçue par la commune l'année précédente (hors compensation de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle). Ce potentiel financier permet ainsi de prendre en compte l'ensemble des ressources stables d'une collectivité. Le potentiel financier est ici rapporté à la population DGF (population municipale INSEE + résidences secondaires). <sup>21</sup>



# NIVEAU DE VIE DES ALLOCATAIRES AU REGARD DU NIVEAU DE RICHESSE DES COMMUNES

## RICHESSE DES COMMUNES



## MÉTROPOLITAINES ET NIVEAU DE VIE DES HABITANTS

Potentiel financier moyen par habitant (source DGCL, 2019) RUC (source Caf 2020)

**1566€**  
Médiane RUC  
Bordeaux Métropole

y La CDC de l'Estuaire a un potentiel financier élevé mais le RUC ! médian des habitants est faible.  
i A l'inverse, les CDC de Montesquieu, des Portes de l'Entre-deux-Mers  
• et des Coteaux Bordelais ont un potentiel financier proche ou inférieur  
! à 1000€ tandis que le niveau de vie de habitants est supérieur à la  
î moyenne.

## PRECARITE DES ALLOCATAIRES

Un potentiel financier important associé à un RUC faible se retrouve

sur les communes de Ambès, Bassens et dans une moindre mesure

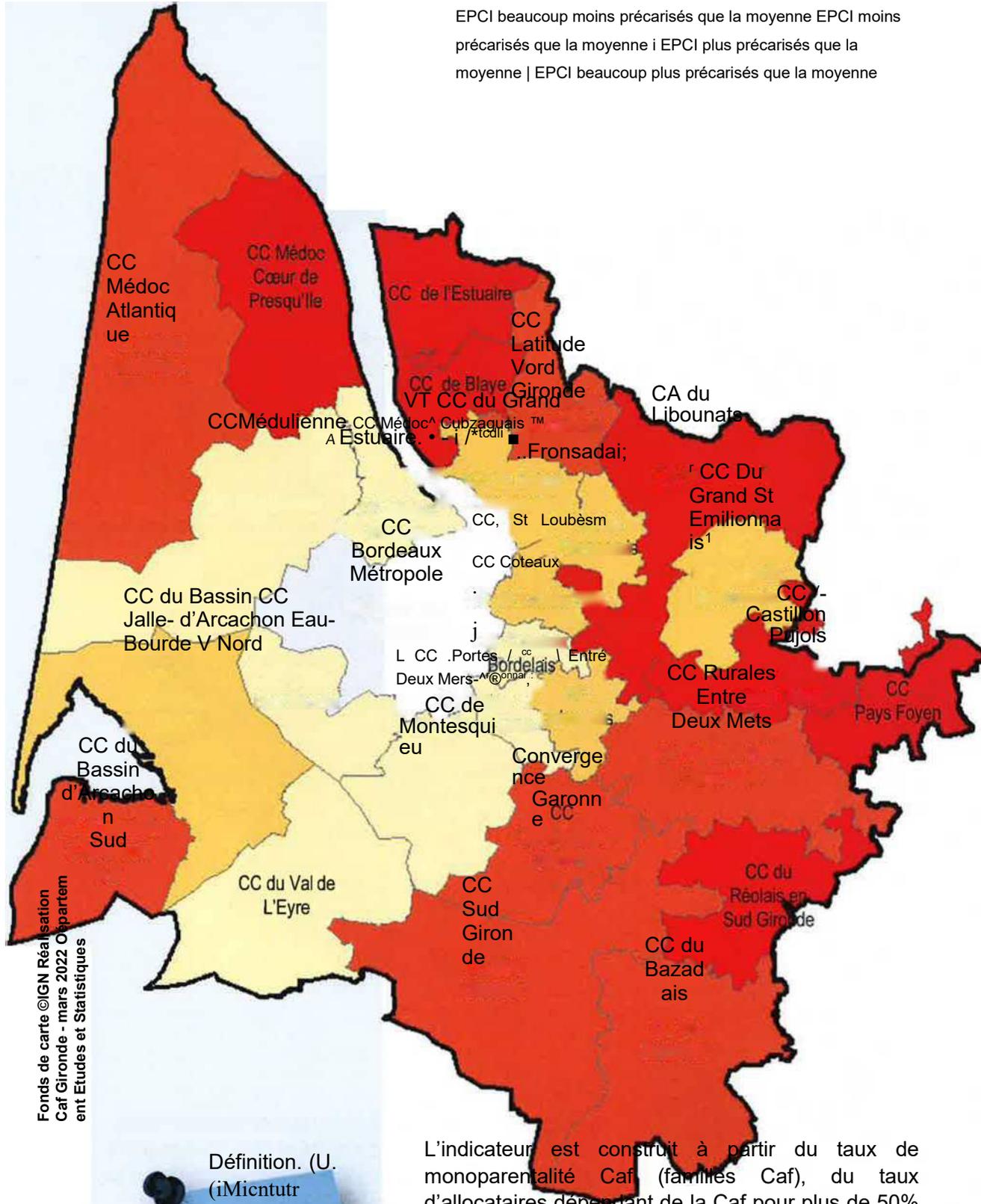
| Blanquefort.

Tandis que l'inverse, avec un potentiel financier proche de 1500€, s'observe sur les communes de St Aubin du Médoc, Bouliac, Martignas sur Jalles, Le Taillan Médoc et Saint Médard en Jalles.

# PRECARITE DES ALLOCATAIRES

## Classement des territoires des EPCI selon l'indicateur synthétique de précarité

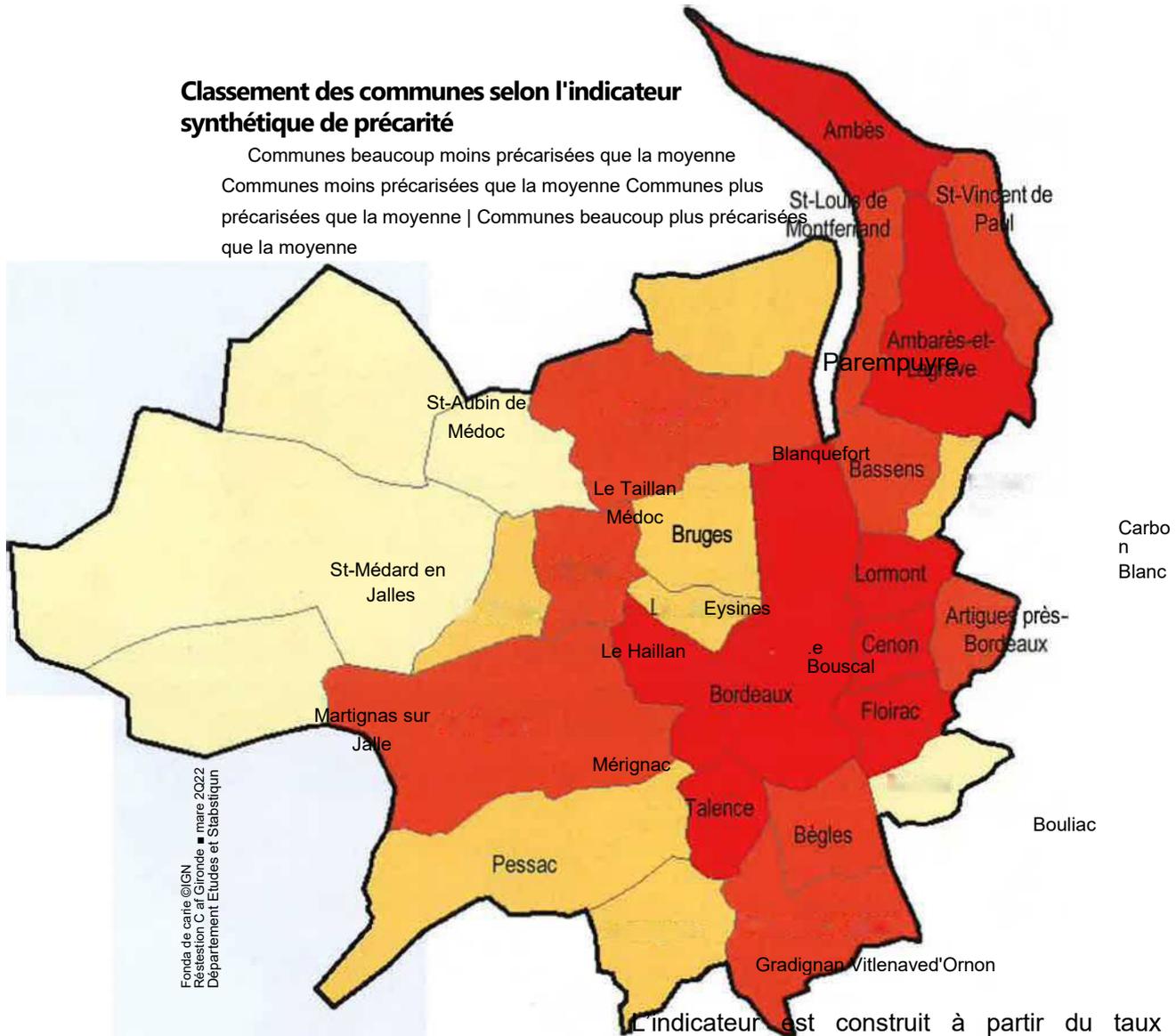
EPCI beaucoup moins précarisés que la moyenne EPCI moins précarisés que la moyenne | EPCI plus précarisés que la moyenne | EPCI beaucoup plus précarisés que la moyenne



# PRECARITE DES ALLOCATAIRES EN METROPOLE BORDELAISE

## Classement des communes selon l'indicateur synthétique de précarité

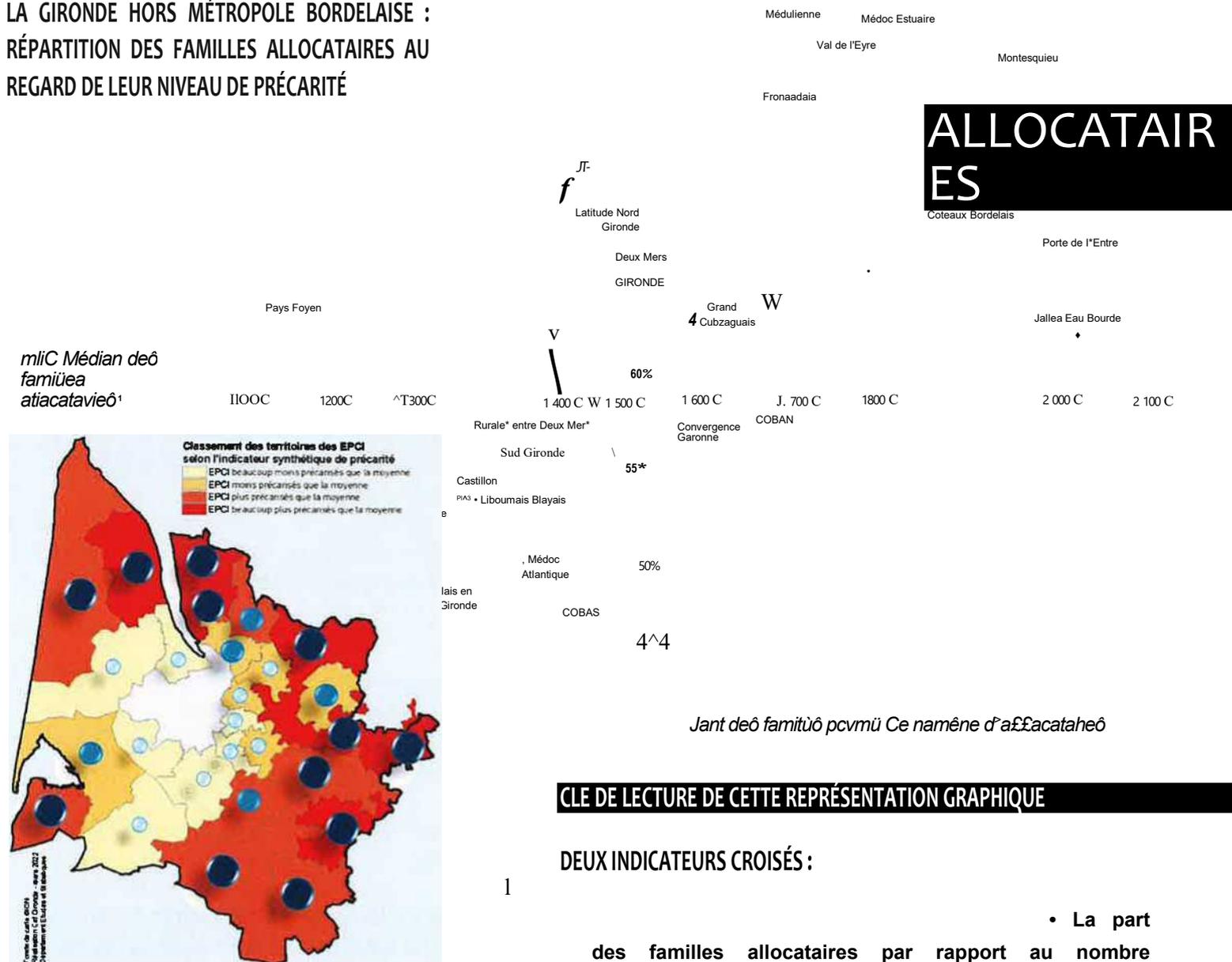
Communes beaucoup moins précarisées que la moyenne  
 Communes moins précarisées que la moyenne | Communes plus précarisées que la moyenne | Communes beaucoup plus précarisées que la moyenne



L'indicateur est construit à partir du taux de monoparentalité Caf (familles Caf), du taux d'allocataires dépendant de la Caf pour plus de 50% de leurs ressources (allocataires Caf) et du taux de Foyers fiscaux imposés (DGFIP)

# REPRESENTATION GRAPHIQUE DES PROFILS

LA GIRONDE HORS MÉTROPOLE BORDELAISE :  
RÉPARTITION DES FAMILLES ALLOCATAIRES AU  
REGARD DE LEUR NIVEAU DE PRÉCARITÉ



## CLÉ DE LECTURE DE CETTE REPRÉSENTATION GRAPHIQUE

### DEUX INDICATEURS CROISÉS :

- La part des familles allocataires par rapport au nombre d'allocataires : donne un indice sur le profil des allocataires plus ou moins familial.

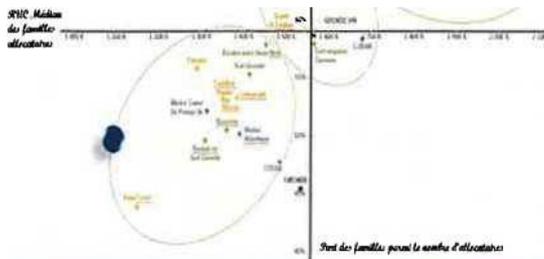
- La médiane RUC : valeur qui sépare la population en deux sous-populations de taille égale. Ici, la moitié des familles a un RUC supérieur à la valeur médiane et l'autre moitié des familles a un RUC inférieur.

La répartition des communautés de communes au regard de ces indicateurs fait apparaître 3 regroupements qui, entre eux, ont des typologies différenciées et, au sein de

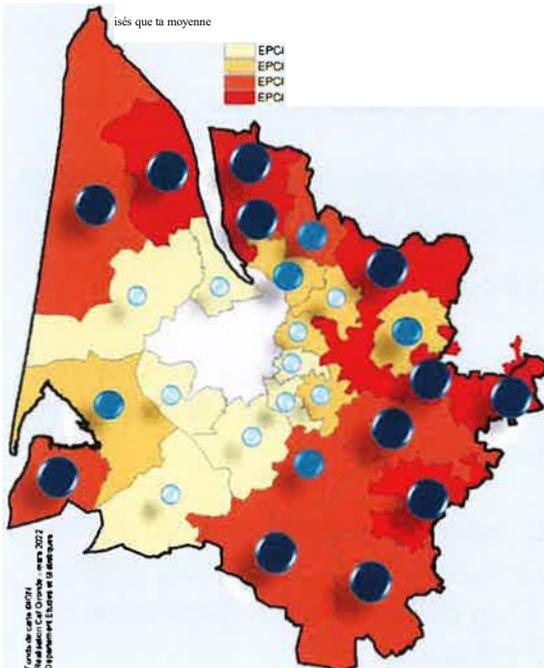
chacun d'entre eux, présentent des caractéristiques spécifiques. Ce constat est conforté avec le report de ces regroupements sur la carte relative au classement des territoires selon un indicateur de

1  
■ précarité.

LA Gironde hors  
Métropole Bordelaise :  
répartition des familles  
allocataires au regard de  
leur niveau de précarité



classer les territoires d'EPCI selon un indicateur synthétique de précarité  
beaucoup d'habitants sont plus précaires que la moyenne



10 communautés de communes composent ce regroupement :  
Médoc \ Estuaire, Médulienne, Val de l'Eyre, Jales Eau Bourde,  
Montesquieu, Créonnais, Portes de l'Entre deux Mers, Coteaux  
Bordelais, les Rives de la Laurence, Fronsadais.

Des CdC qui, regroupées, forment les pourtours de la 1<sup>ère</sup>  
couronne autour de la Métropole

Des CdC dont la population y est des plus favorisées par  
rapport aux autres CdC hors Métropole avec des médianes  
RUC des familles allocataires plus élevées que la moyenne  
gironde hors métropole (entre 1678€ et 2006€ contre 1566€  
pour la Gironde hors Métropole).

. Des proportions de familles allocataires (par rapport au nombre  
d'allocataires) des plus élevées comparativement aux autres CdC, hors  
métropole.

\* 5 communautés de communes composent ce regroupement : Latitude \  
[ Nord Gironde,  
Cubzaguais, Grand St Emilionais, Convergence | Garonne, COBAN.

1 Comparativement au groupe 1, des CdC plus reculées de la Métropole, .  
I pouvant former une 2<sup>nde</sup> couronne hors métropole.

I Des CdC dont le  
niveau de précarité des familles se situe autour de la  
I moyenne hors  
métropole avec notamment des médianes RUC des  
I familles allocataires  
I comprises entre 1525€ et 1679€.

I Des proportions de familles allocataires (par rapport au nombre /  
v d'allocataires) au dessus de la moyenne hors métropole.

^ 12 communautés de communes composent ce regroupement : médoc '  
f Coeur de Presqu'île, médoc Atlantique, COBAS, Sud Gironde, Réolais  
I en Sud Gironde, Bazadais, pays Foyen, Blayais, castillon Pujols,  
I Libournais, Estuaire et Rurale de l'Entre-deux-Mers.

I CdC les plus reculées du département, situées en zone rurale les I  
I moins denses de la Gironde. I

Des CdC dont la population y est des plus défavorisée de la  
Gironde, avec des médianes RUC des familles allocataires  
très faibles (de 1157 € à 1489€).

Des proportions de familles allocataires (par rapport au  
nombre d'allocataires) des plus basses comparativement

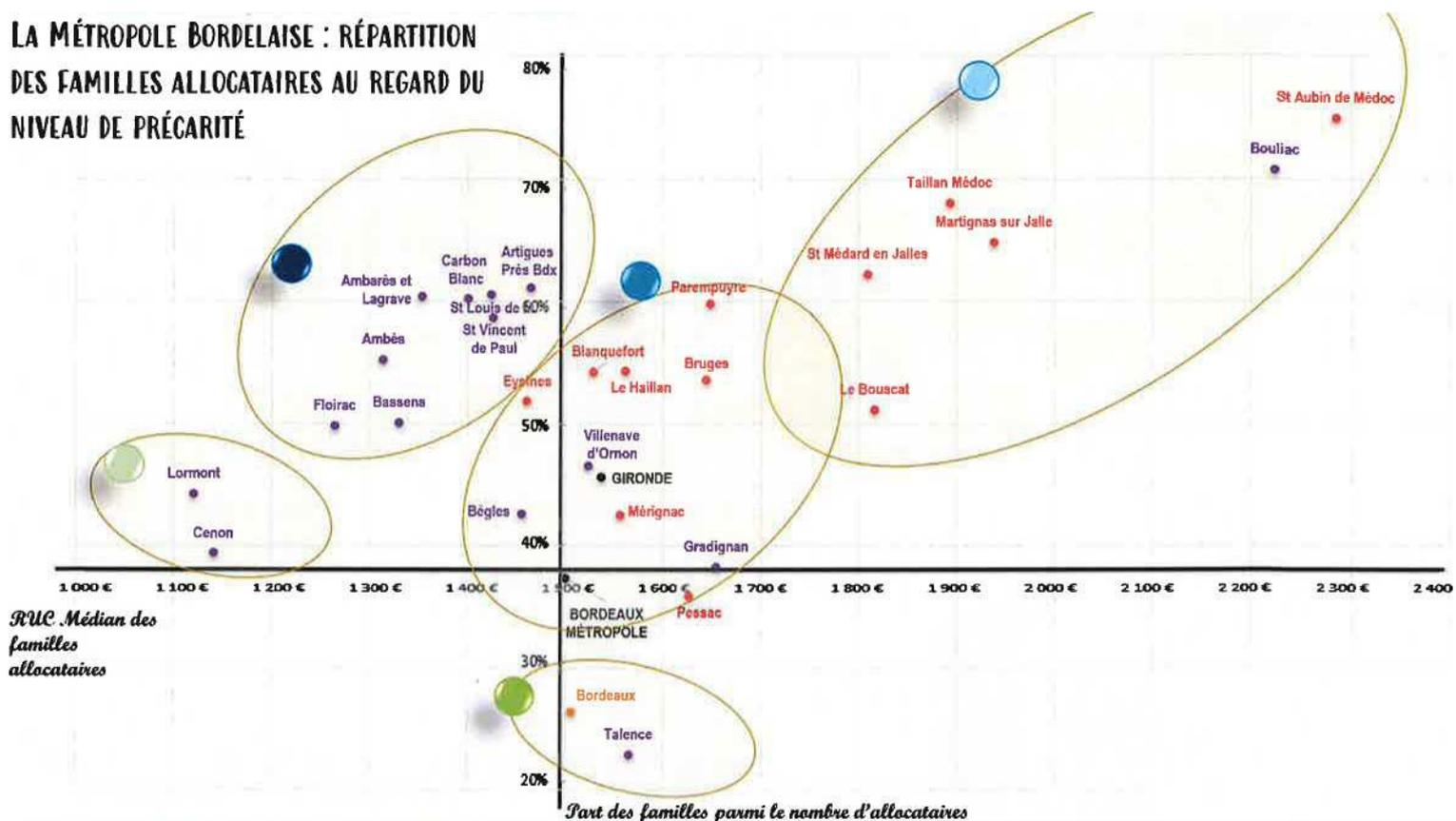
aux autres CdCde la  
\ Gironde hors Métropole

26



# REPRESENTATION GRAPHIQUE DES PROEILS

LA MÉTROPOLIS BORDELAISE : RÉPARTITION DES FAMILLES ALLOCATAIRES AU REGARD DU NIVEAU DE PRÉCARITÉ



## ALLOCATAIRES

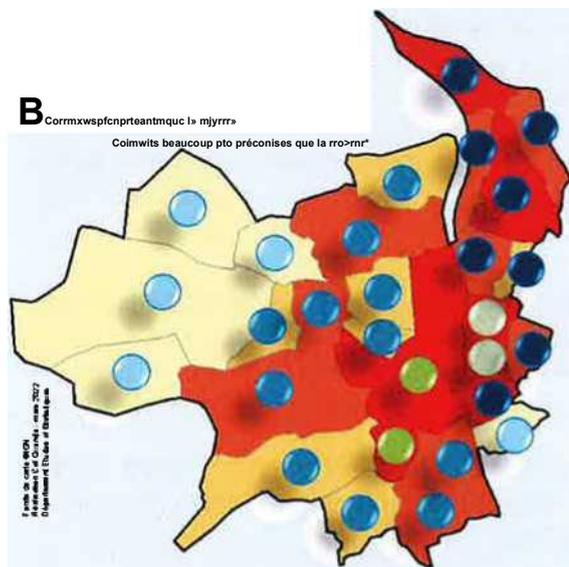
CLE DE LECTURE DE CETTE REPRÉSENTATION GRAPHIQUE

A PARTIR DES DEUX INDICATEURS CROISÉS :

\* La part des familles allocataires par rapport au nombre d'allocataires : donne un indice sur le profil des allocataires plus ou moins familial.

■ La médiane RUC : valeur qui sépare la population en deux sous-populations de taille égale. Ici, la moitié des familles a un RUC supérieur à la valeur médiane et l'autre moitié des familles a un RUC inférieur.

La répartition des communes au regard de ces indicateurs fait apparaître 5 regroupements qui, entre eux, ont des typologies différenciées et, au sein de chacun d'entre eux, présentent des caractéristiques spécifiques. Ce constat est conforté avec le report de ces regroupements sur la carte relative au classement des territoires selon un indicateur de précarité.



La Métropole Bordelaise :  
répartition des familles  
allocataires au regard du  
niveau de précarité

xne.Mak.  
duUu

,0 ..... = v  
ttr  
'T Z\* \*m<- • VI«M  
■ K\*»  
' -r  
tsu™  
a  
J- \*

Classement des communes  
selon l'indicateur synthétique de précarité  
/ Communes beaucoup moins précaires que la moyenne  
| Communes moins précaires que la moyenne  
| Communes plus précaires que la moyenne | Communes  
beaucoup plus précaires que la moyenne



6 communes composent ce regroupement : St Aubin de Médoc, Bouliac,  
Le Villain, Taillan Médoc, Martignas sur Jalles, St Médard en Jalles, Le  
Bouscat.

Des communes où la population y est des plus favorisées de la  
Métropole | avec des médianes RUC des familles allocataires élevées  
(entre 1808€ et 21 284€ contre 1500€ pour la Métropole)

| Des proportions de familles allocataires (par rapport au nombre  
d'allocataires) | y des plus élevées comparativement aux autres  
communes de la métropole / bordelaise (hormis Le Bouscat).

10 communes : Parempuyre, Bruges, Blanquefort, Le Haillan,  
Eysines, Villenave d'Ornon, Mérignac, Gradignan, Bègles, Pessac.

Des communes où le niveau de précarité des familles allocataires  
se situe autour de la moyenne métropolitaine avec des médianes  
RUC des familles allocataires comprises entre 1 456€ et 1 645€.

Bordeaux et Talence.

Des communes où le niveau de précarité des familles allocataires  
se situe dans la moyenne métropolitaine : 1 507€ à Bordeaux et  
1566€ à Talence.

Des communes marquées par la présence de personnes seules  
ou couples sans enfant parmi les allocataires.

Cenon et Lormont.

Des communes où le niveau de précarité des familles  
allocataires se situe  
| très en dessous de la moyenne métropolitaine : 1121€ à  
Lormont et 1141€ à  
| Cenon.

Des communes marquées par la présence de personnes seules ou  
couples sans enfant parmi les allocataires.  
8 communes, situées sur la rive droite : Ambares et Lagrave, Ambès,  
| Artigues près Bordeaux, Bassens, Carbon Blanc, Floirac, St Louis de  
| Montferrand, St Vincent de Paul.

Des communes où le niveau de précarité des familles allocataires  
se situe | en dessous de la moyenne métropolitaine avec des  
médianes RUC des | familles allocataires comprises entre 1 264€ et 1  
465€.

| Des communes marquées par un profil familial des allocataires, avec  
une y proportion de familles allocataires par rapport au nombre  
d'allocataires ^ comprise entre 50,1% et 61,1%.



01/01/2022



# Données fournies par le Département

Partie précarité

# INDICE DE FRAGILITE

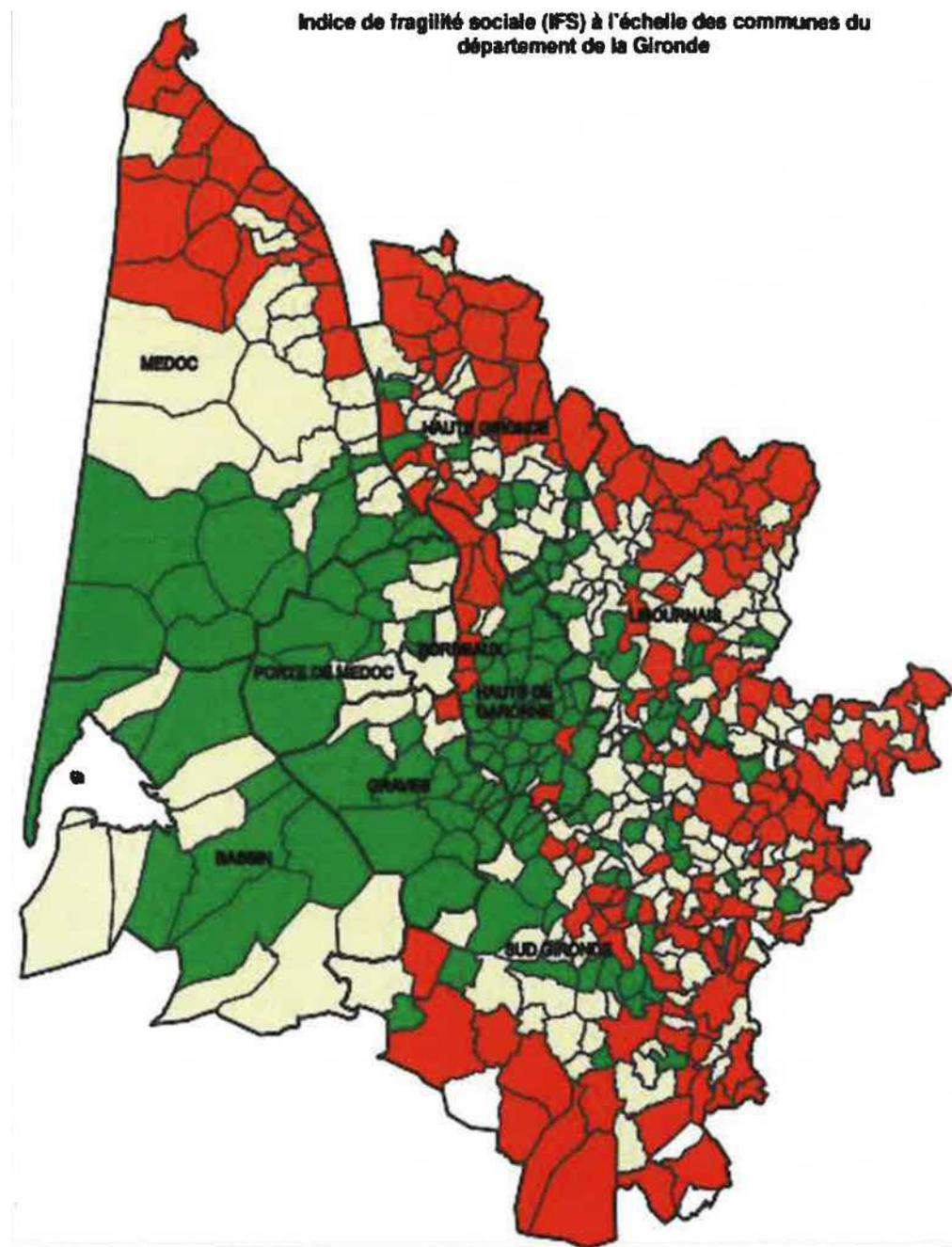


üf^fF  
(tHdUtW

## SOCIALE ( IFS)

L'indice de fragilité sociale consiste à mesurer pour chaque territoire, le poids que représentent les situations considérées comme menant à l'exclusion (fragilité sociale) parmi celles considérées comme favorables à l'inclusion sociale. Pour cela il intègre 4 dimensions :

- La structure familiale avec d'un côté, les familles monoparentales généralement plus touchées par la précarité et la pauvreté et de l'autre, les couples avec ou sans enfant(s).
- La diplomation : on distingue les personnes qui n'ont aucun diplôme ou au plus le brevet national des collèges, et les personnes qui ont un niveau CAP/BEP ou plus.
- La situation par rapport à l'emploi : dans la population active âgée de 15 à 64 ans, les personnes exclues du marché de l'emploi et de l'autre les personnes occupant un emploi.
- La distribution des revenus déclarés dans le territoire représentée par la médiane des revenus déclarés par les ménages fiscaux du territoire.



### Legende

^ Lknees PTS [  
] Limae\*  
communes  
ABC Noms PTS

### Niveau de fragilité sociale üfsi

\_3IW  
0,82 Niveau de fragilité sociale inférieur à la moyenne  
1,18 gironde Niveau de fragilité sociale dans la moyenne  
3,69 pmdra Niveau de fragilité locale supérieur à la  
moyenne prandne Données socioéconomiques  
statistiques

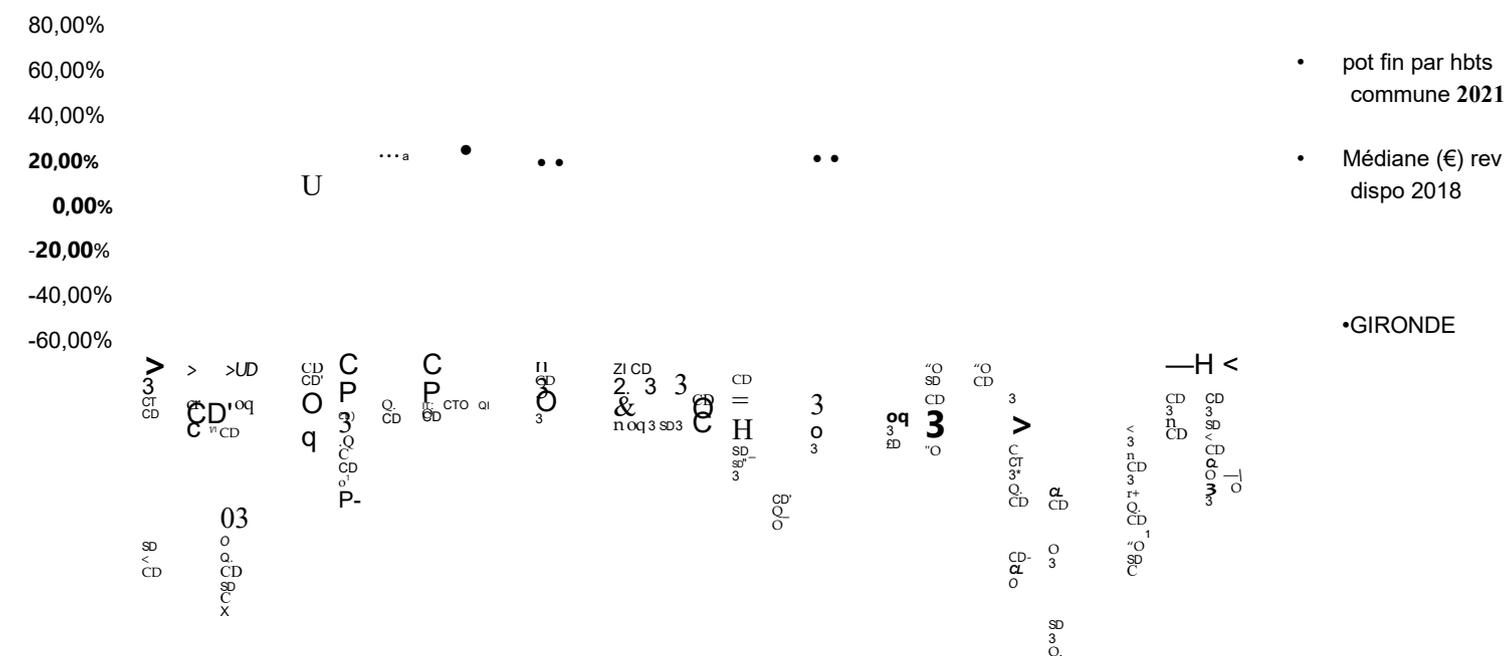
Sources: INSEE (RP 2018, FLoSoFI 2018)  
Trslémend. CD33/E1GAS/PRS/EOPS

Gironde



# NIVEAU DE VIE DES GIRONDINS AU REGARD DE LA RICHESSE DES COMMUNES ( BORDEAUX METROPOLE)

## POTENTIEL FINANCIER ET REVENU MEDIAN DES HABITANTS



100,00%  
**Les valeurs sont raménées à la valeur GIRONDE = 0,0%**

### Médiane revenu disponible 2018 INSEE

### Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi) - Année 2018

Mise en ligne le 14/01/2021 Géographie au 01/01/2019

©Insee Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal.

### EPCI et Communes

#### Potentiel financier par habitant

2021 DCL \* potentiel financier

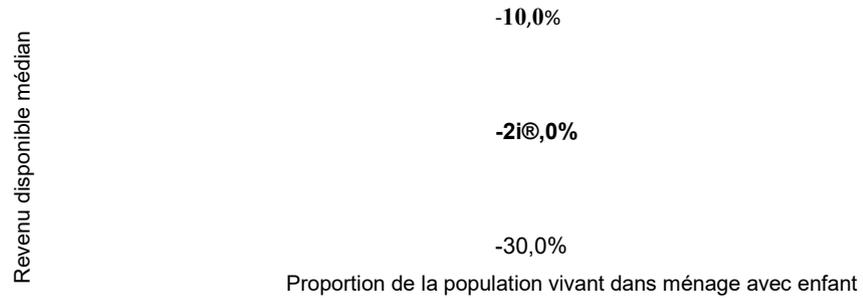
par hbts des communes

les agrégats EPCI et Département = potentiel financier des communes du périmètre

(pondération par part de la pop du potentiel de la commune) il ne s'agit pas du potentiel

financier par habitants des EPCI ou du Département

# NIVEAU DE VIE DES GIRONDOIS AU REGARD DE LA STRUCTURATION FAMILIALE ( HORS BORNEAUX METROPOLE)



**Les valeurs sont raménées à la valeur GIRONDE = 0,0%**

%

Unité : %  
 Unité : %



Médiane revenu disponible 2018 INSEE

Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi) - Année 2018

Mise en ligne le 14/01/2021 Géographie au 01/01/2019

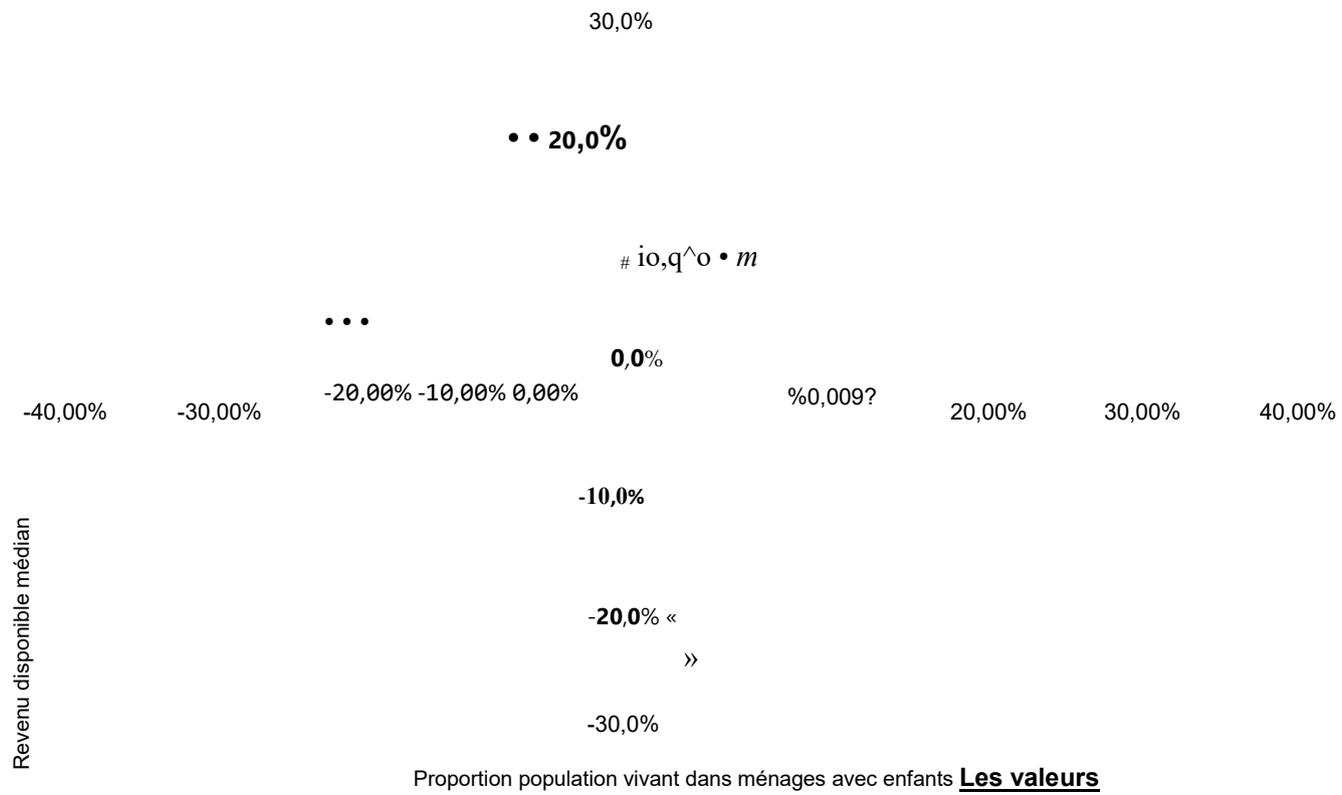
©Insee Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal. EPCI et Communes

Population des ménages 2018 (part de la population des ménages avec enfants)

Mise en ligne le 30/06/2021 Géographie au 01/01/2021

©Insee Source(s) : Insee, Recensements de la population. EPCI et Communes

# NIVEAU DE VIE DES GIRONDINS AU REGARD DE LA STRUCTURATION FAMILIALE ( BORPEAUX METROPOLE)



sont raménées à la valeur GIRONDE = 0,0%

## Médiane revenu disponible 2018 INSEE

### Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi) - Année 2018

Mise en ligne le 14/01/2021 Géographie au 01/01/2019

©Insee Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal.

### **EPCI et Communes**

## Population des ménages 2018 (part de la population des ménages avec enfants)

Mise en ligne le 30/06/2021 Géographie au 01/01/2021

©Insee Source(s) : Insee, Recensements de la population.

### **EPCI et Communes**



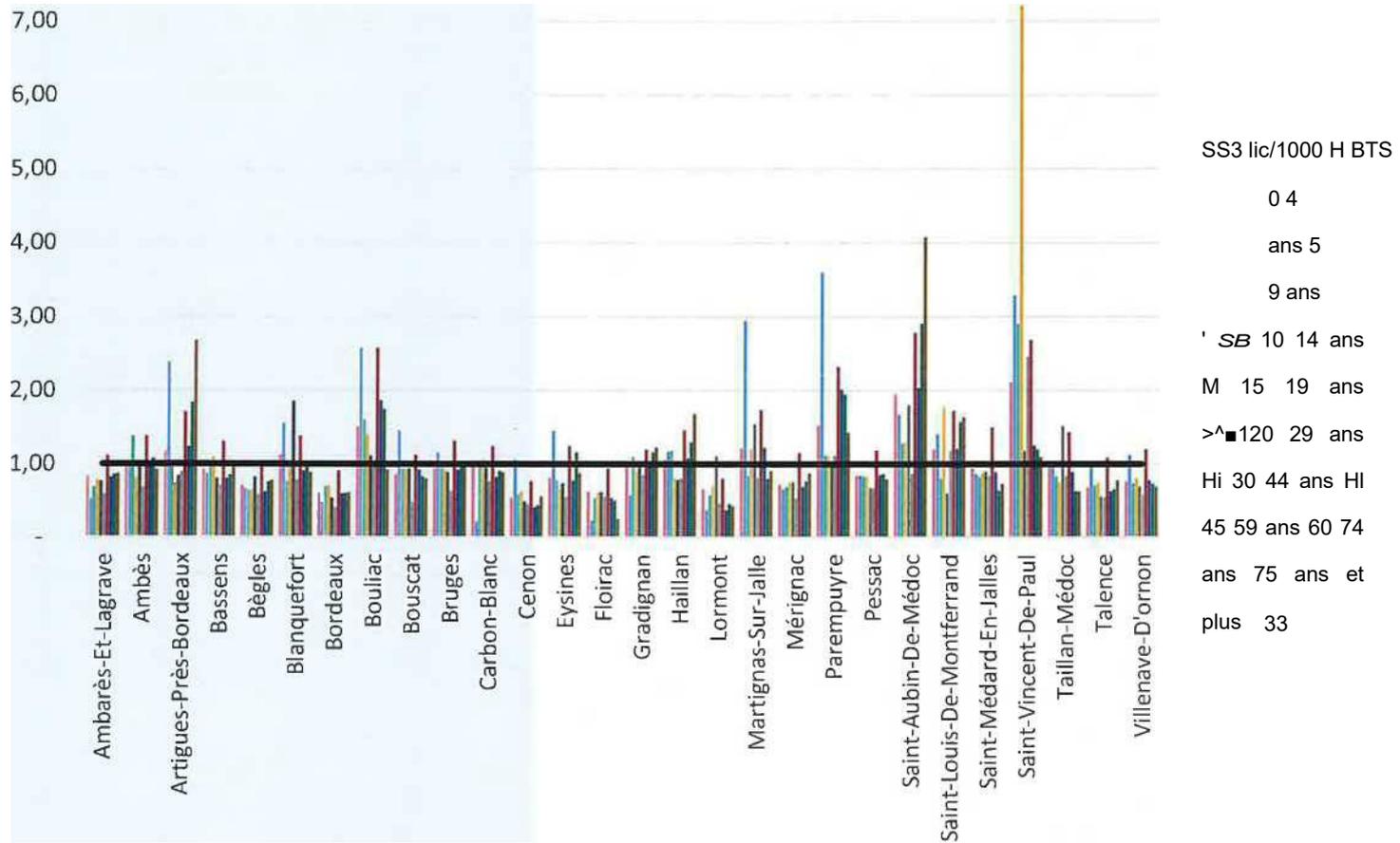
D«{£nltU»  
v





# LICENCES -BORDEAUX METROPOLE

Les valeurs sont raménées à la valeur GIRONDE = 1,00



Ministère jeunesse et sport

DéjHifirly  
rif/>

Licences avec commune du licencié localisable

**2019 calcul : Nombre de licences pour 1 000 hbts**

|

# ossdire

AAP : Aides et Appels à Projets

AILDS : Appels à Initiative Local de Développement Social

AVS : Animation de la Vie Sociale

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CCAS : Centre Communal d'Action Social

CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

COG : Convention d'Objectifs et de Gestion

CPOG : Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Gestion

CS : Centre Social

CSX : Centres Sociaux

CTG : Convention Territoriale Globale

DLA : Dispositif Local d'Accompagnement

EPA : Etablissement public Administratif

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunal

ESS : Economie Sociale et Solidaire

EVS : Espace de Vie Sociale

FONJEP : Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire

GTD : Groupe Technique Départemental

MDS : Maison Départementale des Solidarités

MSA : Mutualité Sociale Agricole

PASS : Plan d'Action Sanitaire et Sociale

PEDT : Projet Educatif Territorial

PRE : Programme de Réussite Educative

QPV : Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville

REAAP : Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents

SD AVS : Schéma Départemental Animation de la Vie Sociale

SENACS : Système d'Echange National des Centres Sociaux



[www.caf.fr](http://www.caf.fr)



